

Initiatives

# Économie et société

## Pistes de sortie de crise



Louis Favreau  
Ernesto Molina

 Presses  
de l'Université  
du Québec





«Initiatives» propose des ouvrages sur des thèmes d'actualité en lien avec le développement des communautés. Elle offre des synthèses accessibles pour mieux exploiter la recherche dans ce domaine et les applications qu'elle permet, et contribuer au renouvellement des pratiques liées au développement social, au développement socioéconomique de ses territoires ainsi qu'à la dimension internationale du développement local. «Initiatives», qui croise le savoir des chercheurs et des intervenants, est dirigée par Lucie Fréchette et Martin Robitaille, de l'Alliance de recherche université-communauté - Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

# Économie et société

Membre de  
L'ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES ÉDITEURS

Presses de l'Université du Québec  
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2  
Téléphone: 418 657-4399 – Télécopieur: 418 657-2096  
Courriel: puq@puq.ca – Internet: www.puq.ca

*Diffusion / Distribution :*

Canada et autres pays : Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec) J7H 1N7 – Tél. : 450 434-0306 / 1 800 363-2864

France : Sodis/128, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77403 Lagny, France  
Tél. : 01 60 07 82 99

Afrique : Action pédagogique pour l'éducation et la formation/Angle des rues Jilali Taj Eddine et El Ghadfa, Maârif 20100, Casablanca, Maroc – Tél. : 212 (0) 22-23-12-22

Belgique : Patrimoine SPRL, 168, rue du Noyer, 1030 Bruxelles, Belgique  
Tél. : 02 7366847

Suisse : Servidis SA, Chemin des Chalets, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse  
Tél. : 022 960.95.32



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

COLLECTION  
Initiatives

---

# Économie et société

## Pistes de sortie de crise

Louis Favreau  
Ernesto Molina



Presses de l'Université du Québec

Favreau, Louis, 1943-

Économie et société: pistes de sortie de crise

(Collection Initiatives)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-3230-4

1. Économie sociale. 2. Nouvel ordre économique international.  
3. Mondialisation. 4. Solidarité. 5. Économie sociale – Québec (Province).  
I. Molina, Ernesto, 1952- . II. Titre. III. Collection: Collection Initiatives  
(Québec, Québec).

HM548.F38 2011

306.3

C2011-941351-5

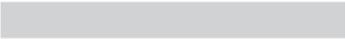
Les Presses de l'Université du Québec reconnaissent l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada et du Conseil des Arts du Canada pour leurs activités d'édition.

Elles remercient également la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour son soutien financier.

Mise en pages: LE GRAPHE

Couverture – Conception: RICHARD HODGSON

Illustration: *Crowd #15*, DIANA ONG, SuperStock



## Avant-propos

La Conférence internationale *Quel projet de société pour demain : enjeux, défis et alternatives* qui s'est tenue à Lévis en septembre 2010 s'est avérée un franc succès. Elle aura réuni pendant deux jours près de 600 personnes dont des conférenciers de nombreux pays d'Europe et du Sud (Amérique latine et Afrique) et des participants de toutes les régions du Québec, de même que de la francophonie canadienne : des représentants, des dirigeants et des militants d'organisations coopératives, d'agriculteurs, de travailleurs, du mouvement communautaire de même que divers réseaux ou organisations de développement local et de coopération internationale, sans compter des étudiants et des jeunes.

Une réussite grâce notamment à la qualité de nos invités internationaux venus de différents continents et de tous les horizons et une réussite en raison de la qualité des échanges. Une conférence marquée par la réflexion, le débat, la discussion collective et le dialogue interculturel. Un événement qui aura aussi croisé les connaissances des chercheurs et le savoir professionnel des dirigeants de mouvements sociaux et des intervenants branchés sur le développement des communautés tout comme sur l'avenir du Québec.

Le présent ouvrage prolonge en quelque sorte cette conférence unique en son genre. Il s'imposait de laisser des traces écrites sur ce sujet crucial d'un projet de société pour le Québec qui ne se pose plus uniquement en termes nationaux mais en termes internationaux. L'ouvrage se veut aussi une contribution pour une meilleure connaissance des enjeux actuels du Québec et de la planète (inséparablement liés), une proposition sur les visées stratégiques de renouvellement de notre « modèle » de développement et une invitation à renouveler les formes de solidarité à déployer entre mouvements en ces temps d'incertitude. Bref une réflexion sociale, scientifique et critique liée à l'avancement d'une mondialisation équitable.

Tout ouvrage, comme la majorité des entreprises intellectuelles, est dans les faits une initiative collective. Plus que d'autres ouvrages de chercheurs, celui-ci a évolué dans le contexte de multiples réseaux et en premier lieu celui du mouvement coopératif. Nous n'aurions pu réaliser cet ouvrage sans la collaboration de plusieurs personnes qui l'auront marqué. Nos premiers remerciements vont à Marie-Joëlle Brassard, directrice du Service de recherche du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et à la direction du CQCM. Nous les remercions grandement pour leur apport prenant appui sur leur expertise professionnelle, sur leur capacité de mise en réseau et leur souci de nous assurer l'indépendance requise. Cet ouvrage qui est nôtre – nous en assumons l'entière responsabilité – y aura gagné en proximité avec les expériences novatrices en cours et avec les défis à relever sur le terrain.

Nous voulons aussi mentionner que la réalisation de cet ouvrage a bénéficié du soutien des centres de recherche de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) auxquels nous appartenons, soit la Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC), l'Alliance de recherche universités-communautés en « innovation

sociale et développement des communautés» (ARUC-ISDC) et l'Alliance de recherche universités-communauté en «développement territorial et coopération» (ARUC-DTC).

*Louis Favreau et Ernesto Molina*  
Été 2011





# Une économie au service de la société

Une mise en débat

*Le mouvement coopératif a ouvert un débat en 2010 sur un projet de société pour demain (ses enjeux, défis et alternatives) en tenant une grande conférence internationale où près de 600 personnes en provenance de tout le Québec et du monde entier (Europe, Amérique latine, Afrique de l'Ouest) étaient présentes. Comment réinventer l'économie et l'orienter vers un type de société qui entend respecter les équilibres écologiques et en même temps être porteuse de justice économique et sociale? Telle était la question centrale de cette conférence. L'ouvrage que vous avez entre les mains part de celle-ci en cherchant à lui donner une cohésion d'ensemble. Fil conducteur premier : une économie démocratique, écologique et solidaire. L'ouvrage discute de cette proposition.*

## MOUVEMENT COOPÉRATIF ET PROJET DE SOCIÉTÉ DEPUIS 1940

Le plat mijotait dans la marmite coopérative depuis un moment: comme coopératives et comme mouvement, avons-nous un projet de société qui correspond à nos valeurs et quelles sont nos réponses à la situation économique et sociale présente? Puis le krach de 2008 est arrivé: une «méga-crise» comparable par son ampleur à la grande dépression des années 1930. Toutes les composantes du mouvement coopératif se sont affairées à traverser la tempête. Et la grande majorité des entreprises qui le composent ont réussi mieux que les autres à traverser ce «tsunami» pour employer l'expression de Radio-Canada dans sa série *Krach, les dessous de la crise économique mondiale* (2011). Mais plusieurs sont restés sur leur faim: est-ce suffisant de mieux survivre que d'autres types d'entreprises à la tempête qu'a provoqué ce capitalisme financier et boursier qui domine la planète depuis plus ou moins 30 ans? Quelle sorte d'avenir cette économie – où les finances sont au poste de commande – nous prépare-t-elle avec ses délocalisations à la clé, son empreinte humaine négative sur les écosystèmes de la planète (réchauffement climatique, perte de biodiversité, pollution des océans...) et ses coûts sociaux élevés (épargnants floués, mises au chômage...)? Pouvons-nous faire mieux? Quelle contribution apporter? Voilà donc la toile de fond qui a donné naissance à cet ouvrage.

D'entrée de jeu, il faut dire que le mouvement coopératif québécois n'en est pas à sa première réflexion sur un projet de société pour le Québec. Mais cette réflexion a été à géométrie variable au cours de son histoire. Par contre, une chose est certaine, de la période qui va du début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1960, il a pleinement assumé une affirmation nationale, c'est-à-dire la communauté de destin des Canadiens-français devenus par la suite des Québécois. Sa concentration dans les secteurs de l'épargne, de

## **Krach, les dessous de la crise économique mondiale**

### ÉPISODE 1 – Les architectes de la ruine

La série nous transporte dans les coulisses de la finance mondiale où un redoutable mélange d'excès, de négligence et de criminalité a infecté le système financier et semé les germes de la catastrophe à venir.

### ÉPISODE 2 – Le tsunami qui a balayé le monde

À New York, la faillite de la banque Lehman Brothers provoque une panique sans précédent dans les milieux politiques et financiers. Derrière les portes closes, les dirigeants de la planète tentent de sauver l'économie mondiale et de contenir la contagion.

### ÉPISODE 3 – Le prix à payer

Les effets du krach se font sentir. Au Canada, des entreprises et des usines ferment leurs portes. En France, des employés kidnappent leurs patrons. Aux États-Unis, des milliers de familles sont jetées à la rue. En Islande, le gouvernement tombe. Partout, la colère gronde.

### ÉPISODE 4 – Des lendemains amers

L'indignation de la population mène à la création de nombreuses commissions d'enquête, afin d'identifier les responsables du krach. Les dirigeants politiques tentent de réinventer le capitalisme. Le monde se relève à peine, mais on s'inquiète déjà de la prochaine crise...

Source: Radio-Canada (2011). *Krach, les dessous de la crise économique mondiale*, série documentaire de quatre émissions, <<http://www.radio-canada.ca/emissions/krach/2011/>>.

l'agriculture et de l'assurance a permis de fournir au nationalisme économique d'ici les premières assises d'un « modèle québécois de développement ». Puis, dans les années 1960, avec la Révolution tranquille et le nouveau rôle assumé par l'État québécois dans l'économie, le mouvement coopératif, participant à ce « modèle », s'est renforcé, puis s'est assez fortement diversifié au point de

constituer plus tard, dans les années 1990, à partir d'une quinzaine de fédérations, une véritable organisation confédérative qui a renouvelé le Conseil de la coopération du Québec, né en 1940, et devenu aujourd'hui le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).

Ce faisant, le projet économique et social dont il était porteur est alors devenu davantage pluriel. En effet, tout au long des décennies 1970, 1980 et 1990, le Québec a beaucoup changé et des courants alternatifs ont irrigué de nouvelles coopératives dans des secteurs comme le travail, l'alimentation et l'habitation, par exemple. Des proximités plus grandes de certaines de ses composantes avec le mouvement syndical ou le mouvement communautaire se sont également faites jour (Favreau, 2010). Aujourd'hui, même si le nationalisme économique fait partie de la toile de fond d'un projet québécois de développement symbolisé par Desjardins (secteur financier), la Fédérée pour les coopératives agricoles et par Hydro-Québec pour les entreprises publiques, et même si le rêve d'entreprises autogérées est encore présent à l'état diffus dans certaines coopératives, cela ne suffit plus. La crise que nous venons de traverser est, comme nous le dit l'économiste Jean Gadrey (2010, p. 152), «la première crise socioécologique du capitalisme financier et boursier, la première où la raréfaction des ressources et les dégâts écologiques ont eu une influence sur le plongeon économique». De plus, avec la mondialisation qui entre dans sa nouvelle phase avec les années 1980, une mondialisation nettement néolibérale, la recherche du maximum de profit deviendra le seul objectif de ce capitalisme financier, séparant chaque jour davantage l'économie de la société (Touraine, 2010). Ce qui incite des mouvements, coopératives comprises, au renouvellement et donc à un projet autre pour la décennie qui vient.

## **LES COOPÉRATIVES AUJOURD'HUI : UN MOUVEMENT À LA RECHERCHE DE MODÈLES ALTERNATIFS DE DÉVELOPPEMENT**

Les coopératives se distinguent par plusieurs aspects. Elles développent **des structures de production solidaires** : leur propriété est collective plutôt qu'à capitaux privés et elles sont fondées sur l'association plutôt que sur l'actionnariat. De plus, elles constituent potentiellement un **mouvement**. Elles s'inscrivent dans les rapports de force de la société avec leur **identité** propre. Elles transforment de l'intérieur le système économique dominant, du fait qu'elles cohabitent avec les entreprises du secteur privé qu'elles concurrencent ainsi qu'avec celles du secteur public qu'elles côtoient. Elles forgent des alliances durables ou temporaires avec d'autres acteurs sociaux et peuvent être potentiellement **porteuses d'un projet de société** écologique, démocratique et solidaire.

Le mouvement coopératif québécois s'est donné un nouveau manifeste et de nouvelles structures au début des années 1990. Ces coopératives se sont confédérées et par la suite ont décidé de favoriser le développement coopératif sur la base des territoires. Ce n'est pas qu'au Québec que ce parcours a été développé, puisque le mouvement coopératif à l'échelle internationale s'est aussi interrogé à la même période sur son identité et sur sa manière de s'organiser (Congrès de 1992 et 1995 de l'Alliance coopérative internationale).

**Mais depuis 20 ans, le contexte s'est transformé :** grandes transitions économiques, politiques, sociales et environnementales planétaires; explosion des pratiques coopératives un peu partout dans le monde; transformation des grandes organisations sociales nées ou reconstituées dans l'après-guerre (mouvement syndical, mouvement des agriculteurs, mouvement coopératif); émergence de nouveaux réseaux ou de nouvelles

organisations (mouvement de la consommation responsable, commerce équitable, réseaux de développement local...). Sans compter la montée d'une internationalisation de l'action collective à travers l'expérience des Forums sociaux mondiaux (Favreau, Fréchette et Lachapelle, 2010). Il était donc plausible que le mouvement coopératif québécois d'aujourd'hui soit à la veille de renouveler ses orientations et ses stratégies de développement dans ce nouveau contexte national et international.

### **Coopératives, une force de proposition et d'interpellation**

La fécondité des entreprises coopératives, au-delà d'une réussite économique contrastée, tient à leur force de proposition et d'interpellation. Dans un contexte où beaucoup partagent une interrogation souvent résignée sur les finalités humaines de l'économie, elles sont autant de laboratoires où se recomposent les rapports individu-entreprise, travail-capital, intérêt privé-intérêt général [...] Le caractère citoyen des coopératives naît des exigences qu'elles se donnent; au-delà de leurs réalisations, leurs membres persistent [...] à inscrire leurs convictions dans des structures économiques [...].

Source : Berthet, V. et J.-F. Santoni (1998). *Héritiers d'une utopie, les coopératives aujourd'hui*, extraits du film documentaire.

Ce que dit le film de Berthet, en fait, c'est que depuis 150 ans dans les sociétés du Nord, un pan entier de l'économie tend à transformer à des degrés divers un modèle fondé uniquement sur les lois du marché et de la régulation publique. C'est dire que l'économie de marché ne se limite pas aux entreprises capitalistes et que le développement de services collectifs dans les communautés et les régions ne se limite pas au service public. Aujourd'hui, la mondialisation néolibérale et la montée des inégalités qu'elle a provoquée ont relancé le débat à l'échelle de la planète. La question porte alors sur la nécessité d'examiner la place des entreprises à propriété collective et le potentiel

de transformations qu'elles renferment dans une économie de plus en plus mondialisée. En ce sens, le mouvement qui représente ces coopératives peut jouer un rôle majeur, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale. Avec leurs 150 ans d'histoire, les entreprises coopératives ont largement démontré qu'elles ont été et sont encore aujourd'hui une des réponses appropriées pour que les classes moyennes et populaires développent solidairement leurs capacités et leur pouvoir d'agir en réponse à leurs besoins. Voyons donc comment les choses se présentent pour elles aujourd'hui.

## **S'INTERROGER SUR LA NATURE DE LA CRISE**

Ce qui frappe aujourd'hui plus qu'hier, c'est la séparation de l'économie et de la société, c'est-à-dire le décalage ou le divorce plus manifeste entre, d'un côté, les valeurs de l'économie dominante soit le « tout au marché », l'appât du gain et le triomphe de la cupidité, et de l'autre, les valeurs de la société portées par des mouvements sociaux – dont les coopératives – soit la démocratie, la justice économique et sociale, le développement durable et solidaire des communautés, l'intervention de l'État pour satisfaire à un minimum de répartition des richesses. Bref la société, par les mouvements qui l'habitent, cherche par divers moyens à concilier économie avec équité mais le capitalisme financier et boursier dominant dans les trois dernières décennies ne s'en soucie aucunement. La crise actuelle a tout exacerbé et plusieurs sont portés à penser qu'elle n'est pas que financière et économique. Elle est aussi fortement écologique et sociale. L'équité n'est plus là ni au présent, ni dans un avenir prévisible.

Comment alors réinventer l'économie et l'orienter vers un type de société qui prendrait plus au sérieux les équilibres écologiques et serait davantage porteuse de justice, tout en assurant une création de richesses basée

sur des entreprises viables économiquement? Il ne s'agit pas de réinventer la roue: on ne part pas de zéro car des solutions sont déjà en partie contenues dans les pratiques les plus innovatrices des mouvements. En fait, des alternatives sont déjà là dans des milliers d'expériences de ce type au Québec et de par le monde. Il faut cependant qu'elles soient couplées avec une alternative plus globale fournissant une vision d'ensemble et favorisant une mise en réseau des mouvements à toutes les échelles d'intervention (locale, nationale et internationale). C'est là que réside la pertinence de la démarche ouverte par le mouvement coopératif lors de cette conférence internationale.

La réflexion dont nous rendons compte dans cet ouvrage découle en droite ligne de cette conférence et cherche donc à reconfigurer l'ensemble de l'économie et de la société plutôt que de la prendre en pièces détachées, ce qui laisserait sous-entendre qu'il n'y a que des changements mineurs à opérer. En premier lieu, nous allons donc nous interroger sur la nature de la crise. Les principales institutions financières disent que la reprise est là et que la crise est passée. D'autres ne vont pas se satisfaire de ce trop court diagnostic et considèrent la crise comme étant tout à la fois financière (le crédit débridé) et économique (déstabilisation des entreprises, montée du travail précaire et chute de l'emploi). Enfin, d'autres poussent plus loin et considèrent que la crise est globale: économique à coup sûr, sociale par la montée des inégalités mais aussi, et à la même hauteur, écologique (alimentaire, énergétique et climatique). On retient donc à ce stade-ci que l'économie dominante a plutôt tendance à être remise en question dans sa globalité.

Nous tenterons comme chercheurs, intellectuels et militants œuvrant dans divers mouvements sociaux dont le mouvement coopératif, de donner du corps aux échanges collectifs liés à cette conférence en mettant à profit les analyses des dirigeants d'ici et d'ailleurs du mouvement coopératif et d'autres mouvements, en référant aux

travaux les plus récents de sociologues et d'économistes et en mettant en relief des faits marquants ou des pratiques innovatrices qui laissent voir que la crise ne nous a pas enfermés dans un silence social frappé d'impuissance et qu'elle n'est pas non plus qu'une « petite crise » cyclique passagère.

## UNE PENSÉE ÉCONOMIQUE ALTERNATIVE QUI S'AFFICHE DE PLUS EN PLUS

Une première chose saute aux yeux à de plus en plus de gens, c'est qu'il n'est pas certain que l'on puisse concilier le type d'économie qui domine présentement avec l'équité. Une deuxième chose, c'est qu'il n'est pas certain non plus que l'on puisse concilier cette économie avec la survie de la planète. Des dirigeants d'organisations coopératives et mutualistes comme Felice Scalvini (de l'Alliance coopérative internationale), Thierry Jeantet (des Rencontres du Mont-Blanc), Gérald Larose (de la Caisse d'économie solidaire Desjardins), Enzo Pezzini (du réseau européen des coopératives de travail), Pierre Patry (de la CSN) et Léopold Beaulieu (de Fondation), Claude Béland (du Médac et ancien p.-d.g. de Desjardins) de même que bien d'autres (ils étaient plus de 50 conférenciers à Lévis), sans compter une dizaine de chercheurs en sciences économiques et sociales d'horizons divers qui étaient également parmi nous (Sylvie Brunel, Jean-François Draperi, Danièle Demoustier, Jean-François Lisée, Abdou Salam Fall...), ont tous souligné à leur manière les limites et les aspects pernicioeux du modèle de croissance actuel. Ils se sont ouvertement questionnés en toute liberté (c'était une des règles du jeu de cette conférence) **sur le renouvellement de notre modèle de développement**. En cela, la conférence, par les présentations et échanges auxquels elle a donné lieu, rejoint la réflexion d'autres comme le journaliste du *Monde*

Hervé Kempf (2009) dans un de ses derniers livres qui nous invite à *sauver la planète en sortant du capitalisme* ou l'économiste émérite Jean Gadrey, dans son livre *Adieux à la croissance. Bien vivre dans un monde solidaire* (2010).

C'est Felice Scalvini de l'Alliance coopérative internationale (ACI) qui a donné le coup d'envoi à cette conférence. Il a invoqué notamment la nécessité de « revenir au développement d'une pluralité de formes entrepreneuriales car la prévalence d'une forme unique d'entreprise assèche les sources dont elle tirait sa propre subsistance, de la même manière que les monocultures épuisent les sols sur lesquels elles poussaient ». Nous pouvons dégager ici quelques repères avancés par ces dirigeants, chercheurs ou journalistes: 1) se défaire de la pensée économique qui mise exclusivement sur la croissance sans s'occuper de développement et sur la seule initiative privée pour réguler la société (cette proposition sera dépliée dans le second chapitre portant sur la **démocratisation de l'économie**, premier axe du projet de société convoqué à cette conférence); 2) miser sur l'intervention des États et le renforcement d'un pôle économique d'entreprises sous contrôle démocratique qui permettrait de se défaire de la pression des actionnaires sur les entreprises, de la spéculation financière et des paradis fiscaux; 3) renforcer la maîtrise collective et internationale du réchauffement de la planète, deuxième grand axe sur **l'urgence écologique** développé au troisième chapitre; 4) ne pas laisser se privatiser des biens considérés d'intérêt commun comme les secteurs sociaux stratégiques de la santé, de l'éducation ou de la culture de même que les ressources que sont la terre, l'eau, les sources d'énergie, les forêts, etc., autre grand axe d'un chapitre qui est consacré au **renouvellement de l'État social**.

De tout cela, on pourra retenir trois choses: 1) la recherche de nouveaux modèles de développement ou d'alternatives globales pour le Québec; 2) l'ouverture plus marquée pour la prise en compte des écosystèmes

de la planète et la dimension internationale des pistes de solutions; 3) mais aussi qu'aucune organisation ne prétend et ne peut prétendre, à l'heure actuelle, avoir de réponse globale. Tous conviennent que nous sommes dans une phase exploratoire et que rares sont les pistes qui font aujourd'hui l'unanimité.

## **DES AXES STRATÉGIQUES ET DES PISTES DE SORTIE DE CRISE À EXPLORER**

Du scénario modéré, centré sur la prospérité durable (pilotee par la direction actuelle du Mouvement Desjardins), en passant par celui de la social-démocratie renouvelée, plus marqué par la crise sociale et la nécessité d'un « tiers secteur » cohabitant avec l'entreprise publique et l'entreprise privée (pilotee par un consortium de recherche de l'UQAM), au scénario plus influencé par l'urgence écologique et la solidarité internationale (l'écologie sociale et politique) d'économistes comme les Français Alain Lipietz (2009) et Jean Gadrey (2010) ou les Québécois Bourque et Laplante (2011) de l'IREQ, les débats restent entièrement ouverts. De leur côté, les coopératives savent qu'elles ont un potentiel pour apporter une contribution précise qui n'est pas celle des syndicats ou des écologistes par exemple. Dès lors elles s'interrogent sur sa contribution d'avenir.

La société actuelle est inscrite dans un double mouvement, nous dit le sociologue français Jean-François Draperi, celui d'une mondialisation qui déterritorialise les économies locales et régionales, mais aussi celui d'une reterritorialisation ou d'une relocalisation d'un certain nombre d'entreprises. Et c'est le mouvement coopératif, nous dit-il, qui semble le mieux placé pour garantir le rattachement de l'économie au territoire.

### **La coopération par rapport aux nouvelles attentes de la société**

Les coopératives sont initiées par des acteurs locaux, elles dépendent de leur engagement volontaire et solidaire ; leur capital, indivisible et inaliénable, n'est pas délocalisable ; leur taille, à la mesure des forces de leurs membres, est dans la majorité des cas à l'échelle du territoire ; leur développement est entre les mains de leurs adhérents selon le principe démocratique une personne, une voix.

Source : Touzard, J.-M. et J.-F. Draperi (2003). « La coopération face aux nouvelles attentes de la société », dans J.-M. Touzard et J.-F. Draperi, *Les coopératives entre territoires et mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

Voilà un premier axe de sortie de crise à prendre en compte : le mouvement coopératif a des fondements et des assises pour offrir un autre type d'économie à la société. Autrement dit, il peut travailler à développer une autre économie, notamment dans la perspective de renforcer un secteur d'entreprises sous contrôle démocratique qui cherche à placer la logique de la coopération et des territoires plutôt que la concurrence et les délocalisations au cœur du système économique, donc qui cherche à remettre l'économie au service de la société. Il peut favoriser le renouvellement de l'État social, un État qui rend capable (soutien des capacités des communautés) mais aussi un État garant (des protections sociales pour tous). Il peut aussi passer à une économie plus écologique. Nous verrons comment mais l'écologie n'est plus une considération secondaire. C'est une proposition économique et politique centrale.

Enfin, il peut intensifier la solidarité internationale Nord-Sud dans un contexte où le local et le global sont de plus en plus interdépendants comme le font SOCODEVI et DID, comme on le verra au chapitre 6. L'ensemble de ces pistes n'ont rien à première vue d'une grande transformation, mais mises ensemble, elles permettent d'ouvrir la voie à une économie au service de la société et donc à des alternatives de sortie de crise.

## DES FORCES SOCIALES À MOBILISER DANS LA CONVERGENCE

Le mouvement coopératif a toujours fait ménage avec d'autres mouvements dans la mise en œuvre des chantiers qu'il a investis au cours de son histoire. Le télescopage actuel des crises (économique, sociale et écologique) et leur internationalisation croissante amènent de plus en plus de dirigeants coopératifs, syndicaux, de producteurs agricoles et autres à conclure à **l'interdépendance accrue de tous les mouvements** : « les enjeux locaux sont devenus globaux et les enjeux globaux sont devenus locaux » de dire André Beaudoin d'UPA-DI à la conférence de Lévis. Les agriculteurs, qu'ils soient organisés en coopératives ou en syndicats, sont bien placés pour le savoir. **Rainer Schlüter**, dirigeant de l'ACI pour l'Europe, parle aussi du « retour en grâce des coopératives pour la simple et bonne raison que les citoyens ont perdu confiance dans le système ». Des alliances nouvelles entre mouvements sont en train d'être explorées dans la mouvance de cette conférence internationale qui ne restera pas sans suite, puisque des forums régionaux sont en chantier en 2011 et que l'Année internationale des coopératives en 2012 telle qu'adoptée par les Nations Unies pourrait donner des ailes au mouvement à l'échelle locale, nationale et planétaire. On retiendra également qu'un projet de société à mettre de l'avant et les alliances à créer pour le faire progresser ne vont pas sans clarifier les formes que peut prendre **l'action politique** des mouvements sociaux, chapitre qui conclut l'ouvrage en examinant les formes passées, actuelles et futures de celle-ci, leur efficacité et leurs limites.

## **QUÉBEC 2012 : LE RENOUVEAU COOPÉRATIF À L'AVANT-SCÈNE**

Au Québec, depuis le Sommet de l'économie et de l'emploi de la fin des années 1990, l'idée d'une plus grande diversité de l'économie réelle (entreprises privées, publiques et collectives) a fait son chemin et a bénéficié d'une certaine reconnaissance de la part des pouvoirs publics, du moins pour des secteurs plus nouveaux comme celui de certains services de proximité (coopératives de santé ou centres de la petite enfance). Cette démarche est la suite logique d'une reconnaissance plus forte des coopératives à partir des années 1960 – notamment les plus anciennes, celles des secteurs de l'assurance, de l'épargne et du crédit et de l'agriculture qui avaient ouvert la voie dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (et même plus tôt dans le cas des mutuelles), mais dont la consécration n'est venue que sur le tard au moment de la Révolution tranquille – et de l'émergence des nouvelles générations telles les coopératives forestières, dans l'habitat, dans les services funéraires, etc., qui finiront par faire bon ménage au sein d'une même confédération, le Conseil de la coopération du Québec (CCQ), devenu depuis quelques années le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). On retiendra également de cette économie coopérative qu'elle a souvent été appuyée par le mouvement des agriculteurs comme par celui des travailleurs, et cela jusqu'à aujourd'hui. Le mouvement syndical en particulier, au fil des deux dernières décennies, s'est outillé pour intervenir directement dans la vie économique, en créant notamment des fonds de développement (en direction des PME et des entreprises collectives).

Ce faisant, ces entreprises collectives que sont les coopératives ont souvent été à la base du développement du tissu économique de nombreuses communautés, que ce soit en milieu urbain, en matière de logement par exemple ou, en milieu rural, dans l'exploitation et la mise en marché des ressources forestières, de la mer ou de terres agricoles.

Après l'émergence d'un ensemble de structures de santé et de services sociaux de base devenus par la suite des services publics (années 1960 et 1970), on a vu émerger dans les années 1980 une nouvelle génération d'initiatives qui ont pris la forme coopérative ou associative, dans de nouveaux secteurs d'activité, laquelle génération a pu s'intégrer au sein du mouvement coopératif existant au cours des années 1990.

Rappelons que l'impulsion donnée au développement de ce type d'entreprises au cours des années 1990 est généralement née d'initiatives de communautés aux prises avec les effets de la crise économique (chômage). Avec la décennie 2000, les enjeux se sont davantage déplacés vers la recherche de réponses à la crise écologique, sur le plan énergétique et alimentaire. C'est le cas des coopératives d'énergies renouvelables, des coopératives forestières de nouvelle génération (la biomasse comme source d'énergie) ou des coopératives dans l'agriculture de proximité.

Depuis près d'une décennie, le tout se développe dans un contexte politique moins favorable au développement de politiques publiques progressistes. D'où la pertinence et la portée de cette réflexion majeure sur le projet de société ouverte par le mouvement coopératif dans le cadre de cette conférence de portée internationale en 2010. Ce mouvement n'est pas seul à faire ce genre d'opération puisque les dirigeants syndicaux de la CSN par exemple, centrale la plus explicitement favorable aux entreprises collectives, ont relancé la leur sur les « modèles alternatifs de développement » à leur congrès de 2011. Cela signifie que le Québec entre à plusieurs dans une période de recherche pour réinventer son économie : « un environnement économique écologique, c'est-à-dire équilibré et dynamique, a toujours besoin d'un niveau significatif de biodiversité entrepreneuriale » disait le vice-président de l'ACI, Felice Scalvini, à la séance d'ouverture de ladite conférence. 2012, *Année internationale des coopératives* telle que résolue par l'ONU, aura probablement son effet de levier.





## **La démocratisation de l'économie et la « biodiversité » des entreprises**

*En premier lieu, la démocratisation de l'économie, c'est pour plusieurs travailler dès maintenant à augmenter la présence des entreprises à propriété collective. Autrement dit, miser sur le renforcement d'un secteur non capitaliste d'entreprises sous contrôle démocratique qui place la logique coopérative au cœur du système économique. Les coopératives refusent par principe de choisir entre justice sociale et création de richesse. Elles ne sont pas les seules à être pertinentes, mais elles pourraient bien être sur l'échiquier des changements sociaux qui s'amorcent.*

*Et les sociétés qui s'en tirent le mieux sont aussi celles dont la diversité sur le plan des entreprises est plus grande (privées certes mais aussi publiques et collectives). Tour d'horizon de cet axe d'un projet de société à la hauteur de la situation d'aujourd'hui et de la crise globale que nous traversons.*

## LA CRISE ACTUELLE : UNE GRANDE CRISE

Il existe une série d'éléments simultanés qui ont provoqué la crise du capitalisme actuelle, mais il y en a deux qui sont des tendances. C'est d'abord et principalement la mondialisation néolibérale qui a servi de déclencheur. On a vécu 30 « années glorieuses » entre 1945 et 1975. Ce qui exprime bien cette réalité est ce *New Deal* bâti au fil des décennies du XX<sup>e</sup> siècle : un compromis historique entre le capitalisme et le mouvement ouvrier dans les pays du Nord, là où la révolution industrielle a démarré. Mais, *grosso modo*, depuis 30 ans, de 1980 à aujourd'hui, nous vivons trois décennies bien différentes du capitalisme à l'échelle internationale avec la chute du mur de Berlin en 1989. C'est que le capitalisme a alors pu se déployer avec beaucoup moins de contrôle et de réglementation à l'échelle de tous les pays du monde, à l'Est comme à l'Ouest, au Nord comme au Sud.

Ensuite, l'autre tendance qui lui est concomitante : les finances s'emparent des postes de commande de l'économie, provoquant ainsi peu à peu la dictature des actionnaires et de leurs intérêts à court terme, une forte spéculation boursière, etc. Ces actionnaires ont peu à peu prévalu sur les dirigeants d'entreprises des générations antérieures qui avaient fini par accepter, dans le cadre du *New Deal*, le développement de leurs entreprises avec l'autre acteur majeur qu'était le syndicalisme : développement des investissements à long terme, stabilité de la main-d'œuvre et stabilité des relations de travail syndicales/patronales, acceptation de mesures de protection sociale des travailleurs (législation du travail, politique d'assurance-emploi...).

### **Crise: réponses et opportunités coopératives**

La crise actuelle est profonde, longue et universelle, elle affecte plusieurs pays et différents secteurs dans le monde entier. Au cours de notre vie nous avons déjà vécu plusieurs crises mais probablement aucune d'entre elles ne peut être comparée à celle-ci. Comme l'affirmeraient les principaux partisans du capitalisme, le système économique a besoin de crises pour rétablir son équilibre perdu. À l'origine de tout ceci : le profit, le moteur même du système capitaliste. Le profit mène à l'accumulation et à l'utilisation irrationnelle des ressources, à la surproduction de biens et de services. Il produit des inégalités énormes dans la distribution des richesses. Dans la crise actuelle, l'origine du désastre se trouve dans les excès du système financier. Le pouvoir tout-puissant du marché financier, son avidité et son infini égoïsme, nous a menés à l'abîme.

Source: Salaberria, J., président de CICOPA (2009). «Crise: réponses et opportunités coopératives», *Travailler ensemble*, n° 2, août, <<http://www.projetdesociete.coop>>.

Il y a les crises successives du capitalisme, de « petites crises ». Et il y a de grandes crises comme celle des années 1930. Celle que nous venons de vivre en 2008 n'est pas une « petite crise » cyclique, mais une « grande crise » comparable à celle des années 1930 par son ampleur et sa profondeur même si elle est différente sous certains aspects, notamment dans sa dimension écologique. C'est la crise des années 1930 qui avait mis en relief la cruauté d'un système qui imposait la logique du plus grand profit, tout comme celle de 2008. Certains vont même aujourd'hui jusqu'à parler, avec un peu de distance, de « crise de civilisation » (Alphandéry, 2011) tant la représentation du bien-vivre que la majorité des gens se font est de plus en plus perturbée par la force attractive de l'argent, qui devient la façon de donner sens à sa vie (appât du gain pour les uns, surconsommation pour les uns et les autres). Et Alphandéry, résistant de la Seconde Guerre mondiale à 18 ans, président, à 89 ans, de France Active (premier

réseau de finance solidaire en France), d'ajouter que nous ne sommes plus portés par un grand mouvement qui nous avait conduit, à un contrat social progressiste dans les années de l'après-guerre jusqu'à la fin de la décennie 1970 et qui nous amènerait à son renouvellement aujourd'hui (p. 63). Peut-être!

Avec les années 1980, nous sommes arrivés, sans trop nous en rendre compte, à un nouveau moment historique du capitalisme : celui d'un capitalisme d'abord caractérisé par son côté financier et boursier, par l'interdépendance économique à l'échelle de toute la planète (mondialisation néolibérale) et par des délocalisations sans précédent. De telle sorte que la crise financière de 2008 aux États-Unis aura provoqué la mise au chômage de 20 millions de personnes (sans compter les faillites personnelles liées à la fuite en avant de la spéculation immobilière) et de 220 millions de pertes d'emplois dans le reste du monde<sup>1</sup>.

---

### **L'organisation de l'économie dans nos sociétés : l'économie est plurielle mais la logique capitaliste est dominante**

Il faut d'abord parler d'une économie fondée sur l'initiative individuelle, la propriété privée, la liberté d'entreprendre, les échanges marchands. Pourtant, l'ensemble de l'économie est néanmoins plurielle car le poids des institutions qui la gouverne (protection sociale, relations patronales/syndicales, formation de la main-d'œuvre...) et plus généralement le rôle de l'État entrent en jeu simul-

---

1. Dans une région de la Chine où florissait l'industrie textile, 15 millions d'emplois ont été perdus fin 2008, par défaut de carnets de commande qui se sont vidés en quelques mois seulement (Radio-Canada [2011]. *Krach, les dessous de la crise économique mondiale*).

tanément avec celui des entreprises collectives. Autrement dit, la biodiversité de l'économie dépend principalement d'un rapport de forces établi par les mouvements sociaux, de la capacité des mouvements sociaux dans chaque pays à influencer le cours des choses pour introduire ou soutenir d'autres types d'entreprises (collectives ou publiques) et des politiques publiques davantage portées par l'intérêt général.

Mais cette notion d'économie plurielle est une notion molle si on n'ajoute pas immédiatement que sa forme dominante est capitaliste, c'est-à-dire une économie inscrite dans la logique d'une rentabilité maximale adossée au pouvoir économique d'une oligarchie dirigeant des multinationales dans les secteurs les plus stratégiques<sup>2</sup>. Ainsi, par exemple, si l'on scrute la filière de l'agriculture, on se rend vite compte qu'elle est dominée, dans l'agrofourmiture (engrais), par deux grandes multinationales (Monsanto et Dupont), dans la transformation alimentaire par Nestlé et ses 140 marques, dans la grande distribution de masse par Walmart (6 000 magasins et 144 millions de clients dans plus de 100 pays) (Houée, 2009, p. 23). Et dans ce marché de plus en plus globalisé, c'est-à-dire sans frontières ni protection, l'enjeu de cette domination implique les conditions de vie et de travail d'un milliard de paysans et d'agriculteurs dans le monde. De plus, la logique capitaliste a accru sa domination sur l'ensemble de la société dans les 20 dernières années dans bien des registres comme celui de la fiscalité des États et celui de l'épargne-retraite.

---

2. Pour un récit politique de l'intense activité économique et politique de l'oligarchie, voir le dernier livre du journaliste du *Monde*, Hervé Kempf (2011) et celui de l'économiste et prix Nobel américain, Paul Krugman (2007).

### **Les glissements des quarante dernières années vus par Ricardo Pétrella**

Il y a quarante ans, dans le cadre de la société du Welfare, la fiscalité et l'épargne avaient réalisé un certain équilibre entre les trois grandes sphères de l'économie (privée, publique, coopérative). Maintenant, le rapport entre ces sphères est fortement asymétrique. La sphère privée l'emporte, elle est hypertrophiée, alors que la sphère publique est réduite par rapport à la sphère privée et que la sphère coopérative est marginale. Un exemple éclatant de la marginalisation de la sphère coopérative est représenté par les investissements des fonds de pension de la part des syndicats. En mettant leur épargne pour les pensions dans les marchés financiers mondiaux, sous forme d'investissements somme toute spéculatifs, les syndicats ont cessé de faire partie de la sphère de l'économie coopérative. Dans ce contexte, il n'y a plus eu de mutualité entre ses membres, ni de mutualité entre les membres de syndicats différents et entre syndicats de différents pays. La seule chose qui unit leurs membres c'est l'intérêt pour le meilleur rendement financier possible de leurs fonds.

Source : Pétrella, R. (2011). «Éloge du citoyen. Perspectives personalistes et communautaires de la richesse et de l'épargne», *Vie économique*, numéro spécial 15<sup>e</sup> anniversaire, <<http://www.eve.coop/?a=92>>.

Sans compter qu'une partie de l'argent public a été déplacée au fil des 40 dernières années des secteurs de la santé et de l'éducation en direction des fonctions de sécurité nationale, à l'intérieur des pays concernés (mesures de sécurité dans les aéroports...) comme à l'extérieur (guerres en Irak, en Afghanistan...). Et récemment pour soutenir les banques à une hauteur qu'on a peine à s'imaginer. Ainsi Radio-Canada raconte, dans sa série documentaire *Krach, les dessous de la crise économique mondiale* (2011), que le 13 octobre 2008, à peine un mois après la faillite d'une importante banque américaine, la Lehman Brothers, le gouvernement américain a convoqué les présidents des neuf plus grandes banques américaines au Département

du Trésor pour annoncer que l'État fédéral allait mettre sur le marché 250 milliards de dollars pour les soutenir. C'est ainsi que « le plus gros chèque d'aide sociale de l'histoire a été émis pour Wall Street », de commenter un journaliste économique en entrevue. L'arnaque des banques et des agences de notation sur les États et sur les finances publiques, et, en bout de ligne, sur les emplois et les salaires des travailleurs, de même que la faiblesse de ces États à imposer de nouvelles règles du jeu est une caractéristique de la période actuelle. Effet majeur : c'est de cette arnaque qu'ont découlé les millions d'emplois perdus dans le monde. On voit donc l'énorme glissement qui s'opère, comme le signale Jacques Fournier du CIRIEC-France.

### **La crise, l'action publique et le marché**

En caricaturant à peine, je dirai que le système, les marchés, la pensée dominante ont eu très peur. La crise s'est révélée d'une telle ampleur qu'il a fallu d'urgence faire appel à l'État. Pour maintenir en vie le système bancaire. Pour essayer de relancer l'économie. On a accepté un début de régulation financière. Mais on n'a pas remis en cause les fondements du système. **On a bien voulu d'un État pompier, mais non d'un État pilote qui reprend les commandes.** On a limité les dégâts, mieux sans doute qu'après 1929. Mais le marché continue à faire la loi. Le voici qui spéculé maintenant sur les finances de ces États qui l'ont sauvé... C'est toujours le marché qui domine. L'action publique ne fait que s'y soumettre. Il ne reste plus qu'à attendre la prochaine crise... Un autre cheminement est-il possible? L'action publique peut-elle reprendre le pas sur le marché?

Source : Fournier, J., président d'honneur du CIRIEC-France (2010). « La crise, l'action publique et le marché », Intervention lors du 28<sup>e</sup> Congrès international du CIRIEC, à Berlin, le 17 mai, <<http://www.projetde-societe.coop>>.

Par où passe alors le changement pour inverser à nouveau cette tendance à la réduction du rôle et du poids de l'action publique et cette tendance à la marginalisation

progressive d'une économie de type coopératif? Premier point d'appui: la perte de confiance des gens ordinaires dans le système financier international et le retour en grâce des coopératives et des mutuelles comme l'affirmait récemment à Québec la présidente de l'Alliance coopérative internationale (ACI):

### **La confiance retrouvée dans le mouvement coopératif**

L'effondrement des institutions du secteur bancaire a affecté la confiance des gens ordinaires dans les institutions financières auxquelles ceux-ci ont confié leur patrimoine, leur maison, leurs épargnes pour payer des études et même leur fonds de retraite... Pourtant, face aux mêmes circonstances d'effondrement global du système financier, il faut constater que le mouvement coopératif du secteur bancaire, les mutuelles et les coopératives d'épargne et de crédit ont eu bien moins de mal à passer à travers la crise. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas été touchés... Mais ces difficultés ont été relativement mineures et faciles à circonscrire. En fait, nous avons pu résister à la crise **grâce aux systèmes de garanties financières** développés à l'intérieur même de notre mouvement, sans recourir à l'assistance gouvernementale destinée aux institutions financières... Il est devenu clair que la structure collective de propriété est, par sa nature même, bien plus conservatrice en ce qui concerne les investissements ainsi que les politiques de crédit.

Source: Green, P., présidente de l'ACI (2011). « La confiance retrouvée dans le mouvement coopératif », Rencontre SOCODEVI à Québec, 6 février, <<http://webzine.socodevi.org>>.

En fait, la bataille s'inscrit dans un processus de longue durée où deux logiques s'affrontent: celle d'une économie fondée sur l'actionnariat qui met tout en concurrence et qui restreint le rôle des services publics en voulant marchandiser tout ce qui peut l'être, et l'autre économie, qui cherche à répondre aux besoins sociaux en misant sur l'État, la démocratie et l'engagement citoyen.

### **Deux logiques s'affrontent et la pression de la gestion capitaliste est forte**

Les deux logiques de l'économie sociale (coopératives, mutuelles et associations) et de l'économie capitaliste sont antagoniques. Aujourd'hui, force est de vivre avec. Mais nous connaissons tous la pression que la gestion capitaliste exerce sur les activités des groupements de personnes : à travers la mise en concurrence des associations, la restriction des budgets publics, l'obligation de suivre des règles assurantielles et bancaires qui mettent en cause la solidarité, la comptabilité exclusivement conçue pour exprimer le rendement des actions, la gestion des municipalités, des hôpitaux et des administrations qui reprend le même cadre conceptuel que les sociétés de capitaux. Résultat : marchandisation toujours plus forte de la santé, accroissement des inégalités de traitement, destruction de la planète, etc. Cette gestion à laquelle nous sommes contraints rend toujours plus périlleux le respect de nos valeurs et principes les plus essentiels.

Source : Draperi, J.-F. (2009). « Trois propositions pour une mutation économique et sociale », *RECMA*, n° 313, <<http://www.recma.org>>.

---

## **SORTIR DE LA CRISE : À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX POINTS D'APPUI**

---

### **À travers l'histoire du capitalisme, qu'ont fait les mouvements sociaux pour inverser la tendance ?**

Un peu d'histoire du mouvement coopératif, des autres mouvements et du monde dans lequel il a pris naissance n'est pas sans nous instruire sur le quoi faire. C'est d'abord et avant tout au sein du mouvement ouvrier qu'ont émergé divers types d'organisations pour combattre l'organisation économique dominante de nos sociétés : des syndicats, des partis ouvriers, des mutuelles, des coopératives

et des associations. De fait, cet ensemble d'organisations du mouvement ouvrier ont fait œuvre collective – en dépit de leurs oppositions et différends – en contribuant tout au long du XX<sup>e</sup> siècle à transformer la condition des travailleurs qui était surtout faite de marginalité sociale, de précarité du travail et d'absence de droits en condition sociale permettant d'obtenir certains droits et la reconnaissance d'organisations propres. Puis, finalement, en transformant à nouveau cette condition sociale par l'obtention pour tous et toutes d'une pleine citoyenneté à la faveur de protections sociales universelles de caractère public (Castel, 1995).

Le monde ouvrier s'est alors construit une identité collective, à tout le moins une communauté de destin de travailleurs, communauté génératrice d'institutions nouvelles qui ont constitué les premières souches de cette démocratisation de l'économie (Peticlerc, 2007). C'est que plusieurs organisations de cette époque étaient convaincues de pouvoir faire vivre notamment des rapports sociaux de solidarité **dans et par des activités économiques**. C'était aussi l'aspiration à réaliser un projet de société équitable et démocratique dans les entreprises elles-mêmes qui était portée par les animateurs et dirigeants de ces différents mouvements.

En effet, un des vices majeurs du capitalisme depuis ses débuts réside dans le fait que la démocratie s'arrête aux portes des entreprises. Or le mouvement ouvrier, dès le début de la révolution industrielle, a lutté pour des conquêtes démocratiques dans l'entreprise et dans la société en général. Il a d'abord cherché à concevoir des formes d'organisation de l'économie où pourrait s'appliquer intégralement le respect des principes démocratiques : c'est la tradition coopérative qui en a été la meilleure expression jusqu'à aujourd'hui. Cependant, comme on le sait, cette forme d'entrepreneuriat est demeurée minoritaire au sein d'un océan d'entreprises capitalistes. Elle maintiendra cependant vivante l'idée

d'une forme d'entreprise qui peut être démocratique, viable économiquement (à lucrativité limitée) et disposant de finalités sociales.

En fait, la lutte pour la démocratisation des entreprises prendra principalement la forme que le **syndicalisme** lui donnera : l'introduction de **contre-pouvoirs dans l'entreprise capitaliste elle-même** en limitant l'arbitraire patronal, en grugeant progressivement, par l'intermédiaire de conventions collectives, les « droits de gérance » en ce qui a trait au temps de travail (le 8 heures par jour, puis le 35 heures par semaine), pour assurer un minimum de sécurité d'emploi, pour introduire des régimes de retraite... Il faut ajouter qu'un certain nombre de droits démocratiques seront acquis grâce à **l'entrée de partis ouvriers et progressistes dans les parlements**, ce qui amènera du coup des législations du travail et des législations sociales contribuant à la construction d'un État social. Le mouvement **mutualiste** sera alors mis à profit dans ce cadre pour développer les systèmes de gestion des diverses assurances sociales (en Europe en particulier).

---

### Et aujourd'hui comment le faire ?

Comme le mouvement ouvrier de cette grande et longue période du XX<sup>e</sup> siècle (surtout à partir des années 1930), il faut oser retirer des territoires d'expansion et de profits au secteur privé par le développement d'« un tiers secteur associatif et coopératif d'utilité sociale, solidaire et écologiste » nous dit l'économiste Alain Lipietz, (2009, p. 136). Mais pour faire cela, quelques repères font partie de l'équation : en premier lieu, reprendre la réflexion générale sur la société dans laquelle nous sommes (et celle que nous voulons) comme le mouvement coopératif a recommencé à le faire en 2010 et comme le mouvement syndical, notamment la CSN est en train de le faire.

### **La CSN et la recherche de modèles de développement alternatif**

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) tenait en janvier 2011 sa troisième Université syndicale d'hiver sur le thème : « Le leadership syndical face aux modèles alternatifs de développement ».

Nous croyons, de dire la CSN, que la crise financière qui a atteint bon nombre de pays a ouvert un espace inédit pour porter un regard critique sur le système économique dominant, en repenser les fondements, examiner d'autres modèles de développement, tout en se demandant qu'est-ce que la richesse, le bien-vivre et le mieux vivre ensemble peuvent signifier à notre époque. Nous voulons également nous pencher sur des moyens qui peuvent soutenir et orienter des choix de développement sociaux, économiques et environnementaux durables. Dans cette perspective, nous sommes à réfléchir sur les voies alternatives suivantes : le *New Deal* vert, l'économie plurielle, la social-démocratie, l'altermondialisme...

Source : Séguin, M. (2011). « Peut-on assumer un leadership syndical ? », *Perspectives*, n° 33, mars, <<http://www.csn.qc.ca>>.

---

### **Un premier repère : sortir du « fondamentalisme de marché »**

Reprise de la réflexion générale sur la société et la crise de son modèle de développement, cela veut d'abord dire sortir du « fondamentalisme de marché » comme l'affirmait l'Alliance coopérative internationale (ACI) à son dernier congrès (2009), la Confédération syndicale internationale (CSI) à son congrès de Vancouver en 2010 et le Forum social mondial (FSM) à Dakar en 2011. Autrement dit, se défaire de la pensée économique qui mise exclusivement sur la croissance sans s'occuper de

développement, sur la concurrence plutôt que sur la coopération, sur la seule initiative privée pour réguler la société, le tout complété par un État minimal qui intervient comme pompier de service en cas de crise et par le refus d'introduire un tant soit peu de démocratie dans les entreprises.

---

### **Un second repère : ne pas se laisser imposer la privatisation de biens communs et un État social minimal**

En second lieu, sortir de la thèse de la privatisation de biens communs sociaux. Le capitalisme et ses représentants (au Québec, le Conseil du patronat par exemple) et ses intellectuels (l'Institut économique de Montréal par exemple) n'ont de cesse de s'en prendre aux politiques de régulation des États :

- a) ils favorisent des politiques économiques misant sur de grands pôles de croissance urbains au détriment des régions, autrement dit des politiques qui ne questionnent pas le type de croissance en cours tout en misant sur les créneaux de marché susceptibles de profiter au maximum et à court terme aux grandes entreprises et à leurs actionnaires ;
- b) ils favorisent des politiques publiques misant sur la privatisation de secteurs sociaux aussi stratégiques que la santé, l'éducation, la culture... ;
- c) ils favorisent une administration publique rythmée sur la « nouvelle gestion publique » qui est une politique de gestion dont le référentiel principal est la manière dont le privé se gère ;
- d) ils favorisent des politiques de privatisation de ressources naturelles que sont la terre, l'eau, les sources d'énergie, les forêts, etc.

### **Un troisième repère: refuser d'aller de crise en crise**

Sortir de la crise financière signifie en dernière analyse ne pas laisser le contrôle de la monnaie et du crédit au grand capital financier. Autrement dit, revenir à une intervention forte des États et maximiser la biodiversité d'entreprises sous contrôle démocratique (entreprises publiques et entreprises collectives), permettant ainsi de se débarrasser de la pression induite des actionnaires sur les entreprises, de la spéculation financière et de meilleures chances de ne plus laisser aux banques et aux riches de ce monde de bénéficier des paradis fiscaux. C'est en tout cas l'affirmation forte d'économistes et de dirigeants du mouvement coopératif et mutualiste européen.

#### **TROIS PISTES DE SOLUTIONS**

##### **Retirer, au nom du bien commun, des territoires d'expansion et de profit du capitalisme**

Il faut retirer, au nom du bien commun, des territoires d'expansion et de profit du capitalisme : retirer au capital financier le pouvoir de contrôler la monnaie et le crédit [...]. On ne s'en sortira pas sans remettre les pouvoirs financiers à des pôles publics ou coopératifs débarrassés de la pression des actionnaires [...]. Il faut faire de même avec la gestion de l'eau, de l'énergie, la grande propriété foncière [...] et d'autres services d'intérêt général associés à des droits universels dont l'éducation, la santé, les transports collectifs, etc.

Source : Gadrey, J. (2010). « Peut-on s'en sortir dans le cadre d'un capitalisme réformé ? », *Alternatives économiques*, n° 288, p. 156-158.

Le capitalisme est en crise profonde, il est en train de se dévorer lui-même. Par ses excès et ses dérives, il prouve, d'une manière brutale et au détriment de tant de femmes et d'hommes à travers le monde, qu'il est sur le mauvais chemin. Cela ne veut pas dire que tout est mauvais, puisque le capitalisme fait aussi preuve d'une grande créativité et d'innovation. Mais il faut affirmer clairement qu'il y a une

solution de rechange au capitalisme : l'économie sociale. C'est dire qu'il faut que celle-ci prenne une place prépondérante dans notre système économique. L'économie sociale ne doit pas remplacer les autres systèmes, mais il faut cependant changer les règles du jeu. Thierry Jeantet, président des Rencontres du Mont-Blanc et directeur général d'Euresa, une association de 11 mutuelles et coopératives d'assurance en Europe.

Source : Thériault, N. (2010). *Le Devoir*, cahier spécial du 11 septembre.

Il est très important de réamorcer la pompe en créant institutionnellement les outils d'un tiers secteur associatif et coopératif d'utilité sociale, solidaire et écologiste, pour s'occuper des personnes âgées à domicile, des espaces verts, du soutien scolaire, des logements sociaux, de la culture, etc.

Source : Lipietz, A., économiste (2009). *Face à la crise : l'urgence écologiste*, Paris, Textuel, p. 136.

Il faut aussi sortir de la **crise sociale** dans laquelle la mondialisation néolibérale nous a plongés, car il y a eu montée des inégalités sociales entre le Nord et le Sud, sans compter l'affaiblissement de la redistribution de la richesse dans bon nombre de pays du Nord pourtant fortement constitués à cet égard depuis l'après-guerre. Sortir, bien sûr, de la **crise écologique** : il faut notamment rappeler que les cinq dernières années (2005-2010) ont été fortement marquées par l'envolée du cours du pétrole, puis de celles de nombreuses matières premières et de produits agricoles avec ses séquelles de diminution des terres arables consacrées à l'alimentation, de montée en puissance des agrocarburants, etc. Nous y reviendrons dans les deux prochains chapitres.

Certes, il n'y a pas de réponse ferme et définitive à la question de la sortie de cette « grande crise » que nous traversons. Il y a cependant de fort **bonnes raisons de douter que l'économie capitaliste qui est dominante nous sortira de cette triple crise** (économique, écologique et sociale) dans laquelle nous sommes engagés. Tentons

d'aller encore un peu plus loin dans notre réflexion sur la question en dégagant une perspective et quelques pistes d'intervention susceptibles de modifier le cours des choses.

## **UNE PISTE CENTRALE DE SORTIE DE CRISE POUR LE MOUVEMENT COOPÉRATIF : LA DÉMOCRATISATION DE L'ÉCONOMIE**

Sortir de cette grande crise ne veut pas dire de renverser le capitalisme, mais d'occuper le terrain économique dans le plus grand nombre de secteurs possible par des entreprises collectives ou à contrôle démocratique, par des entreprises publiques ou coopératives et par des organismes de réglementation. Les quatre grandes pistes de sortie de crise sont les suivantes : la démocratisation de l'économie, le renouvellement de l'État social, la conversion écologique de l'économie et la construction d'un vaste mouvement citoyen international. Qu'en est-il d'abord de la démocratisation de l'économie aujourd'hui ?

La mondialisation en cours a relancé le débat à l'échelle de la planète sur la nécessité de **repenser l'économie** dans son ensemble. La notion de « développement » est prisonnière d'une définition trop restrictive qui l'associe la plupart du temps à la croissance. L'indice de développement humain (IDH), introduit dans le débat international par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans les années 1990, est venu changer la donne et a ouvert la voie à l'articulation de l'économie avec la démocratie et les droits sociaux, et plus récemment avec les indispensables critères écologiques. De plus en plus de chercheurs et de mouvements abondent dans ce sens en proposant par exemple de relocaliser les activités économiques en invoquant qu'il faut rompre avec cette mondialisation néolibérale qui abolit les territoires et dévalorise les cadres de vie, de miser sur les énergies renouvelables, de diminuer la consommation énergétique de l'industrie, de

l'agriculture, de l'habitat, du transport par une intervention incitative, voire contraignante de la part des pouvoirs publics (Plihon et Harribey, 2009), de miser sur la coopération entre entreprises sur un même territoire et sur la participation des travailleurs aux destinées des entreprises. **Action conjointe par le haut** de la part des États (et donc par l'intermédiaire de partis politiques progressistes) **et par en bas** de la part des mouvements sociaux (mouvement coopératif, mouvement écologique, mouvement syndical...).

**Se regrouper pour avoir une plus grande force politique et faire face à l'autre logique de gestion du profit, à l'autre logique de gouvernance**

Si les pouvoirs publics à l'échelle européenne reconnaissent les banques coopératives, les coopératives agricoles, ou bien encore les coopératives d'assurance, ils ne reconnaissent pas encore notre particularisme comme modèle d'entreprises avec nos logiques de propriété différentes, nos logiques de gouvernance différentes, nos logiques de gestion du profit tout à fait différentes. On est même attaqué, aujourd'hui, sur certains de ces éléments, notamment les réserves impartageables. On s'est donc regroupé pour avoir une plus grande force d'expression politique, y compris en lançant des pétitions auprès de nos membres.

Source: Schlüter, R. (2009). « La ruée vers les coopératives », *Nord-social.info*, mars, <<http://www.nord-social.info>>.

Repenser l'économie, et faire face aux entreprises capitalistes, c'est miser sur l'État mais aussi miser sur des entreprises à propriété collective, autrement dit miser sur le renforcement d'une économie non capitaliste. « **Il faut davantage d'entreprises sous contrôle démocratique** », disaient récemment trois dirigeants du mouvement coopératif, C. Béland, P. Genest et H. Simard, dans *Le Devoir* du 11 mai 2010 en plaçant la logique coopérative au cœur du système économique. Felice Scalvini de l'ACI, dans sa conférence d'ouverture à Lévis, va dans la même direction et déplie l'argumentation qui est derrière cette affirmation :

### **Biodiversité des entreprises et capacité de faire face à la crise**

Le monde entier a célébré en 2010 l'année de la biodiversité et s'est attaché à sa défense et à sa promotion. Bien entendu, cela fait référence à l'environnement naturel. Je pense qu'il serait bon d'aller plus loin et d'ouvrir également la réflexion, les idées et les initiatives à la biodiversité de l'économie. Tout au long de l'histoire, toutes sortes d'entreprises se sont développées et propagées, chacune trouvant des terrains et un environnement de prédilection. La situation a changé au cours des dernières décennies. Après la Deuxième Guerre mondiale – avec une forte accélération au tournant des années 1980 –, une espèce a pris le dessus et a fait l'objet d'une culture intensive et exclusive. **La société capitaliste, exploitée en monoculture, a occupé des espaces de plus en plus grands** tendant à réduire à la quasi-extinction d'autres espèces dans plusieurs domaines. **Autrement dit, une perte de biodiversité entrepreneuriale.** Cela est surtout dû à la propagation d'un stéréotype qui a encore aujourd'hui la vie dure : l'entreprise par excellence est une entreprise capitaliste.

Pourtant, outre les sociétés de capitaux, plusieurs formes d'entreprise ont participé activement aux dynamiques économiques dont, entre autres, les entreprises publiques, les entreprises municipales, les coopératives, les mutuelles, les banques populaires, les caisses rurales, les caisses d'épargne, les petites entreprises artisanales et commerciales (caractérisées par le travail du propriétaire et non par son capital). **Là où cette biodiversité n'a pas été préservée on en est arrivé, avec une ressemblance singulière mais évidente avec les phénomènes naturels, à des crises économiques de taille et à des impacts systémiques.** Il suffit de se rappeler l'effondrement des pays socialistes, une implosion due à la non-viabilité de la monoculture de l'entreprise publique, et, plus récemment, à celui de l'économie occidentale, lié au soutien inconditionnel à la monoculture entrepreneuriale capitaliste.

Trop peu d'attention a été consacrée à la question de savoir comment **la perte du pluralisme** des formes d'entreprise a été l'un des facteurs de la crise et comment la reconstitution d'une biodiversité équilibrée des acteurs entrepreneuriaux peut contribuer à surmonter cette crise.

Source : Scalvini, F, coprésident de Coopératives Europe et vice-président de l'ACI (2010). « La crise est globale et internationale. Comment sortir de cette crise et de la mondialisation néolibérale qui l'accompagne ? Quelles sont les alternatives à privilégier ? Point de vue du mouvement coopératif international », Conférence de Lévis.

## LE QUÉBEC ET LA BIODIVERSITÉ ÉCONOMIQUE : UNE EXPÉRIENCE ORIGINALE EN AMÉRIQUE DU NORD

Jusqu'à ce jour, le Québec tire tant bien que mal son épingle du jeu. Une des explications réside très précisément dans cette relative biodiversité économique que le Québec a su développer, tout particulièrement pendant la période qui va de 1970 à 2000. Expliquons-nous ! Le Québec se distingue en Amérique du Nord en dépit des contraintes fortes issues du Consensus de Washington dominé par notre voisin du Sud qui fait prévaloir : 1) la supériorité des arrangements volontaires sur les arrangements collectifs ; 2) la diminution générale du poids de l'État ; 3) l'affaiblissement du syndicalisme suspecté de défendre des privilèges ; 4) la politique d'aide aux pauvres par des associations plutôt que par des politiques publiques (Merrien, 2007). En effet, au Québec, l'État pèse plus qu'ailleurs en Amérique du Nord : pour 48,6 % (au Canada pour 42,8 % ; aux États-Unis, pour 33 %) car il intervient plus fortement que dans les autres provinces dans l'éducation, la santé, les services sociaux, l'accès aux médicaments... Sans compter que nous disposons d'un régime public de retraite et, avec

Hydro-Québec, comme entreprise publique, d'une équité territoriale en matière d'énergie pour toutes les régions, etc.

Les chercheurs Saint-Arnaud et Bernard (2003) classent le Québec, dans l'ensemble des provinces canadiennes, quasi dans une classe à part se rapprochant nettement plus des régimes européens sociaux-démocrates que des régimes néolibéraux comme les États-Unis et... l'Alberta. Une partie de cette distinction s'explique par le fait qu'à la différence des États-Unis et même du reste du Canada à certains égards, le mouvement syndical québécois est numériquement et politiquement fort, le mouvement coopératif nettement plus important, le mouvement communautaire activement présent sur l'ensemble du territoire du Québec depuis 40 ans en fournissant un éventail de services collectifs de proximité soutenus par du financement public... (Favreau, 2008) Sans compter une économie publique forte (Caisse de dépôt, Hydro-Québec...), faisant relativement bon ménage avec les grandes institutions financières du mouvement coopératif et du syndicalisme investies dans le développement économique (Mouvement Desjardins, fonds de travailleurs).

Ce qu'il faut retenir ici, c'est que le Québec des années 1970 à 2000, bien que cela ait été fragilisé dans la dernière décennie, a beaucoup misé sur sa biodiversité économique: grandes entreprises publiques comme Hydro-Québec dans une première phase (années 1960-1970); puis, dans une seconde phase (années 1980-1990), dispositifs de toutes sortes pour faciliter le développement des régions sur la base de PME et d'entreprises collectives: Conseils régionaux de développement (devenus des Conférences régionales des élus), Centres locaux de développement (CLD), fonds de travailleurs, fonds coopératif et régional Desjardins, fonds publics de l'État comme Investissement Québec, etc. Voyons en synthèse comment le tableau général se présente.

---

## **Tour d'horizon des entreprises collectives au Québec et de leurs croisements avec les pouvoirs publics**

Il faut d'abord parler des entreprises coopératives, puis depuis une dizaine d'années, d'entreprises d'économie sociale (EES) en référence surtout aux associations ayant des activités économiques (OBNL). On pourrait dire que ces deux types d'entreprises collectives sont définis à partir de quatre paramètres (les « 4 P » pour prise en charge collective, processus démocratique, primauté de la personne sur le capital et production de biens et de services socialement utiles) ou à partir des sept principes de la déclaration de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

On peut préciser davantage en distinguant différents types d'organisations, lesquels correspondent à deux statuts juridiques (coopératives et organismes à but non lucratif ou OBNL) :

- **les mutuelles**: des mutuelles d'assurance santé et d'assurance générale ;
- **les coopératives de consommation ou de production** qui prennent la forme de coopératives de services financiers (caisses Desjardins), de coopératives agricoles, de coopératives forestières, de coopératives de travailleurs, de coopératives d'habitation, de coopératives de services funéraires, etc. ;
- **des OBNL entrepreneurs et des coopératives** dans des secteurs nouveaux: services à domicile, petite enfance, insertion, récupération et recyclage, tourisme social. La plupart sont d'abord en interface avec l'État, qui leur confie une mission de service public ;
- **des organismes communautaires (OBNL)** tournés vers l'action sociale et citoyenne (défense des droits, logement social, insertion, etc.). Ces organisations ne partagent cependant pas l'appartenance à l'entrepreneuriat collectif ou à l'économie sociale parce qu'elles se définissent principalement par la logique d'action

sociopolitique qui les caractérise, bref pour des raisons de mission, d'identité, d'histoire et de filière distincte de financement public.

Au total, le Québec de 2011 compte 3300 coopératives (90 000 emplois) et approximativement 4000 OBNL ayant des activités économiques de façon significative (35 000 à 40 000 emplois). Et si à partir de la trajectoire longue du mouvement coopératif<sup>3</sup>, certaines entreprises participent depuis plus de 100 ans au développement du Québec (épargne et crédit, mutuelles d'assurances et coopératives agricoles), d'autres ont amorcé leur essor dans les dernières décennies :

- **au cours des décennies 1960 et 1970**: consolidation et diversification des coopératives dans l'habitat, dans les services funéraires, dans le secteur forestier, etc. ;
- **de 1980 à 2000**: explosion des groupes communautaires et de services dans les domaines divers liés à la crise de l'emploi et surtout à la montée de l'exclusion sociale (santé et services sociaux, lutte contre le décrochage scolaire, logement social...);
- **de 2000 à aujourd'hui**: a) reconnaissance par le gouvernement du Québec, à la suite d'un Sommet de l'économie et de l'emploi, de la nécessité de mettre en place une stratégie d'action dans des secteurs relativement nouveaux liés au monde associatif (petite enfance, insertion, aide à domicile...); b) nouveau coopératif dans des secteurs comme la santé (services de proximité), l'agriculture biologique, le commerce équitable, les énergies renouvelables...; et c) nouvelle forme de coopérative, la coopérative de solidarité, laquelle peut regrouper travailleurs, usagers et organisations locales (coopératives de santé, entre autres).

---

3. Comme on le sait, selon les études du ministère du Développement économique du Québec faites en 2008, le taux de survie des entreprises coopératives est significativement plus élevé que celui des entreprises privées.

Ces entreprises (coopératives ou associatives) bénéficient depuis une décennie, à différents stades de leur développement, d'un certain accompagnement et d'un financement en provenance de réseaux structurés à l'échelle du Québec, notamment :

- **deux grands réseaux qui fédèrent des familles distinctes de l'économie sociale, la famille coopérative et l'associative** : le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (fondé en 1940) et le Chantier de l'économie sociale du Québec (fondé en 1999) ;
- **de très nombreux regroupements sectoriels et régionaux** appartenant à l'un ou l'autre des deux réseaux nationaux ;
- **de nombreux organismes de financement** : les entreprises collectives bénéficient à la fois de fonds publics, de fonds coopératifs et de fonds syndicaux ;
- **de nombreux organismes de développement local**. Ces organismes sont souvent des agences publiques partenariales multi-acteurs qui contribuent à leur financement et à leur soutien (CLD/ CDEC et SADC) ou des regroupements régionaux chargés du développement de coopératives sur leur territoire (CDR) ;
- **des organismes de solidarité internationale** pour aider au développement de ce type d'entreprises dans des pays du Sud : Développement international Desjardins (DID) et SOCODEVI pour le mouvement coopératif ; UPA-DI pour le mouvement des agriculteurs ; le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) comme regroupement d'organisations des mouvements syndical, coopératif, agricole et écologique engagés avec des communautés du Sud ;
- **des universités, des centres ou des chaires de recherche**, lesquelles font des entreprises collectives et/ou publiques leur champ privilégié d'investigation.

Dans cette optique, l'État (et les entreprises publiques qu'il a générées) est identifié comme un levier de développement et les régions comme des lieux de concertation entre forces vives des communautés locales pour le développement. De même des organisations de caractère principalement social (syndicats, une partie des organisations communautaires) ont emboîté le pas dans les années 1990 et se sont également investies dans le développement économique. C'est l'ensemble de ces initiatives sur près de 30 ans qui ont rendu plus manifeste ici qu'ailleurs en Amérique du Nord le fait que le développement est l'« affaire » non seulement de la grande entreprise multinationale (laquelle ne fait d'ailleurs pas l'unanimité) mais aussi de l'État, de la PME et des entreprises collectives (coopératives, mutuelles et OBNL) en tant que lieux de création de richesse et de citoyenneté active.

### **Territorialiser l'économie**

La Caisse d'économie solidaire [...] peut être de ceux qui favorisent la territorialisation des activités, qui permettent aux communautés d'avoir une poigne sur la propriété des entreprises et les services de proximité dans les régions. Ensemble, on peut influencer les politiques publiques.

Source : Gérald Larose, président de la Caisse d'économie solidaire Desjardins : Blogue de la coopérative Oïkos (6 mai 2010). Rendez-vous solidaire 2010, Assemblée générale annuelle de la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

### **Maîtriser les lieux de décisions économiques**

Le grand problème, c'est la propriété des entreprises. On estime qu'au cours des 5 prochaines années, 30 000 propriétaires de PME québécoises prendront leur retraite. D'ici 10 ans, c'est 60 000 autres qui partiront. Le « maître chez nous » est en déclin.

« Si nos entreprises ne nous appartiennent plus, qu'elles sont cotées en Bourse et gérées au trimestre, comment pourrions-nous faire du développement durable ? », a demandé Michel Nadeau. « C'est la raison pour laquelle

*l'Institut de la gouvernance s'intéresse aux modèles de propriétés collectives inaliénables, plus particulièrement aux coopératives, aux mutuelles et aux sociétés d'État. Ne pouvant pas être vendues, ces propriétés collectives maintiennent un bassin d'emplois beaucoup plus difficiles à délocaliser. »*

Source : Michel Nadeau, Institut de la gouvernance : Blogue de la coopérative Oïkos (6 mai 2010). Rendez-vous solidaire 2010, Assemblée générale annuelle de la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

### **Remettre l'épargne collective au service de choix sociaux à l'opposé de la tendance dominante**

Une épargne collective au service d'un plan quinquennal de construction de logements sociaux est source de richesse différente par rapport à une épargne destinée à alimenter des fonds de placement dédiés au secteur de l'immobilier de luxe. En outre, la crise des *subprimes* aux États-Unis montre que l'épargne mise en place dans le but de créer de la richesse privée par la spéculation est structurellement source de destruction de richesse, privée et publique. De même, on peut s'interroger sur la relation existant entre création de richesse et l'épargne imposée aux États-Unis par les taxes dans le but de fournir aux caisses de l'État des ressources énormes pour financer, jadis, la conquête de la Lune et, aujourd'hui, la présence de troupes américaines en Afghanistan.

Source : Pétrella, R. (2011). « Éloge du citoyen. Perspectives personalistes et communautaires de la richesse et de l'épargne économiste », *Vie économique*, février, <[http://www.eve.coop/?a=92#\\_edn1](http://www.eve.coop/?a=92#_edn1)>.

L'expérience québécoise tend aussi à démontrer que même au cœur de l'Amérique du Nord, il est possible de faire autre chose qu'un développement néolibéral à l'américaine. Cette expérience doit prendre en compte deux conditions qui auront favorisé une telle démocratisation économique : a) un environnement favorable à l'entrepreneuriat local et régional, particulièrement celui des PME et,

en second lieu, celui des entreprises à propriété collective ; *b*) quitter le schéma qui fait de la grande entreprise multinationale et des mégaprojets de l'État les seuls moteurs du développement, une conception qui ne mise pas tout sur le marché, une conception plus diversifiée de l'économie qui se doit de disposer de plusieurs leviers et de plusieurs échelles de développement ayant chacun leur apport respectif.

Mais cette biodiversité développée pendant 30 ans a perdu pied dans la dernière décennie (2000-2010) : retour en grâce du « fondamentalisme de marché » ; critique en règle des limites du service public et de leurs coûts ; tendance à la sous-traitance publique d'associations et de coopératives dans la production de nouveaux services collectifs ; montée en puissance des multinationales du gaz (la filière traditionnelle et la filière du gaz de schiste), du pétrole et des mines ; délocalisations vers d'autres pays où la main-d'œuvre est moins chère... Ce qui force le mouvement coopératif et les autres mouvements à redéfinir leurs stratégies dans un contexte de crise qui n'est pas une « petite crise » singulière, mais une crise multiforme qui touche presque tous les aspects de la vie des gens et la destinée de la planète Terre. Destinée de la planète Terre que nous verrons dans le prochain chapitre.



## **Environnement**

### **L'urgence écologique**

*Écologiquement parlant, la planète est en état de survie. Parmi les risques environnementaux d'envergure planétaire mentionnons le **réchauffement accéléré de la planète** dû à la consommation élevée d'énergies fossiles; la **menace qui pèse sur la biodiversité** due au modèle de développement qui ne prend pas en compte l'équilibre des écosystèmes et, finalement, les diverses formes de **pollution**. Le mode de vie des populations riches est insoutenable à l'échelle de la planète et l'action à entreprendre implique une intervention à cette échelle pour prendre en compte le cycle de vie de nos productions et l'empreinte écologique de notre consommation. La conversion écologique de l'économie est un enjeu mondial qui rejoint les réalités du Québec tout entier et de ses régions. Elle questionne notre **mode de production et de consommation**.*

*Dans ce sens, cette conversion écologique de l'économie demande de développer des expériences coopératives d'envergure capables de contribuer de manière innovante au développement durable et solidaire des territoires.*

---

## **UNE PLANÈTE EN PÉRIL : LA DÉRIVE ÉCOLOGIQUE ENFONCE LA SOCIÉTÉ DANS LA CRISE**

Ce qui frappe aujourd'hui plus qu'hier, c'est que la réflexion collective cherche davantage à s'interroger sur la nature de la crise plutôt qu'uniquement sur certains aspects ou sur ses conséquences sociales néfastes. On se satisfait de moins en moins du trop court diagnostic qui considère que la crise est passée. Il y a de petites crises et de grandes crises. Celle-ci est grande parce que les solutions institutionnelles dont on disposait jusqu'à ce jour ne sont plus appropriées : l'État-providence de première génération avec ses protections sociales, des syndicats et des conventions collectives dans les milieux de travail, des organisations communautaires dans les quartiers en difficulté, des coopératives sur une grande partie des territoires du Québec, etc., ne suffisent plus. Crise de l'emploi et crise du climat vont aujourd'hui de pair. La dimension irréversible de certaines questions les a en partie rendu caduques, notamment la question écologique et ce qu'elle induit de crises alimentaires à répétition, de crise énergétique récurrente et de crise du climat qui devient chaque année de plus en plus tangible (inondations, sécheresses...).

---

### **Les crises se télescopent : désastre annoncé**

En poussant plus loin, on voit bien que le changement climatique, la crise alimentaire et la crise énergétique se télescopent et se combinent à cette crise financière que peu

de monde avait vu venir. Et peu à peu on prend conscience qu'avec le réchauffement climatique est également venue la réduction de la biodiversité, le trop plein d'azote dans l'atmosphère causé principalement par une agriculture productiviste, l'acidification des océans, la dégradation des forêts, la diminution des terres cultivables, la pénurie mondiale d'eau douce... D'où la fracture de plus en plus nette entre la création de richesses sur le plan économique et le progrès social et écologique.

Dans tout cela, la question centrale est devenue la suivante: quelle sera l'ampleur du réchauffement au XXI<sup>e</sup> siècle? 2, 3, 4, 5, 6 °C? Les chocs majeurs liés au réchauffement de la planète peuvent se résumer ainsi si on augmente au-delà de 2 °C: productivité agricole réduite (sécheresses, inondations...), insécurité aggravée de l'accès à l'eau potable, inondations côtières et risques sanitaires accrus. Dans le premier cas, cela induit plus de 600 millions de mal-nourris de plus; dans le second, le stress hydrique affecte plus de 1,8 million d'habitants; dans le troisième cas, 300 millions de réfugiés et dans le quatrième cas, de 220 à 400 millions de personnes exposées au paludisme (malaria), au choléra, etc. (Houée, 2009, p. 204-205).

Le Groupe intergouvernemental d'études sur l'évolution du climat (GIEC) n'a pas été jusqu'à répondre au-delà de deux ou trois degrés, tant à ce niveau les choses apparaissent déjà redoutables. Ce groupe d'experts internationaux<sup>1</sup> s'entend pour dire que deux degrés est un plafond et que pour respecter ce plafond, cela suppose que les pays industrialisés du Nord réduisent de 30 % d'ici 10 ans leurs émissions de CO<sub>2</sub>. On induit par là que les modifications dans l'économie de ces pays sont des modifications

---

1. Ce groupe d'experts a été créé par deux organismes de l'ONU, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Depuis 1990, ses travaux servent de référence dans le cadre des négociations internationales sur les gaz à effet de serre. Ses publications proposent une synthèse des connaissances scientifiques, tout à la fois sur les points de consensus (ou de certitude) et sur les points de débat (ou d'incertitudes) rattachés aux résultats.

de grande envergure, fondamentales même dans ses principaux secteurs, puisque les émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère sont causées à 25% par la production d'énergie (pétrole, gaz...), à 20% par l'industrie, à 17% par la forêt, à 13% par l'agriculture, à 13% par le transport, à 8% par les bâtiments résidentiels et commerciaux et à 3% par les déchets et eaux usées (chiffres du GIEC, 2004, cités par Guilbeault, 2009).

### **Crise alimentaire – Le délabrement**

Dans les soulèvements qui ont secoué la Tunisie, l'Égypte, l'Algérie, comme d'autres pays, la variable économique a été un élément-clé. Plus précisément, tout un chacun s'accorde pour souligner que la hausse très prononcée des prix d'une foule de produits de première nécessité a dopé la colère de millions et de millions de personnes qui consacrent déjà plus de 50% de leurs revenus à la nourriture [...] et hissé à 1,2 milliard le nombre total de damnés de la faim [...]. Ce n'est pas tout. Climatologues, environnementalistes et géographes anticipent un été aussi adverse à l'agriculture que le fut celui de 2010. À l'origine de la récente série d'augmentations, on trouve la sécheresse et les inondations en Argentine, au Canada, en Russie, en Ukraine, en France, en Australie et chez d'autres gros producteurs de céréales, sans oublier les intempéries observées en Inde et au Pakistan, qui ont pourri des millions d'hectares de rizières [...]. Aux périls provoqués par le délabrement climatique s'en est ajouté un autre, celui-là aussi vieux que la monnaie : la spéculation. Le maintien des taux d'intérêt à de bas niveaux combiné à la volatilité des Bourses en septembre et octobre a favorisé un afflux de capitaux vers la Bourse de Chicago, la Bourse des contrats à terme, la Bourse agricole [...].

Source : Truffaut, S. (2011). «Crise alimentaire – Le délabrement», *Le Devoir*, 17 février, <<http://universite.auciparis10.org/>>.

### **La pollution des océans : un deuxième « continent » de plastique découvert dans l'Atlantique**

On connaissait le « Great Eastern Pacific garbage patch », la poubelle en mer qui offre une grande concentration de déchets plastiques (découvert en 1997). En 2010, on vient de découvrir une formation du même type dans l'Atlantique. Comme sa jumelle, elle couvre l'équivalent du Texas et se situe à 1 000 kilomètres des côtes américaines à la hauteur d'Atlanta (Géorgie). La densité moyenne est de 200 000 fragments par kilomètre carré qui s'accumulent sur 10 mètres de profondeur. On sait que cette pollution a des effets néfastes sur la faune marine, laquelle pollution pourrait remonter la chaîne alimentaire jusqu'à l'homme, d'affirmer le journal *Le Monde* dans son Bilan Planète de 2010. Mentionnons que la grande résistance du plastique le rend quasi impossible à dégrader.

Source : Dupont, G. (2010). « La pollution des océans : un deuxième "continent" de plastique découvert dans l'Atlantique », *Le Monde*, « Bilan Planète 2010 », p. 62, <<http://universite.auciparis10.org/>>.

### **Gaz de schiste : l'extraction de cette ressource fossile pourrait s'avérer une grave source de pollution**

« Les gaz de schiste sont au gaz ce que les sables bitumineux canadiens sont au pétrole : de nouvelles ressources en quantités énormes mais dont l'extraction présente un lourd enjeu environnemental », affirme le journal *Le Monde* dans son Bilan Planète de 2010. Ces ressources représentent cinq fois plus que le gaz conventionnel. L'Agence internationale de l'énergie estime qu'un tiers se trouve en Asie-Pacifique (Chine, Asie centrale, Australie...) et un quart en Amérique du Nord. Cette ruée gagne aussi l'Europe... Les gaz de schiste vont sans nul doute faire l'objet dans les années qui viennent d'une compétition sans merci, de conclure le journal.

Source : D'Armagnac, B. et J.-M. Bézar (2010). « Gaz de schiste : l'extraction de cette ressource fossile pourrait s'avérer une grave source de pollution », *Le Monde*, « Bilan Planète 2010 », p. 76, <<http://universite.auciparis10.org/>>.

Note des auteurs : Le gaz de schiste au Québec mobilise l'opinion publique depuis l'été 2010 et des milliers de citoyens directement concernés dans toute la vallée du Saint-Laurent, partie la plus peuplée de tout le Québec.

---

## **Des échéances qui peuvent être fatales**

De plus, désormais certaines échéances peuvent être fatales, étant donné les croisements de l'échéance climatique liée au seuil de réchauffement de la planète, de l'échéance énergétique liée à l'épuisement des ressources pétrolières (et de sa gestion spéculative) et de l'échéance alimentaire liée à la remise au marché de la fixation des prix qui montent en flèche. Le tout sur fond de scène d'une montée des inégalités qui consacre et perpétue la fracture entre le Nord et le Sud. Le monde dans lequel nous vivons est ainsi devenu plus instable et plus imprévisible. La planète est engagée dans une crise écologique telle que l'urgence est à la porte et l'interdépendance des nations, des populations, des mouvements s'est, du coup, haussée de plusieurs crans surtout au Sud. La rencontre au sommet des gouvernements à Copenhague fin 2009 a marqué les esprits par l'échec des gouvernements et des institutions internationales à répondre à cette urgence. Des représentants d'organisations ont bien fait ressortir certaines composantes de cette crise écologique lors de la Conférence de Lévis.

### **Des conférenciers à Lévis ont dit...**

Les éoliennes poussent dans nos champs agricoles. L'enjeu de l'alimentation mondiale est primordial mais l'enjeu de l'énergie aussi, puisqu'on estime qu'en 2050 les ressources du pétrole seront épuisées. Actuellement, l'énergie renouvelable a un taux de croissance de 20%. Il y a donc un combat à faire car il existe un fort lobbying du secteur privé pour l'énergie. Il devient difficile de se battre. Comment se fait-il que ce ne soit pas nous qui sommes en contrôle de cette nouvelle énergie? On aurait pu faire la même démarche que celle de l'électricité pour demeurer maître chez nous dans nos communautés! En Allemagne et en Scandinavie, ces énergies sont gérées par des coopératives.

Source : Martin Gagnon, CDR Bas-Saint-Laurent.

À l'heure actuelle, avec le libre marché, l'alimentation est extrêmement fragile. Avec les stocks, nous pourrions survivre actuellement entre un et trois mois. La construction des prix agricoles se fait à la marge et s'appuie sur moins de 10% des matières. Il y a eu une petite crise sur le blé en Australie et les prix de la planète se sont enflammés.

Source : Christian Pèes, v.-p., Comité général de la coopération agricole de l'Union européenne et v.-p. de MOMAGRI (France).

Une coalition pour la Souveraineté alimentaire s'est formée au Québec et regroupe 80 organisations québécoises. Elle défend la fonction première de l'agriculture et le droit à l'alimentation au sein d'une nouvelle gouvernance mondiale. La culture coule dans nos veines et n'est pas régulée par le marché. Pour les denrées alimentaires, ce devrait être la même chose.

Source : Christian Lacasse, président de l'UPA.

---

## **La première crise socioécologique du capitalisme financier**

Nous assistons donc, nous dit l'économiste Jean Gadrey, « à la première crise socioécologique du capitalisme financier et boursier, la première où la raréfaction des ressources et les dégâts écologiques ont eu une influence sur le plongeon économique » (Gadrey, 2010, p. 152). On peut ajouter que la probabilité d'un rôle plus déterminant encore des facteurs écologiques sera au rendez-vous dans l'avenir. La question devient alors : peut-on laisser le système financier en l'état ? Peut-on laisser les grands actionnaires dicter leurs quatre volontés par leur politique du gain à court terme ? Peut-on laisser le commerce mondial développer des échanges aussi peu écologiques en matière de transport de marchandises en se satisfaisant uniquement de gestes écologiquement exemplaires ? Va-t-on laisser courir le recours systématique au crédit, la publicité sans contraintes, l'emprise des marques, la pression au

renouvellement constant des biens que nous possédons, bref le consumérisme croissant qui a fait prendre nos désirs pour des besoins et le futile pour de l'utile? Va-t-on tolérer encore longtemps les États qui ont des politiques de laisser-faire face à l'intensification de l'exploitation des ressources naturelles et notamment des ressources énergétiques fossiles (la dernière en liste, le gaz de schiste), l'exploitation intensive de terres agricoles à des fins énergétiques, ce qui menace la biodiversité, l'utilisation des terres arables à d'autres fins (grands centres commerciaux, espaces pour le parc automobile)? Va-t-on laisser une agriculture productiviste continuer à utiliser massivement des intrants chimiques et des pesticides en polluant les nappes phréatiques et les cours d'eau, à augmenter la distance entre la production agricole à grande échelle et les lieux de transformation et de consommation, etc.? Bref, pour être plus directs encore, allons-nous continuer de rester légers sur la question écologique au nom du maintien de l'emploi dans des secteurs qui seraient à reconvertir?

---

### **Le Québec ne fait pas exception : il est dans le giron de la tourmente**

«L'État québécois actuel en est un qui gère, plutôt que d'avoir une vision du développement économique et social du Québec: l'expérience éolienne le démontre bien et, dans ce cas, on a tout simplement laissé intervenir le secteur privé; pour le gaz de schiste, c'est tout à fait cela, probablement en pire<sup>2</sup>.» On risque actuellement de perdre le contrôle de ce qui se passe sur la planète car nous sommes rendus dans une zone de dangerosité qui est due aux changements climatiques, même si certains essaient de nous dire autre chose. Il faut donc aussi revoir l'échelle de grandeur des interventions à faire.

---

2. Propos de Louis Favreau recueillis par R. Harvey, cahier spécial du journal *Le Devoir*, 11 septembre 2010.

En fait, le gouvernement du Québec a une politique schizophrénique. Une politique d'énergies vertes dont il se vante partout sur le plan international mais pas de politique de l'or noir (pétrole, gaz traditionnel et gaz de schiste), constate le journaliste de l'environnement L.-G. Francœur (*Le Devoir* des 19 et 20 février 2011). Il a une politique des énergies vertes qui lui a valu d'être encensé un moment par les groupes écologiques qui ont assez vite déchanté en même temps que les coopératives et les municipalités ont vu le gouvernement avoir un parti pris dont le fondement réside dans une option quasi-inconditionnelle en faveur de l'entreprise privée dans les appels d'offre éolien. La coopérative Val-Éo au Saguenay est pour le moment une heureuse exception. Ni débat sur le contrôle de ces ressources par l'État québécois, ni débat sur l'opportunité ou non d'exploiter le gaz de schiste. Le « tout au marché » prévaut et quand les citoyens se mobilisent comme c'est le cas pour le gaz de schiste, le gouvernement louvoie, fait entrer le BAPE en action avec un mandat étroit et très court, etc. Comment se sortir de ce cercle vicieux ?

## **ALLER VERS UNE CONVERSION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE**

L'écologie est peut-être en voie de devenir une proposition majeure de nombreux mouvements, comme en font foi les congrès de l'Alliance coopérative internationale (ACI, 2009) et celui de la Confédération syndicale internationale (CSI, 2010). Le mouvement coopératif québécois est-il engagé dans cette bataille ? Oui, à des degrés divers, il s'est mis au vert et au développement durable et solidaire des territoires. Par exemple, par le développement de coopératives d'énergies renouvelables et le développement de coopératives mettant en valeur la biomasse forestière pour le chauffage d'écoles, d'hôpitaux ; par des filières d'activités économiques d'avant-garde comme la bioénergie, l'éolien, l'agroalimentaire biologique, le récréotourisme, les produits non ligneux... Voyons de plus près la chose.

---

## Des alternatives concrètes

L'expérience des coopératives forestières est un révélateur de la mise en œuvre d'une lutte pour l'indépendance énergétique de communautés locales, mais aussi de la lutte contre la déforestation à l'échelle du Québec que la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) a mis à l'ordre du jour depuis quelques années.

### **Les coopératives forestières en action : un bilan écologique positif en perspective**

La Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) regroupe 38 coopératives de travailleurs qui emploient plus de 3000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires annuel de près de 225 millions de dollars. Elles sont engagées dans tous les secteurs de l'industrie : production de plants en pépinière, sylviculture, récolte et transformation. Fortes de leur expertise, les coopératives développent de nouvelles activités, dont l'utilisation de produits forestiers non ligneux et de la biomasse forestière à des fins énergétiques. La **biomasse forestière** est constituée de tous les végétaux d'une forêt : arbres, plantes, arbustes et feuillages. Sur le plan énergétique, toutefois, les différents intervenants s'intéressent surtout aux résidus de coupe forestière qui sont habituellement laissés en forêt lors de la récolte du bois à valeur commerciale. Parfois aussi, on produit de la biomasse en plantant des arbres à croissance rapide (peupliers ou saules) qui seront récoltés quelques années plus tard. En vertu de ses propriétés physiques, **la biomasse forestière peut remplacer les combustibles fossiles**, car cette dernière est considérée comme neutre en carbone et son utilisation en tant que source d'énergie permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les coopératives forestières et leurs partenaires ont obtenu récemment l'attribution de 30 % du volume de biomasse forestière en provenance des forêts publiques du Québec. Parallèlement, depuis trois ans, la FQCF déploie une stratégie afin de chauffer les bâtiments institutionnels

à l'aide de la biomasse forestière... D'ici 2012, l'organisme souhaite réaliser de 350 à 400 projets de chaufferie, créer 920 emplois, en plus de consolider les emplois actuels dans les coopératives forestières. Déjà, une douzaine de coopératives sont engagées dans des projets avec leurs établissements locaux. La première chaufferie conçue pour être alimentée à la biomasse forestière a d'ailleurs été inaugurée à l'hôpital d'Amqui, en Gaspésie, fin 2009. Le développement de cette filière permettra non seulement d'améliorer le bilan écologique, mais aussi de consolider les collectivités locales, car les retombées des activités économiques des coopératives y sont entièrement réinvesties, contrairement aux profits des multinationales.

Source : Thériault, N. (2010). *Le Devoir*, cahier spécial du 11 septembre.

Il y a l'enjeu forestier et celui des énergies renouvelables. L'effort d'une dizaine de projets de coopératives en énergies renouvelables ne s'est pas avéré tout à fait vain, puisqu'un d'entre eux a franchi le cap en étant reconnu par Hydro-Québec dans son appel d'offres de 2010. Premier pas dans la bonne direction de ce côté-là. Le gouvernement se traînant les pieds dans ce dossier, les autres projets vont peut-être cependant bénéficier d'un effet de levier de la coopérative Val-Éo!

### **L'expérience de la coopérative d'énergies renouvelables, Val-Éo au Saguenay**

Le projet de la coopérative Val-Éo, projet de 24 MW, déposé dans le cadre de l'appel d'offres éolien d'Hydro-Québec, fait partie des projets retenus. Cette bonne nouvelle couronne cinq ans d'efforts et des investissements de plus de 450 000 \$ consentis par les agriculteurs et la communauté pour le développement du projet [...]. Selon le scénario actuel, la construction du parc éolien Val-Éo pourrait se faire en 2015. Le parc éolien Val-Éo aura la capacité [...] d'alimenter plus de 2 000 maisons chauffées à l'électricité.

Source : La coopérative d'édition Oïkos.

Sans compter le secteur de l'habitat, qui commence à faire des petits. C'est le cas, parmi d'autres, de coopératives d'habitation dans la région de Montréal.

### **L'expérience du programme énergétique des coopératives d'habitation à Montréal**

La Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) a pris l'initiative de mettre en place le programme d'efficacité énergétique Coops Efficaces. Le projet s'adresse à toutes les coopératives d'habitation du Québec afin de réduire les coûts d'énergie et, ce faisant, l'émission de gaz à effet de serre. Les coopératives ont accès à une subvention qui couvre la différence de coût entre les matériaux standards et les matériaux plus performants sur le plan énergétique. Coops Efficaces est aussi un programme de sensibilisation qui, entre autres choses, offre gratuitement des thermostats électroniques.

Source : Favreau, L. (2010). *Le mouvement coopératif, une mise en perspective*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Et du côté de l'agriculture, les choses ont également commencé à bouger au Québec rejoignant en cela l'expérience des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) en France. Les AMAP en France sont des circuits courts mettant en contact direct des agriculteurs pratiquant une agriculture biologique et des consommateurs engagés dans le processus d'achat et de distribution. On retrouve aujourd'hui sur l'ensemble du territoire français 2000 AMAP nourrissant 200 000 consommateurs.

### **L'expérience de l'agriculture de proximité : la vente en ligne de produits locaux en Mauricie**

Les gens n'ont pas le temps de parcourir tout le territoire pour avoir accès aux produits. On leur donne accès à toute une variété de produits locaux sur Internet et ils récupèrent leur commande aux points de chute, explique Bruno Piché,

propriétaire de la Boulangerie En passant, lien qui sert de point de chute à la coopérative dans la municipalité de Saint-Élie-De-Caxton. Le principe de la coopérative est simple : les gens déboursent vingt dollars pour être membre à vie de la coopérative, ils effectuent une commande par Internet parmi les produits disponibles chez les producteurs membres, puis récupèrent leur commande à chaque deux semaines dans l'un des points de chute existants. « Il s'agit d'un investissement à long terme pour les producteurs », estime Bruno Piché. La Coop Fierté d'ici estime que les gens de la MRC doivent avoir un accès facile à la diversité de produits locaux réduisant ainsi l'impact écologique relié au transport des marchandises locales et d'ailleurs.

Source : Le journal *Écho de Maskinongé*.

---

## Des pistes pour un projet de société

Se mettre au vert, passer à une économie écologique. Oui mais ! Cela suppose qu'on se pose les deux questions suivantes : **Quels secteurs faire croître ? Quels secteurs faire décroître ?** La réponse n'est pas facile. Beaucoup d'emplois sont en jeu et la conversion écologique de l'économie doit s'accompagner d'une démarche de justice sociale pour les travailleurs et les agriculteurs concernés. Politiquement parlant, les questions deviennent celles-ci : *a*) Allons-nous en priorité continuer à construire des autoroutes pour satisfaire les impératifs du parc automobile et du transport par camion ou favoriser le transport collectif (trains de banlieue, autobus électriques...) ? ; *b*) Allons-nous privilégier une agriculture industriellement intensive et centrée sur l'exportation qui induit par exemple des coûts énormes de transport (l'agneau néozélandais fait 20 000 kilomètres pour se rendre à notre table) ou financer sa reconversion et soutenir une agriculture de proximité écologiquement intensive ? Et ainsi de suite ! Plusieurs mouvements ont

donc commencé à s'engager dans cette bataille. Ils ont commencé à se mettre au vert et au développement durable et solidaire des territoires.

Plus largement, cela signifie de généraliser ce type d'initiatives en redirigeant une partie de l'argent public et de l'argent privé vers cette économie plus verte; en relocalisant certaines activités économiques; en développant une écofiscalité (taxes « kilométriques » sur les transports...); en soutenant à grande échelle le développement des énergies renouvelables; en réduisant la consommation énergétique de l'industrie, de l'agriculture, de l'habitat, du transport par des mesures incitatives fortes, voire contraignantes; en forçant les grandes entreprises multinationales (pétrole, gaz, minières...) à assumer leurs responsabilités sociales et écologiques; mieux, retirer aux multinationales des territoires d'expansion et de profits. Bref, l'écologie sociale ne peut plus être une simple force d'appoint, mais une proposition sociale centrale.

### **Les Nations Unies appellent au verdissement de l'économie mondiale**

Changement de paradigme. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) suggère à ses pays membres, dont le Canada fait partie, de revoir en profondeur leurs systèmes de subventions et de taxation afin d'encourager une croissance économique et une lutte contre la pauvreté en mettant leur économie sous le signe du vert. L'organisme cible d'ailleurs 10 secteurs clefs (agriculture, énergie, transport, foresterie, construction... ) et estime qu'une allocation « plus intelligente » de 2 % à peine du produit intérieur brut (PIB) mondial serait nécessaire afin d'enrayer l'utilisation non durable des ressources naturelles sans nuire pour autant au développement économique et social.

Avec un appel au transfert d'argent de l'ordre de 1300 milliards de dollars (soit 2 % du PIB mondial), de l'économie dite brune à l'économie dite verte, le défi est important, reconnaît le PNUE, qui assure toutefois qu'une

telle transition va dégager « des revenus par habitant supérieurs à ceux des modèles économiques actuels et va réduire l'empreinte écologique de près de 50 % » dans les quarante prochaines années.

Source : *Le Devoir*, 21 février 2011. Rapport du PNUÉ rendu public en février 2011.

---

## Oser changer de cap

« Bâtissons l'avenir, changeons de cap » comme le dernier Forum coopératif du CQCM l'exprime (février 2011). Ce qui veut dire éco-fiscalité, éco-bâtiment, forêt de proximité, agriculture écologiquement intensive, énergies renouvelables plutôt qu'énergies fossiles (pétrole et gaz de schiste), promotion combative de la biodiversité économique, refus des Walmart de ce monde (comme certaines communautés l'ont déjà fait), contrôle des ressources naturelles par les communautés, leurs municipalités et l'État, généralisation des coopératives de santé – en tant que services de proximité – sur tout le territoire québécois, etc.

Le télescopage des crises et leur internationalisation croissante a donc amené plusieurs analystes à conclure non seulement à une interdépendance accrue des États, mais aussi à une interdépendance plus importante des mouvements sociaux qui évoluaient jusqu'à récemment dans un cadre principalement national. Il ne faut donc pas s'étonner d'une demande de réflexion et d'intervention qui épouse la perspective internationale (Nord-Sud et Sud-Sud). L'écologie est d'emblée une question planétaire, les organisations agricoles québécoises et canadiennes font face à l'OMC à Genève plutôt qu'à Ottawa, des entreprises de diverses régions du Québec se délocalisent ; d'autres, des multinationales encore une fois, deviennent envahissantes. Enjeux locaux devenus globaux, enjeux globaux devenus locaux. Aujourd'hui, d'une part, la biodiversité économique et la justice sociale

ne peuvent plus être pensées dans le seul cadre national et, d'autre part, la réponse à l'urgence écologique s'est fortement imposée. Dans des économies comme la nôtre, la croissance est sa propre fin et la surconsommation garantit que l'économie tourne. Cette logique de la surconsommation de masse (l'utile entremêlé du futile) prévaut, mais elle est écologiquement insoutenable et socialement excluante. Elle est surtout le contraire de ce que les mouvements sociaux s'évertuent à faire au jour le jour dans leurs luttes. Sans compter que tous les mouvements participent d'un refus commun : le refus d'avoir à choisir entre la justice et le développement économique, choix que le capitalisme nous incite à faire chaque jour. On voit bien là l'opposition majeure, voire radicale entre deux conceptions de la vie en société.

### **POSITION RÉCENTE DU MOUVEMENT COOPÉRATIF QUÉBÉCOIS**

#### **Position du CQCM au mini-sommet du gouvernement du Québec (janvier 2010)**

[...] Il existe deux sortes de mondialisation. D'une part, une mondialisation de croissance économique, « sans développement », qui repose sur la délocalisation d'entreprises vers des pays où les coûts de production sont toujours de plus en plus bas. Comme l'indique une étude du Worldwatch Institute, cette mondialisation conduit vers un cul-de-sac. D'autre part, il y a une mondialisation fondée sur des rapports équitables entre les pays, entre les partenaires, une mondialisation qui mise sur les ressources humaines, les communautés, les régions et qui tient compte des coûts sociaux et environnementaux du développement.

Source : Denis Richard, président du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).

---

## Démocratiser l'économie et passer à une économie écologique

Nous l'avons déjà affirmé précédemment, il faut travailler à démocratiser davantage l'économie, notamment par le renforcement d'un secteur d'entreprises collectives qui cherche à placer la logique de la coopération plutôt que la concurrence au cœur du système économique et favoriser le renouvellement de l'État social, un État qui rend capable (soutien des capacités des communautés) mais aussi un État garant (des protections sociales pour tous). Condition nécessaire mais non suffisante. Il faut aussi passer à une économie écologique. Il faut **sortir de la crise écologique** que nous traversons après un siècle d'énergies à bas prix, de transports à peu de frais, de ressources naturelles en abondance, de pays du Sud colonisés puis mis sous ajustement structurel. Ce capitalisme nous conduit aujourd'hui à l'affaiblissement considérable de la coopération internationale initiée par Rio 1992 et Kyoto 1997 parce que les deux plus grands pollueurs de la planète, les États-Unis et la Chine, ont refusé à Copenhague fin 2009 de se soumettre à un ensemble de règles supranationales (Godard, 2010). À cet effet, il est impératif de faire progresser prioritairement les entreprises sous contrôle démocratique dans toutes les sphères possibles partant de l'idée qu'elles ne sont pas limitées, comme les entreprises du secteur privé, à la recherche de rendement maximum pour des actionnaires, mais plutôt branchées, **en tant que secteur non capitaliste**, sur la double perspective d'une lucrativité limitée et de l'utilité sociale.

### Faire la guerre au réchauffement climatique... en se libérant du pétrole d'ici 2030

[...] rappelons que la Suède a collectivement choisi d'éliminer le pétrole de son portefeuille énergétique d'ici 2030 [...] que la production électrique québécoise est à 98 % renouvelable [...]. Le coût de reconversion de l'économie du Québec

pour se libérer du pétrole d'ici 2030 s'évalue, sur une période de 20 ans, à entre 90 et 100 milliards [...] une moyenne de 5 milliards de dollars par année! [...] Pour le Québec, cela représente le lancement de quelques projets d'envergure permettant de reconstruire les infrastructures de transport sur une autre base, principalement en électrifiant les transports collectifs. Coût 20 milliards de dollars mais en contrepartie 140 000 emplois [...]. Une autre phase majeure de reconversion devra toucher le parc de véhicules automobiles [...] par un vaste programme d'investissement public : changement massif des flottes de véhicules gouvernementaux ; développement du réseau de bornes de recharge ; développement massif de la production de biogaz provenant de la gestion des matières résiduelles [...] (en 2009, 32% de l'énergie consommée en Suède provenait de la biomasse) ; [...] exploitation croissante de l'efficacité énergétique et des énergies vertes [...].

Source : G. Bourque, Bulletin économique de la coopérative d'édition Oikos, 3 mai 2011, sur la base d'une recherche de l'IREC.

Parce que la planète est engagée dans une crise écologique majeure et que l'économie dominante a changé de régime, particulièrement depuis les années 1980, en réussissant à imposer « sa logique mortifère qui a généré une crise économique majeure et une crise écologique d'ampleur historique » (Kempf, 2009), l'écologie est devenue une proposition incontournable, un volet majeur de tout projet de société.

Tout le monde aujourd'hui veut se mettre au vert. La question est de savoir ce que cache le « vert ». Pour nous, cela signifie trouver des réponses satisfaisantes à l'urgence écologique car cette crise, avant, avec et après Copenhague, confirme, chiffres à l'appui, être la plus grave de toutes, celle du changement climatique, du réchauffement planétaire, de la perte de la biodiversité.

De façon plus générale, la question écologique va de plus en plus s'imposer dans le débat démocratique ici et sur le plan international. Intégrer notamment les questions de

climat et de biodiversité dans les décisions économiques, politiques et sociales est devenu incontournable. **L'écologie n'est pas une force d'appoint mais une proposition sociale et politique centrale** intimement liée à la résolution de la crise économique et sociale. Dès maintenant, **des alternatives sont déjà là** dans des centaines d'expériences locales concrètes qui répondent à la crise écologique. Il faut cependant **les coupler avec une alternative globale** tout à la fois économique, sociale et écologique portée par des organisations qui ont suffisamment de vision, d'ouverture aux autres, de force de proposition et de leadership pour favoriser des mises en réseau à toutes les échelles (locale, nationale et internationale).

## CONCLUSION

D'ici une ou deux décennies, toutes les entreprises devraient avoir à rendre compte non seulement de leur création de richesses sur le plan économique, mais aussi de leur utilité sociale et de leur empreinte écologique. Cela s'applique aussi bien aux entreprises publiques, privées que collectives. Les coopératives peuvent ouvrir la voie sur ce terrain.

Autrement dit, la contribution des coopératives au développement des communautés ne saurait se limiter ni à la croissance du nombre des coopératives et de mutuelles sur les territoires, ni à l'appui à la création de pratiques innovatrices. Au-delà de la valorisation de son poids quantitatif et de son potentiel en termes de création d'emplois, les coopératives contribuent aussi à la valorisation des ressources locales : qualification de la main-d'œuvre, valorisation du patrimoine et de l'environnement, aides à la reprise d'une activité productive, collaboration entre les forces vives d'un milieu, etc. De cette façon, elles participent à l'attractivité globale des territoires. Mais plus ambitieux encore serait de positionner

les coopératives comme le moteur d'un **autre développement** : relocalisation des activités économiques, développement de consortiums coopératifs, circuits courts entre agriculteurs et consommateurs, orientation locale de l'épargne par la finance solidaire, expérimentations de systèmes locaux d'échange, maintien et développement de services locaux d'intérêt général, promotion d'une consommation responsable, élaboration d'indicateurs locaux de bien-être, etc.



## **État social**

### Le renouvellement des services collectifs

*Grâce à une fiscalité redistributive basée sur l'impôt progressif ainsi qu'à une action sur l'économie et l'emploi, l'État québécois a mis en place un ensemble de services qui reposent sur la solidarité collective: c'est l'État social. Il a été critiqué, à droite, parce que les services sociaux offerts par l'État coûtaient, semble-t-il, trop cher. Et, à gauche, parce qu'il n'est toujours pas parvenu à sortir de leur précarité 20% de la population active tout en excluant la plus grande partie des citoyens et des travailleurs des processus de décision liés à la production de services publics destinés aux communautés et aux régions. Cependant, au sein des mouvements sociaux, on travaille et on réfléchit sur le devenir et le*

*renouvellement de l'État social, notamment là où la société civile est piégée par l'étatisme (le refus de concevoir des services autrement que sous le mode de la régulation publique et de la centralisation étatique) et/ou la privatisation de services d'intérêt général.*

*Dans ce contexte, par leur proximité des populations, les entreprises collectives, coopératives et autres, peuvent représenter des alternatives viables pour les communautés locales et régionales. Perspective : explorer de nouvelles formes de collaboration entre entreprises collectives et pouvoirs publics à partir d'une participation accrue des communautés locales et régionales à la définition des besoins, des priorités et des services. Le mouvement coopératif n'est pas en reste sur cet enjeu.*

## **L'ÉTAT SOCIAL : FONDEMENT ET CRITIQUES**

Le développement industriel capitaliste au XIX<sup>e</sup> siècle était basé sur la création de la richesse et l'accumulation de celle-ci dans les seules mains des propriétaires du capital, ce qui a eu comme conséquence de marginaliser la masse de travailleurs et d'exclure des pans entiers de la population. C'était un capitalisme sauvage, une période où les travailleurs avaient besoin des solidarités de proximité face aux aléas de la vie, notamment des sociétés d'entraide devenues par la suite des mutuelles (Petitclerc, 2007). Des luttes sociales et des politiques publiques progressistes ont réussi au fil des décennies du XX<sup>e</sup> siècle à créer les conditions d'une intégration des travailleurs au bénéfice d'une société en pleine croissance. Une intégration réussie notamment grâce à des politiques publiques basées sur la redistribution de la richesse qui, sans éliminer les conflits sociaux, ont fait en sorte que les bénéficiaires de cette croissance ne sont pas restés dans les mains des seuls propriétaires du capital. C'est aussi la construction d'un État social qui a permis la réalisation du droit au travail en favorisant le plein emploi ; qui a mis en place de politiques sociales visant la réalisation du droit universel à la santé et à l'éducation ainsi que des services publics modernes de transport

et d'habitation. La protection face aux risques de la vie est devenue institutionnalisée : la solidarité a donc été médiatisée par un ensemble d'institutions publiques offrant des services. Dès lors, il ne s'agit plus de miser uniquement sur la famille, des proches et des réseaux d'entraide locaux, mais sur des institutions publiques mettant à contribution taxes et impôts pour financer cette nouvelle solidarité.

L'État social est en effet fondé sur le concept de solidarité intergénérationnelle, sur l'idée que la résolution des conflits doit se faire sur la base du droit et de la négociation et sur la mise en place par l'État de services publics à couverture universelle. L'État social créera aussi les conditions permettant aux travailleurs de ne pas avoir peur du chômage, de la vieillesse ou de la maladie, non plus que des coûts liés à l'accessibilité de l'éducation. En effet, au nom de l'égalité défendue par les mouvements sociaux et des partis politiques progressistes, l'État social mettra sur pied des systèmes étendus de protection sociale et élaborera des politiques de réduction des inégalités économiques et sociales. Ce faisant, il se substitue partiellement au marché et /ou en corrige les résultats.

Le XX<sup>e</sup> siècle a donc vu surgir un *New Deal* entre le capitalisme et le mouvement ouvrier, ouvrant ainsi une série de compromis qui ont sorti les pays du Nord du capitalisme sauvage au bénéfice de régulations sociales. La notion d'État social rend bien compte de ses régulations parce que ce type d'État a été parachevé dans l'après-guerre en s'appuyant sur **trois piliers** : 1) le développement d'un important service public reposant sur la solidarité collective (éducation, santé, infrastructures de transport...); 2) une fiscalité redistributive de la richesse collective (aides sociales diverses, régimes collectifs de retraite...) et 3) une action sur l'économie et l'emploi (législation du travail, politiques d'assurance emploi, d'insertion socioprofessionnelle, de développement local et régional, etc.). Ajoutons, dans la même dynamique, la reconnaissance par les pouvoirs publics de la légitimité de certains mouvements sociaux comme le

mouvement des travailleurs et leurs syndicats, les organisations de producteurs agricoles, le mouvement coopératif et mutualiste et les associations de consommateurs. La mobilisation sociale de ces mouvements et la volonté politique de partis politiques progressistes de construire des États sociaux auront favorisé la mise en place de telles régulations. C'est la période dite des « Trente glorieuses » (1945-1975).

Mais cet État social, au Québec et dans la plupart des sociétés du même type, est partiellement tombé en crise depuis 30 ans. À gauche, deux types de critiques ont surgi. D'une part, face à la montée du chômage et l'apparition des nouvelles pauvretés, l'État social a été critiqué parce qu'il a en bonne partie échoué dans la « guerre à la pauvreté » que les gouvernements des années 1960 en Amérique du Nord avaient mis de l'avant. D'autre part, mettant en relief la centralisation des services et leur gestion tutélaire, la critique a dénoncé le caractère distant des services aux personnes et l'exclusion de la plus grande partie des citoyens et des travailleurs des processus de construction des services collectifs destinés aux communautés et aux régions. À droite a surgi un autre type de critique, centrée celle-là sur les finances publiques, et arguant que les politiques sociales et les services sociaux offerts par l'État coûtent trop cher et que l'état des finances publiques ne permet donc pas d'avoir autant de services.

Ce troisième type de critique s'accompagne généralement d'une croyance forte dans les vertus du marché: il peut faire mieux que l'État dans nombre de domaines: santé, protection sociale, développement d'énergies renouvelables, entre autres. Ainsi, dans une sorte de « fondamentalisme », le marché est présenté comme le seul espace de légitimité affirmant, d'une part, que ce dernier est le plus efficace dans l'allocation des ressources et que, d'autre part, l'appât des gains découlant de la détention de capitaux peut garantir la correcte utilisation des ressources collectives. Il s'agit de la promotion néolibérale de l'État minimal,

expression claire d'une narration du monde encore dominante (Pétrella, 2007), mais qui montre aujourd'hui certains signes de discrédit parce que la déréglementation et la privatisation prônées ont coûté cher à la population et que les inégalités sociales ont augmenté.

### **Les changements structurels des quarante dernières années**

Ces changements structurels sont intervenus à partir notamment de la crise mondiale des années 1971-1973 qui a fait sauter en miettes, entre autres systèmes, le système financier international mis en place après la Deuxième Guerre mondiale. À partir de ces années, les processus de marchandisation, privatisation, libéralisation et déréglementation de la quasi-totalité des activités économiques et sociales ont déplacé la charge du financement des biens et services essentiels et insubstituables pour la vie vers le consommateur. « Qui consomme paye » est devenu le principe inspirateur prédominant, se traduisant, à tous les niveaux, par la prescription quasi universelle : « la santé finance la santé », « les routes financent les routes », « l'eau finance l'eau », etc.

Source : Pétrella, R. (2011). « Éloge du citoyen. Perspectives personnalistes et communautaires de la richesse et de l'épargne », *Vie Économique*, vol. 2, numéro spécial, <<http://www.eve.coop/?a=92>>.

Des efforts considérables consacrés à nous faire croire que le *marché libre* peut faire mieux que le secteur public, que la liberté d'action du capital privé peut aider considérablement à éliminer la corruption, le gaspillage et la lenteur du secteur public. Et qu'un État qui prend trop de place amène la déresponsabilisation des individus parce que « si l'État s'occupe de ma santé et de ma retraite, pourquoi m'en soucier ». Ainsi, l'État est présenté comme étant la cause du problème et non pas comme faisant partie de la solution. La pauvreté, les inégalités, l'insuffisance de

la croissance économique, etc., sont expliquées par deux facteurs en particulier: l'omniprésence de l'État et la présence trop marquée des syndicats<sup>1</sup>.

Le simplisme de cette explication semble faciliter la présentation du remède: moins d'État et plus de marché. Cette recette nous présente, à la base, une fausse dichotomie: État ou marché, public ou privé. C'est comme s'il n'existait pas d'autres possibilités et que nous sommes condamnés à tomber dans les mains de l'une ou l'autre de ces deux sphères: soit que l'activité économique est privée, soit qu'elle est publique. Fausse dichotomie qui ne reconnaît que la logique privée centrée sur le profit des actionnaires majoritaires et la logique publique centrée sur l'État et un service public qui a le monopole.

D'autre part, il s'agit d'une fausse dichotomie parce qu'en assimilant à «privé» tout ce qui n'est pas «public», le premier dévient un fourre-tout où on identifie tous les acteurs non publics comme ayant des objectifs de profit maximum. En se limitant à l'État ou au marché, cette dichotomie ne reconnaît pas vraiment la légitimité d'une participation citoyenne active dans la construction d'initiatives sociocommunitaires ou socioéconomiques visant à «s'associer pour entreprendre autrement» (Demoustier, 2003). Cette fausse dichotomie néglige donc l'existence d'un pan entier de l'activité économique qui s'organise sur la base de principes différents: celle des entreprises collectives qui, au Québec, sont entrées dans une nouvelle période grâce au renouveau coopératif et au virage économique effectué par le mouvement syndical (les fonds de travailleurs) et une partie du mouvement communautaire comme nous l'avons déjà montré au chapitre 2.

---

1. Claude Montmarquette (2007). *Défis économiques et politiques: il est minuit moins une*, publié par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

### **L'économie plurielle**

[...] dans une économie plurielle, il y a des défis à relever pour que l'économie publique se démocratise et que l'économie sociale et solidaire ne se contente pas des miettes. Au contraire, en occupant des terrains enviables et en étant reconnue, elle contribue à faire circuler dans l'ensemble de l'économie [...] les valeurs de coopération et de participation dont elle se réclame. Citons Alberto Acosta : « La solution, ce n'est pas le marché. Ce n'est pas l'État non plus. C'est dans la construction d'une relation dynamique entre le marché, l'État et la société. »

Source : Vaillancourt, Y. (2010). « Le projet de société alternatif en Équateur : socialisme ou social-démocratie du XXI<sup>e</sup> siècle ? », *Vie économique*, vol. 2, n° 2, <<http://www.eve.coop/?a=62>>.

## **L'ÉTAT SOCIAL AUX PRISES AVEC L'OFFENSIVE NÉOLIBÉRALE**

La promotion d'une solution basée sur la réduction de l'État et la privatisation de ses activités économiques financièrement les plus rentables favorise un contexte où les services sociaux publics risquent un affaiblissement considérable en ayant comme corollaire l'augmentation des inégalités sociales.

Dans ce contexte, les gouvernements locaux ont été fortement sollicités pour colmater les brèches qui se sont créées et répondre aux nouveaux besoins qui apparaissent. Les communautés sont, entre autres choses, aux prises avec des problèmes reliés au maintien des populations locales par manque de services de proximité. C'est un contexte d'augmentation des besoins non comblés qui amène les réseaux travaillant et réfléchissant sur le devenir de la coopération à s'interroger, à des degrés divers, sur le renouvellement de l'État social.

### Moins d'État ou mieux d'État

L'État social est aujourd'hui en question. Et il est vrai que l'on ne peut défendre stricto sensu la configuration qu'il a pris dans le contexte du développement du capitalisme industriel. [...] Ce n'est pas en effet une mince différence de plaider pour un *moins d'État* ou de plaider pour un *mieux d'État*. La première position repose sur la conception libérale de la responsabilité, selon laquelle la dignité de l'homme tient au fait de s'assumer et de s'assurer lui-même. [...] L'appel à un mieux d'État repose au contraire sur une conception exigeante de la solidarité. Elle part de la conviction qu'un « homme debout ne tient pas debout tout seul ».

Source : Castel, R. (2009). *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil, p. 220-221.

## REPENSER L'ÉTAT SOCIAL

L'État social a des fondements collectifs : solidarité intergénérationnelle, résolution des conflits par la négociation et sur la base du droit, développement de services publics dans les communautés, etc. Comment cela se traduit-il ? Par le rapport impôt-citoyenneté, par une fiscalité obtenue sur un financement librement consenti par ses citoyens, par un impôt qui est le prix que nous payons pour avoir des enseignants, des infirmières et des travailleurs sociaux, des routes, de l'électricité à moindre coût, une collecte sélective des déchets... Bref des services collectifs dont certains sont publics et d'autres confiés à des organisations caractère collectif (coopératives et associations) recevant une mission de service public. Expression de la citoyenneté et de la démocratie, l'argent de ces impôts sert à financer des services publics favorisant une certaine redistribution de la richesse, tout en agissant sur l'économie et l'emploi. Bref, dans une société démocratique, la demande sociale favorise la conformité à l'intérêt général de ses fonds publics et la délibération collective sur les priorités du développement social.

**Des conférenciers à Lévis ont dit...**

Depuis la Révolution tranquille, l'État québécois s'est imposé comme principal dispensateur de services publics et collectifs. Cette période fut caractérisée notamment par la réforme du système d'éducation, l'instauration de l'assurance santé et la nationalisation du réseau électrique. Quarante ans plus tard, ce modèle d'État-providence n'a plus la capacité de répondre à tous les besoins de ses citoyens. Dans ce contexte, l'État adopte diverses stratégies pour se désengager tout en assurant l'accès à certains services. Par exemple, l'État fait de plus en plus usage des tarifications de service (utilisateur-payeur), des agences privées d'infirmières ou des partenariats public-privé pour la construction d'infrastructures. La nature ayant horreur du vide, certains citoyens qui n'y trouvent pas leur compte s'organisent en marge de ces nouvelles pratiques étatiques. Ce fut le cas en 1989, lorsqu'une poignée de citoyens a fondé la Coopérative de services à domicile de l'Estrie. Il fallut attendre les recommandations du groupe de travail sur l'économie sociale du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 pour que l'État reconnaisse et appuie ce modèle de prise en charge de service de proximité. Pourtant, les coopératives de services à domicile sont des solutions collectives et économiques, où se pratique une gestion fondée sur la participation des citoyens et la vente des services à juste prix.

Source : J. Benoît Caron, directeur de la Fédération de coopératives de services à domicile et de santé du Québec (FCSDSQ).

Depuis plus de deux décennies, bien que limitées dans leur impact, des initiatives innovatrices ont émergé et des politiques publiques inspirées de ces dernières ont pris forme dans bon nombre de pays. C'est le cas du Québec. En plus des initiatives propres à certaines régions ou communautés locales, comme il est permis d'en voir ici ou là en Europe, le Québec en Amérique du Nord a pu être vu durant la décennie 1990 comme un laboratoire original de recherche de nouvelles voies, grâce à quelques innovations institutionnelles

témoignant de la possibilité de nouvelles passerelles entre la société civile, l'État et le marché en dépit de dérives toujours possibles.

### **Des conférenciers à Lévis ont dit...**

La crise mondiale que nous venons de traverser, et qui malheureusement n'est peut-être pas tout à fait derrière nous, représente l'échec d'un modèle de développement fondé sur le laisser-faire économique, sur des attentes irréalistes en termes de rendement de ceux qui possèdent des actifs et sur le retrait de l'État social. Ce serait illusoire de penser que la mise en place d'une nouvelle réglementation sur les transactions financières suffira, à elle seule, à redonner aux économies nationales une nouvelle dynamique pour un développement durable. Ce qu'il faut, c'est une nouvelle vision de la régulation économique, fondée sur une économie plurielle où seraient reconnus les rôles fondamentaux des acteurs de l'économie publique, de l'économie marchande et de l'économie sociale. Dans cette optique, le mouvement coopératif a un rôle important à jouer dans l'identification des solutions de sortie de crise.

Source : Léopold Beaulieu, président-directeur général de Fondation.

La pluralité des modes de propriété dans notre environnement capitaliste doit devenir le fondement d'un nouvel ordre économique où le modèle d'affaire coopératif sert de contrepoids dans la recherche d'un nouvel équilibre. [...] Toute référence historique nous enseigne que la sortie du capitalisme est irréaliste mais sa réforme devient notre responsabilité... Une occasion historique s'ouvre au modèle d'affaires coopératif comme source d'inspiration à ceux qui veulent plus de démocratie, plus de valeurs humaines dans la conduite des affaires, une plus grande cohésion sociale, une plus grande conscience des exigences d'un développement durable.

Source : Alban D'Amours, président de la Confédération internationale des Banques populaires (CIBP).

L'essor de ces pratiques coopératives dans un contexte de reconfiguration d'un État en crise ne constitue pas un tout homogène et ne peut être interprété de la même façon pour tous les secteurs où elles émergent. Il n'en demeure pas moins que des dirigeants de mouvements sociaux dans certains domaines ont été capables au fil des ans d'obtenir des pouvoirs publics une reconnaissance sociale et politique partielle pour les initiatives qu'ils animaient, leur permettant d'occuper une place dans certains lieux décisionnels, d'avoir un financement récurrent, d'avoir un rôle proactif dans certaines politiques publiques, etc.

Une politique publique ne va pas de soi et n'est pas, en démocratie, le fruit d'un décret venu d'en haut, d'un gouvernement central même si à première vue, c'est l'impression qu'on en a. Une politique publique est le produit d'une médiation entre différentes forces sociales qui débattent, s'affrontent même et finissent par négocier un quelconque arbitrage pour résoudre un problème donné affectant un nombre assez significatif de personnes dans un secteur, une communauté ou une région. Elle suppose en fait une demande de réforme adressée à l'État et renvoie à la pluralité des acteurs et à la démocratie vue comme une construction de coalition de causes, c'est-à-dire une coalition partageant un certain nombre d'intérêts et d'objectifs communs. Cette coalition se distingue de ce qu'on pourrait appeler une gouvernance dépolitisée qui ne fait que revendiquer à l'État un financement public de ses propres projets ou activités en tant qu'organisation. Autrement dit, il faut un minimum d'intérêt général derrière le consensus qui naît de la confrontation et du compromis entre acteurs différents : dans certains cas, on est davantage sur le terrain de politiques qui évoluent dans la durée (l'exemple réussi auquel on se réfère souvent est celui de la réforme des services de garde) ; dans d'autres cas, on a des arrangements qui intéressent certains acteurs et pas les autres, ce qui crée des dispositifs *ad hoc* qui se superposent et des politiques incertaines en matière de services de proximité dans le registre de la santé et des services sociaux.

Aujourd'hui au Québec, depuis une décennie, les politiques progressistes ne sont plus à l'ordre du jour. Le Québec social de la dernière décennie est entré dans une période plus réactive. Nous sommes sans doute à une étape critique de l'histoire de l'État social car le mouvement général des États, au Québec et ailleurs, est moins lisible : brouillage de politiques publiques de plus en plus ciblées ou abandonnées au privé ; tyrannie des modes de gestion du privé dans les services publics dictée par l'idéologie de la « nouvelle gestion publique » ; utilisation de l'État comme pompier de service des banques dans le sillage de la crise financière. Et subsidiairement, une intégration forte d'un certain nombre de mouvements et leur transformation en simples groupes d'intérêt ne défendant que leur cause et n'hésitant pas à entrer en concurrence avec d'autres.

## **LE DÉVELOPPEMENT DE POLITIQUES PUBLIQUES : TROIS DIRECTIONS POSSIBLES**

Le « social » n'est pas réductible aux mesures palliatives de politiques libérales ne ciblant que des groupes particuliers (habitat social, insertion socioéconomique de jeunes, aide sociale...). C'est un des scénarios possibles mais pas le seul. Le « social » peut avoir plus de consistance et référer davantage à une vision du bien commun, à l'équité dans l'accès aux services, au respect des droits des acteurs sociaux à avoir des chances d'exercice du pouvoir, à la participation citoyenne à déterminer des choix de vie et des choix de devenir de leur société. Mais ce « social » plus consistant engage l'État, en tant que puissance publique, dans la socialisation des ressources ainsi que leur redistribution. L'État devient alors lui-même un bien public du fait de sa fonction stratégique de régulation et donc d'acteur collectif coordonnant l'impulsion des politiques publiques (Merrien, 2007). Ce qui laisse place à deux autres

scénarios: le scénario de développement de services collectifs où les pouvoirs publics s'accordent l'essentiel de la représentation de l'intérêt général et un scénario de cohabitation active de l'État avec la société civile. Bref, trois types d'État social font partie de l'architecture générale comme l'indique bien le tableau de la page suivante.

Le dernier scénario s'appuie sur le trinôme État, marché et société civile. C'est là une des clés possible pour le renouvellement de l'État social. Ici, la synergie ne se fait plus à deux (le marché et l'État) mais à trois (marché, État et communautés). La question devient moins celle du plus ou moins d'État et davantage celle de la qualité démocratique de l'action de l'État et de la capacité de cohabitation active des institutions publiques avec les organisations sociales, devenues des partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux services collectifs pour les populations. En d'autres termes, cette qualité dépend pour une bonne part de la capacité des pouvoirs publics à se laisser interpeller par des initiatives issues des communautés et des régions et à accepter de décentraliser et de cohabiter de façon active avec les communautés dans le cadre de nouvelles institutions de gestion démocratique.

Cette approche de cohabitation active nous intéresse particulièrement, étant donné son potentiel de changement social. Elle suppose cependant une forte mobilisation des diverses composantes de la société civile, ainsi que la construction d'un rapport de forces avec ceux qui s'y opposent. En outre, cette approche ne peut se réaliser sans le développement d'institutions appropriées que seul l'État, en dernière instance, peut soutenir durablement, ce qui nécessite un fort investissement dans la démocratie délibérative. Cette approche doit en effet combiner la démocratie représentative des élus avec la démocratie sociale des organisations constituées en « contre-pouvoirs » et la démocratie délibérative, dans laquelle les médias et les associations citoyennes occupent une part importante de l'espace public de dialogue social.

## Approches des rapports de l'État avec les communautés

Développement économique et social	Rôle de l'État dans l'approche néo libérale	Le rôle de l'État dans l'approche social-étatiste	Le rôle de l'État dans l'approche démocratique de cohabitation
<b>Rôle de l'État et des services publics</b>	Les services collectifs par le réseau public sont subsidiaires. Séparation de l'économique et du social	État central prédominant dans le développement de services collectifs	L'État soutient le développement des communautés ; il existe une collaboration active entre partenaires ; nouvelle liaison de l'économique et du social .
<b>Rôle du marché</b>	Le secteur privé est prédominant : développement économique extraverti ; développement social, résultat de la capacité du marché.	Entreprises et services collectifs publics façonnent le marché	Le privé joue un rôle complémentaire. Les services collectifs sont mixtes (publics, coopératifs et privés...) et coordonnés sur le plan national mais décentralisés.
<b>Rôle des associations et de la société civile</b>	Gestion sociale de la pauvreté par programmes ciblés de l'État pour assumer les effets négatifs du marché ; sous-traitance confiée à l'économie sociale	Rôle complémentaire mais subalterne des communautés dans le développement de services collectifs	Construction conjointe de l'offre et de la demande de services collectifs. Coproduction et codécision
<b>Rôle des citoyens</b>	Citoyens consommateurs	Citoyens usagers des services	Citoyens coproducteurs des services et acteurs collectifs de développement

Typologie inspirée des travaux de Vaillancourt et Laville (1998) et reconfigurée dans Favreau (2008).

### **Le tiers secteur, une composante essentielle du renouvellement de l'État social**

[...] l'État social pourra se renouveler, en tablant sur les gains sociaux réalisés grâce à son action au cours du dernier demi-siècle, à condition qu'il opère une nouvelle articulation avec le tiers secteur. Cette nouvelle articulation doit se faire à partir d'une dynamique de coconstruction qui intègre les acteurs du tiers secteur aux processus délibératifs menant à la redéfinition des politiques publiques et des institutions sociales et économiques. À cet égard, l'histoire des 30 dernières années est riche d'enseignement sur les possibles et les dérives d'une telle perspective... Sans rapport de force, et donc sans investissement sur le plan politique et stratégique, le tiers secteur pourra difficilement accéder à un statut de véritable partenaire reconnu pour son potentiel d'innovation et son enracinement dans les communautés et les territoires...

Source : Jetté, C. (2010). «Le tiers secteur au cœur des transformations de l'État social», *Vie économique*, vol. 2, n° 2, <<http://www.eve.coop/?a=69>>.

### **Des conférenciers à Lévis ont dit...**

L'accès à la propriété collective d'espaces commerciaux est un bel exemple où peuvent se conjuguer l'innovation et les nouveaux défis à relever pour le développement coopératif. La coopérative de solidarité «immobilière» permet d'enraciner des organismes communautaires et culturels dans leurs quartiers et leur donner les moyens de développer de nouveaux services à la communauté. On peut même rêver que la coopérative pourrait devenir un acteur autonome et contribuer au développement de son milieu.

Source : Denis Missud, consultant/chargé de projet en économie sociale.

L'application de la coopération dans ces nouveaux domaines montre que la formule est souple et apte à répondre efficacement aux nouvelles préoccupations des communautés. Elle pose des défis particuliers dans une perspective de durabilité des initiatives et de contribution structurante au projet de société.

Source : André Leclerc, titulaire de la Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives (Université de Moncton).

Les coopératives se sont montrées les plus fécondes et ont connu leurs succès les plus significatifs quand elles se sont conjuguées à d'autres mouvements, agissant ainsi comme vecteur et/ou comme mode de réalisation.

Source : Pierre-André Tremblay, Université du Québec à Chicoutimi.

## **LA FORCE DES ENTREPRISES COLLECTIVES DANS LE RENOUVELLEMENT DE L'ÉTAT SOCIAL**

Il faut certes travailler à démocratiser davantage l'économie, notamment par le renforcement d'un secteur d'entreprises collectives, mais il faut aussi un sous-secteur d'entreprises qui travaille directement à favoriser le renouvellement de l'État social, des entreprises collectives possédant des paramètres de définition de la valeur autres que ceux du secteur privé et du secteur public, des entreprises collectives qui sont les résultats de l'association des citoyens et de décisions collectives d'entreprendre pour satisfaire des besoins de leur communauté. Dans ce sens, par leur proximité des populations, les entreprises collectives, coopératives et autres, représentent des alternatives viables pour accroître la participation des communautés locales et régionales à la définition des besoins, des priorités et des services, favorisant le développement d'une solidarité de proximité. Ce faisant, les citoyens participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des services en tant qu'acteurs collectifs du développement de leurs communautés. Ces entreprises participent à la construction conjointe de l'offre et de la demande de services collectifs, lesquels peuvent être coordonnés sur le plan national mais décentralisés sur le plan local et régional.

Ces nouvelles formes de collaboration permettent, par exemple, de faire face aux problèmes reliés au maintien des populations locales. La population de municipalités aux prises avec des problèmes de dévitalisation voit ses

services de proximité partir à la dérive. Elle se retrouve dépourvue des services de base et doit donc parcourir des dizaines de kilomètres pour aller à l'épicerie, à la clinique de santé, au poste d'essence ou au restaurant. Dans plusieurs municipalités, on peut constater que la mise sur pied d'une coopérative, en plus de donner solution à ces problèmes, augmente la cohésion sociale de la communauté.

Ainsi, les coopératives contribuent à la construction d'espaces de solidarité sociale et territoriale. Dans les 15 dernières années, des coopératives se sont ainsi déployées dans les services à la personne : services à domicile, services de santé et de prévention, maisons familiales rurales visant l'intégration des jeunes.

### **Pourquoi une coopérative de santé ?**

Contrairement aux idées reçues, la création d'une coopérative de santé n'est pas seulement une réaction pour faire face à l'imminence de fermeture du cabinet privé de médecine familiale local. Elle émerge souvent d'une vision et d'une planification appuyée par une mobilisation citoyenne. Il fallait mettre en place un service jugé essentiel pour l'avenir de la communauté. [...]

À court terme, les coopératives de santé répondent à un besoin d'assurer des services de soins infirmiers, de clinique avec et sans rendez-vous. Par ailleurs, il faut noter la présence des services de médecine non traditionnelle et de prévention, qui constitue une amorce de diversification des services... Il est inhabituel pour l'État que des solutions proviennent de l'extérieur du système de santé. L'État, dans un effort de déconcentration vers une gestion régionale, peut arrimer les coopératives de santé pour qu'elles fassent partie intégrante du système de santé... sans perdre leurs spécificités.

Source : Brassard, M.-J. et al. (2009). « Les coopératives de santé au Québec. Du consommateur à l'acteur », *Cahiers de l'ARUC-DTC*, Série « Recherche », n° 5, <<http://www.coopquebec.coop>>.

### **Les coopératives de services de proximité et la revitalisation des communautés**

L'accès à des services de proximité est un droit fondamental, pourtant, dans plusieurs milieux il est de plus en plus difficile de s'en prévaloir et les chercheurs constatent que le manque de services de proximité est, dans la majorité des cas, le symptôme d'un problème beaucoup plus profond qui est celui de la dévitalisation du milieu. En réaction à cette situation, dans plusieurs petites municipalités, on assiste à la création de coopératives ou à l'offre de nouveaux services dans des coopératives existantes dont l'objectif est justement de maintenir et d'offrir des services dits « de proximité ». Ces projets coopératifs sont pilotés par des leaders locaux, des membres du conseil municipal ou des dirigeants des coopératives bien implantées dans le milieu qui ont compris que le maintien de services dans leur communauté est essentiel pour en stimuler la vitalité et améliorer la qualité de vie des personnes qui y vivent.

Source : CQCM (2008). « Les coopératives de services de proximité. Guide d'accompagnement », Lévis, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, <<http://coopquebec.coop>>.

L'expérience italienne qui sert souvent de référence en la matière montre bien la versatilité des coopératives pour prendre en charge de nouveaux besoins dans le secteur des services sociaux à partir de la combinaison de ressources publiques et des usagers dans une approche de cohabitation active entre l'État et la société civile. Les coopératives sociales italiennes sont une réponse innovatrice aux anciens et nouveaux besoins sociaux comme l'attention aux personnes handicapées, les soins aux personnes âgées, les services de santé mentale ou aux jeunes en difficulté, etc. Enzo Pezzini a fait valoir lors de la Conférence internationale à Lévis le caractère stable et organisé ainsi que flexible et efficace des structures coopératives mettant en place de nouvelles formes d'intervention sociale.

### **Les coopératives sociales italiennes : réponse versatile aux anciens et nouveaux besoins sociaux**

Les coopératives définies communément comme coopératives sociales de type A s'articulent principalement autour de l'assistance à domicile, des centres d'accueil, des centres socioéducatifs, des communautés thérapeutiques, de l'éducation et de la prévention, des crèches et des maisons de repos en faveur d'usagers tels que les handicapés physiques et mentaux, les personnes âgées, les mineurs, les toxicomanes, les personnes atteintes du sida.

Les coopératives sociales définies communément de type B, conçues dans le cadre de politiques actives pour l'emploi, s'articulent principalement autour de l'agriculture, de la manutention des espaces verts, du nettoyage, de la blanchisserie industrielle, de l'informatique, de la reliure et la typographie, des activités artisanales et de services.

Source : Enzo Pezzini, directeur du bureau de Bruxelles de la Confédération des coopératives italiennes. « Services de proximité et coopératives sociales : l'expérience italienne », Conférence de Lévis.

## **CONCLUSION**

Cependant, Enzo Pezzini soutient que la réussite des coopératives sociales italiennes est liée à sa force de négociation (« masse critique *politique* ») dans l'obtention d'un cadre légal approprié. Ce dernier a été rendu possible par le plein engagement de l'ensemble du mouvement coopératif italien en faveur de ces nouvelles coopératives.

### **Les coopératives sociales italiennes : l'expérience d'un mouvement social**

Les enseignements qu'on peut en tirer pour le mouvement coopératif sont qu'il faut savoir devenir un mouvement social, qu'il faut s'équiper pour exercer un rôle politique. Autrement

on risque de perdre identité et autonomie. Les coopératives sociales et les autres acteurs de l'économie sociale peuvent jouer un rôle fondamental dans la transformation de l'État social, surtout dans les services de proximité et dans la lutte contre l'exclusion à la condition :

- a) que l'État prenne et assume pleinement son rôle et les fonctions qui ne peuvent pas être déléguées (programmation des services fondamentaux pour tous, coordination et valorisation des ressources publiques et privées présentes dans les territoires, surveillance et contrôle);
- b) que le marché, dans sa fonction primaire de production de biens et services à travers la loi de la demande et de l'offre, reconnaisse ses limites ;
- c) que les expériences coopératives sachent faire valoir leur capacité d'unir efficacité et solidarité afin d'obtenir la reconnaissance de leur rôle d'anticipation de réponses aux nouveaux besoins, d'intégration et complémentarité aux services existants, de stimulation des institutions et des politiques sociales, surtout celles qui concernent les plus faibles ;
- d) qu'elles soient finalement aidées en conséquence.

Source : Enzo Pezzini, directeur du bureau de Bruxelles de la Confédération des coopératives italiennes. « Services de proximité et coopératives sociales : l'expérience italienne », Conférence de Lévis.

Les coopératives peuvent donc représenter des solutions alternatives viables pour les communautés locales et régionales grâce à des innovations institutionnelles et de nouvelles passerelles entre la société civile, l'État et le marché. C'est la question de la capacité de cohabitation active des institutions publiques avec les organisations sociales qui est en jeu. Des organisations sociales comme les coopératives qui, en constituant une identité propre forte ainsi qu'une masse critique politique, deviennent des partenaires dans la définition des besoins et des priorités ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux services collectifs pour les populations.



## **Agriculture et territoires**

### **La transformation des modèles<sup>1</sup>**

*Au Québec, l'agriculture est un secteur en déclin. Entre 1961 et 2006, le nombre de fermes a diminué de 68 %, passant de 95 754 à 30 675. Malgré l'importance des programmes de soutien à l'agriculture, le Québec ne réussit pas à inverser la tendance. L'agriculture productiviste, modèle autour duquel pivote le système agricole québécois, est certes en cause. Il est l'un des éléments majeurs qui accentuent cette chute. Or, en y regardant de plus près, on observe aussi un phénomène inverse. Aux côtés des entreprises agricoles qui ferment leurs portes, d'autres entreprises, projets et stratégies*

---

1. L'ensemble de ce chapitre est une contribution de Chantale Doucet, doctorante en sciences sociales appliquées à l'Université du Québec en Outaouais.

*qui semblent s'inscrire comme alternative au modèle productiviste connaissent un essor au Québec ces dernières années. C'était du moins le constat qui se dégagait des discussions entourant l'avenir de l'agriculture lors de la Conférence internationale de Lévis. Incursion au cœur de ces réflexions et enjeux qui croisent deux modèles en présence : l'agriculture productiviste et l'agriculture territoriale. Du coup, se dessine un projet alternatif de société où cohabitent ces deux modèles et dans lequel les coopératives québécoises jouent un rôle déterminant.*

## **L'AGRICULTURE PRODUCTIVISTE : MODÈLE PRÉDOMINANT AU QUÉBEC**

Les chercheurs s'entendent pour dire que c'est lors de la Seconde Guerre mondiale que l'agriculture productiviste prit véritablement son envol au Québec avec une entrée rapide dans l'ère de la modernisation (Morisset, 1987 et 2010). À cette époque, les produits agricoles québécois sont en forte demande du côté de l'Europe dévastée par la guerre. D'un modèle axé sur l'auto-suffisance des familles agricoles et des collectivités rurales, l'agriculture québécoise basculera, en quelques années, vers une agriculture intensive soutenue par le contexte économique et démographique et par un large consensus social (Jean, 1997, p. 49). Diverses lois viendront d'ailleurs encourager l'implantation de ce modèle productiviste et décourager toute autre forme d'agriculture.

Ce modèle a eu des apports économiques importants au Québec. Il a permis à l'agriculture d'améliorer sa qualité, ses techniques, sa performance, de s'assurer une certaine stabilité dans la production et les revenus agricoles, d'améliorer la mise en marché des produits agricoles, la mise en place de circuits de commercialisation, d'exportation, de transformation et divers services d'approvisionnement, de distribution et de conseil. Avant,

l'agriculture avait de la difficulté à rivaliser sur son propre territoire avec les produits agricoles en provenance des autres provinces canadiennes.

Aujourd'hui, le modèle productiviste est ancré dans les pratiques, encouragé par les politiques agricoles nationales et internationales et demeure le principal référent des recherches dans le domaine. Sa fonction première et souvent la seule se résume à la production de biens alimentaires standards aux dépens de son rôle social et environnemental. Pour être concurrente, l'entreprise agricole doit se positionner favorablement sur un marché qui est devenu très compétitif avec la mondialisation. La formule « gagnante » : se spécialiser, s'agrandir et se moderniser pour accroître ses rendements tout en diminuant ses coûts de production. Les stratégies de l'entreprise sont davantage tournées vers les marchés extérieurs plutôt que vers le développement des marchés locaux (Parent, 2001, p. 22).

À cet égard, il n'est pas rare de constater que de grandes entreprises agricoles qui performant sont localisées dans des milieux ruraux dévitalisés et sont déconnectées des réseaux locaux et des préoccupations du milieu (Domon et Ruiz, 2007). Le dossier de l'énergie éolienne, explique Martin Gagnon, directeur de la Coopérative de développement régional (CDR) du Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord, expose cette rupture entre l'agriculture et son territoire :

[...] l'UPA a une vision monolithique du territoire. Or le territoire n'est pas seulement fait d'agriculture et adopter ce discours génère automatiquement des conflits. Il est impératif que l'agriculteur se rapproche de sa communauté et de ses enjeux. Il doit redevenir un citoyen avant d'être une partie d'une chaîne de production.

Source : Communication présentée à la Conférence de Lévis.

On demande en effet de plus en plus aux agriculteurs d'intégrer les enjeux territoriaux dans leurs stratégies et actions afin de devenir des acteurs à part entière

du développement de leur territoire. «L'agriculture ne peut se décrocher de ce qui se passe dans les milieux», a déclaré une participante. Celle-ci s'était fait confirmer par Christian Lacasse la rumeur selon laquelle l'UPA avait conclu un accord avec les multinationales pour le passage d'un canal sur les terres agricoles dans l'éventualité d'une exploitation des gaz de schiste. À l'heure où la population québécoise remet en question et s'oppose même massivement à ce projet, cet exemple est éloquent.

En outre, le modèle agricole productiviste valorise les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs. Il engendre une pollution importante (Proulx et Sauvé, 2007) et a également entraîné une perte de la multifonctionnalité agricole (Domon et Ruiz, 2007). Pour tout agriculteur, il est toutefois difficile de ne pas s'inscrire dans cette logique, puisque le système de soutien à l'agriculture appuie ce modèle. «Gagner sa vie» doit tout de même demeurer au premier rang des priorités, dit-on!

## **UN MODÈLE AGRICOLE TERRITORIAL EN ÉMERGENCE**

Si l'agriculture productiviste domine, un autre modèle semble émerger depuis un certain nombre d'années au Québec. Il s'annonce d'abord par la montée de critiques en direction du modèle agricole productiviste. En effet, les États généraux du monde rural en 1991 ont associé le modèle productiviste à la déstructuration des milieux ruraux. En outre, l'Union paysanne, créée en 2001, se présente comme syndicat agricole citoyen alternatif à l'UPA et défend la souveraineté alimentaire, l'agriculture diversifiée, écologique et créatrice d'emplois, de même que la liberté d'association pour les agriculteurs. De plus, la crise environnementale, au début des années 2000, a exposé sur la place publique les conflits entre les producteurs de porcs et les citoyens ruraux (Proulx et Sauvé, 2007). Finalement,

la mise sur pied par le gouvernement du Québec de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) en 2007 a recommandé de modifier le modèle et les programmes en place afin d'appuyer une agriculture davantage diversifiée et durable.

Non seulement ce nouveau modèle s'est-il révélé dans un contre-discours adossé à de nouvelles organisations et à une commission parlementaire, mais il apparaît également sur le terrain avec de nouvelles stratégies agricoles que nous pouvons classer en trois principales formes :

1. Plusieurs entreprises agricoles émergentes se démarquent du modèle de l'agriculture productiviste en misant sur une différenciation des produits par la qualité et/ou par les territoires (produits de niche, de terroir et biologique). Le facteur territoire et la qualité des produits issus d'une agriculture durable deviennent ainsi des atouts pour augmenter le prix des produits et se positionner favorablement sur le marché.
2. Des initiatives innovatrices naissent aux quatre coins du Québec pour appuyer cette agriculture à valeur ajoutée. Ces initiatives choisissent souvent le modèle coopératif comme mode d'organisation. À cet égard, Marie-Paule Robichaud, une des animatrices d'un réseau en émergence soutenu par le CQCM, identifie près d'une trentaine de coopératives québécoises qui répondent aux préoccupations des citoyens pour manger local (marchés publics, paniers de produits locaux et/ou bio, marchés virtuels, épiceries alternatives, fermes, services de traiteur, produits fins issus de nos forêts). Le secteur est en pleine ébullition explique-t-elle, avec de nouvelles coopératives qui s'ajoutent, chaque mois. En outre, ajoute-t-elle, les coopératives sont également importantes en amont et en aval de l'agriculture, dans les secteurs de la production, de l'approvisionnement (quincailleries, meuneries), de la transformation (fromageries,

abattoirs, brasseries), de la mise en marché (distributeurs, marchés publics et virtuels), de la vente au détail (épiceries, dépanneurs), de la restauration (cafétérias, traiteurs) et en éducation (maisons familiales rurales). Jean-Frédéric Lemay, chercheur à Équiterre, donne l'exemple des modèles de circuits courts qui se multiplient. Rappelons qu'Équiterre est un précurseur dans la mise en place de l'agriculture soutenue par la communauté et du programme d'achat institutionnel local «À la soupe». Les modèles associatifs développés par cette organisation ont eu un effet boule de neige dans le privé mais également du côté des coopératives améliorant du coup les pratiques, tout en s'adaptant aux différents types de producteurs.

3. Une multitude de dispositifs de développement sur les territoires tels les Centres locaux de développement (les CLD), les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), les Coopératives de développement régional (CDR), les Tables de concertation en agroalimentaire s'ajoutent aux municipalités et aux municipalités régionales de comté pour s'engager dans de nouveaux scénarios d'agriculture avec des stratégies et des orientations de soutien qui s'arriment aux spécificités territoriales. De nouveaux réseaux qui mettent en relation les organisations agricoles et divers intervenants locaux et régionaux sont donc en place. Pour Judith Cartier des AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) en France, cette ouverture du monde agricole à l'ensemble de la population locale et la création de lieux d'échange et de concertation avec tous les acteurs (collectivités locales, associations citoyennes, syndicats, agriculteurs) est primordiale. Dans cette perspective, explique Jean-Frédéric Lemay, les coopératives peuvent être des médiateurs de sens et des espaces de dialogue.

Pour Bruno Jean, professeur à l'Université du Québec à Rimouski, un nouveau modèle de développement agricole s'expérimente aujourd'hui par la mise en place de plusieurs systèmes productifs agricoles soutenables. Du coup, le gouvernement du Québec a emboîté le pas aux initiatives en émergence sur le terrain. Guy Debailleul, professeur en économie rurale de l'Université Laval, mentionne quelques initiatives du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, qui appuie un modèle « nouveau » : les programmes de mise en valeur des aliments d'ici ; l'appui à la diversification et au développement de circuits courts ; l'ouverture d'un chantier de travail de mise en marché collective pour accroître l'offre de produits différenciés ; les réaménagements de l'ASRA (programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles) ; les projets pilotes de plan de développement de la zone agricole. En outre, reportée maintes fois, une nouvelle politique agricole et agroalimentaire devrait être connue en 2011. Mais ces actions gouvernementales restent toutefois timides comparativement à celles d'autres pays, dit-il.

À grands traits, on peut dire que ce « nouveau » modèle réfère à une logique territoriale qui intègre la dimension multifonctionnelle. Il est encore très minoritaire mais en forte croissance, car il répond aux besoins et aux préoccupations de la population d'ici et d'ailleurs. Il est davantage tourné vers une diversification des activités, il valorise de nouveaux créneaux et des productions à valeur ajoutée, il encourage des pratiques durables. Certains consommateurs sont prêts à payer davantage pour ce type de produit différencié. Ces nouvelles demandes permettent à des agriculteurs de « gagner leur vie » sur la base d'un autre modèle agricole qui intègre d'autres valeurs.

Dans le tableau qui suit, nous avons campé l'opposition entre le modèle agricole productiviste et le modèle agricole territorial pour mieux cerner leurs différences.

## Caractéristiques du modèle agricole productiviste et du modèle agricole territorial

Modèle agricole territorial	Modèle agricole productiviste
Impliqué dans un projet territorial (coopération)	Rupture avec les réseaux locaux
Produits à valeur ajoutée (qualité et identité)	Produits standards basés sur la baisse des coûts et des prix
Plusieurs rôles et fonctions économiques, sociales et environnementales	Fonction productive
Diversification	Monoculture
Encouragement des pratiques durables	Rupture avec l'environnement
Liens avec consommateurs et marchés locaux	Rupture avec l'alimentation locale (mise sur l'exportation)
Absence ou peu d'intermédiaires	Intermédiaires omniprésents
Intégration d'une logique horizontale	Logique verticale uniquement
Politique intégrée ou intersectorielle	Politique sectorielle

## LES COOPÉRATIVES AGRICOLES : COURROIE ENTRE LES DEUX MODÈLES

Dans la réalité cependant, les différences entre ces deux modèles agricoles sont rarement aussi prononcées. Se combinent, à différents degrés, les caractéristiques de l'un et l'autre. En fait, même si on peut qualifier le modèle agricole québécois dominant de modèle productiviste, il faut préciser quelques variantes qui le distinguent. Aujourd'hui encore, l'agriculture familiale est centrale dans le paysage québécois (Morisset, 1987). En grande majorité, les familles sont propriétaires des fermes agricoles et la taille moyenne des fermes est plus petite que dans le reste de l'Amérique du Nord. L'accès à la propriété agricole demeure la transmission de l'exploitation des

parents aux enfants. Il n'y a pas de réels intégrateurs au Québec qui contrôlent toute la chaîne de production. « Les intégrateurs québécois sont différents, car ils ne sont pas propriétaires de supermarché ni, pour ainsi dire, producteurs de semences. Par contre, leur philosophie de travail et du profit est la même » (Proulx et Sauv , 2007, p. 50).

En outre, la politique agricole du Qu bec qui s'appuie sur des piliers (gestion de l'offre, assurance stabilisation des revenus et financement agricole) se distingue du reste du Canada. « Alors que, dans l'Ouest du pays, la compl mentarit  entre les provinces et le gouvernement f d ral est relativement pouss e, il en va diff remment pour l'Ontario et le Qu bec dont les politiques agricoles ne se d finissent pas comme un prolongement de l'action f d rale mais poursuivaient des objectifs propres, parfois divergents de ceux du f d ral » (Debailleul et Gouin, 1998, p. 40). Elle n'est pas exclusivement orient e vers le march  mondial, est plus diversifi e tirant ses revenus principalement du b tail et de la production laiti re (Debailleul et Gouin, 1998, p. 17).

Finalement, mentionnons que l'une des particularit s du syst me qu b cois est sa force de coop ration. Aux syst mes collectifs qui ont  t  mis en place pour la mise en march  des produits agricoles s'ajoute une forte pr sence des coop ratives.

Il existe en effet une  ventail de coop ratives agricoles avec des identit s, des visions, des tailles diff rentes. Certaines sont davantage ax es sur le mod le territorial, d'autres sont calqu es sur le mod le productiviste. Lors de la conf rence internationale, trois exemples illustraient la diversit  des combinaisons entre les deux mod les.

1.   maintes reprises, des repr sentants de grandes coop ratives agricoles qu b coises ont utilis  la notion d'*agriculture  cologiquement intensive*.   elle seule, cette formule vient concilier certaines caract ristiques des deux mod les. Elle d signe les changements amorc s par l'agriculture intensive, donc productiviste, vers

des pratiques plus durables. C'est le cas notamment de la Coop fédérée qui, selon son secrétaire exécutif Jean-François Harel, s'est dotée de projets en développement durable à la suite de recommandations émanant du rapport de la Commission Pronovost. Cette fédération coopérative (à laquelle sont affiliées plus de 100 coopératives sur tout le territoire du Québec) a été amenée à réexaminer ses façons de faire afin d'adapter son modèle à une meilleure gestion environnementale. Il semble y avoir plusieurs changements dans cette lignée au sein des coopératives. Toutefois, ces pratiques, plans projets sont très peu connus, même entre les coopératives. De leur côté, en Europe, explique Christian Pès, vice-président du Comité général de la coopération agricole de l'Union européenne et vice-président de MOMA-GRI, les coopératives sont à l'avant-garde au niveau de l'environnement. Plus près des préoccupations de la population, ajoute Delphine Antolin de la Coop de France, les coopératives doivent inévitablement intégrer le développement durable. Les coopératives évaluent leurs effets sur l'environnement et le territoire, proposent des réponses inédites et impulsent une agriculture durable dans leur milieu. Au Québec, les coopératives ont été les précurseurs dans la distribution, l'augmentation et l'accessibilité des produits biologiques, explique Alain Rioux de la filière biologique du Québec.

2. Si l'agriculture intensive peut encourager des pratiques plus durables, l'inverse est aussi vrai. L'agriculture biologique qui fait appel au principe de développement durable s'inscrit aussi, en partie, dans un modèle capitaliste marchand. À ce titre, la vision de la Filière biologique du Québec, présentée par son secrétaire général Alain Rioux, conjugue qualité, variété, accessibilité des produits, apport à la protection de l'environnement avec capacité concurrentielle sur le marché canadien et les marchés d'exportation.

On pourrait dire qu'elle se positionne à mi-chemin entre les deux modèles. « Le développement de l'ensemble de la filière biologique québécoise, explique M. Rioux, doit être efficient et rentable pour tous les partenaires. »

3. « Comment allons-nous réussir à nous démarquer ? » Voilà la question que se pose Citadelle, le regroupement coopératif des producteurs de sirop d'érable et de miel. Pour la majorité de ces entreprises, la réponse se traduit par la recherche de prix très compétitifs pour rivaliser avec la concurrence. En agriculture, toutefois, d'autres stratégies peuvent être mobilisées. Dans sa présentation, Christian Lacasse, président de l'UPA, compare les denrées alimentaires à la culture pour dénoncer les politiques internationales de régulation des marchés. L'analogie est appropriée, car un coup d'œil du côté des alternatives dans le milieu agricole indique qu'elles valorisent des facteurs d'identité, de solidarité, des traditions locales, des spécificités comme leviers de développement.

Revenons à la coopérative Citadelle. Elle a répondu à son interrogation en misant sur son identité distinctive, le modèle coopératif. « Transparence, modèle d'affaires collectif valorisant les producteurs, aides techniques et formation des membres, processus décisionnel coopératif, pratiques forestières visant la préservation de l'écosystème forestier » sont quelques-unes des valeurs coopératives mentionnées par Martin Plante, directeur des ventes, qui distingue Citadelle des entreprises privées de son secteur de production. Pour miser sur cette différence, les produits de Citadelle ont maintenant un sceau « 100 % coop » certifiant aux consommateurs qu'ils achètent directement des producteurs membres d'une coopérative qui intègre des valeurs sociales et environnementales. En même temps, explique Martin Plante, ce symbole est un levier pour faire de l'éducation coopérative auprès des chaînes ainsi que pour véhiculer et vivre nos valeurs coopératives dans nos relations d'affaires. Dans la même veine, le projet Chrysalide

de la Coop fédérée a remplacé les multiples étiquettes de ses coopératives par un seul logo afin de se donner une réelle image réseau et une marque de commerce forte.

Le modèle coopératif cherche donc à se distinguer des entreprises agricoles privées en intégrant des valeurs sociales, environnementales et territoriales. Des coopératives retissent les liens perdus entre agriculture et alimentation, entre producteurs et consommateurs, contribuant ainsi à remettre en valeur les territoires agricoles, estime Bruno Jean, chercheur à l'Université du Québec à Rimouski. En outre, propriétés de gens d'ici, les coopératives agricoles québécoises ne pourront jamais être achetées par des entreprises étrangères. Pour Olivier Frey, qui a réalisé sa thèse de doctorat sur le rôle des entreprises coopératives dans la structuration des filières et des territoires en France, les coopératives agricoles font partie d'un secteur non capitaliste. Il énumère plusieurs raisons dont l'intérêt limité aux parts, les ristournes proportionnelles aux opérations, les réserves impartageables. Mais le partage de liens étroits avec le territoire est la principale raison qu'il évoque. « Contrairement aux sociétés privées, les coopératives sont soumises à une contrainte de territorialité. Elles doivent travailler avec les agriculteurs adhérents qui sont situés dans leur circonscription territoriale. »

Au Québec toutefois, la création de la loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche exerce une forte pression qui va à l'encontre de cette « obligation » de territorialité. L'un des constats du rapport Pronovost, rappelle Guy Debailleul, est une certaine marginalisation de la coopération agricole par les piliers de la politique agricole, notamment dans la mise en marché collective. L'agriculteur doit effectivement vendre ses produits à un organisme central désigné. La coopérative doit alors s'approvisionner en produits agricoles auprès de cette agence de vente. Le lien entre l'agriculteur et la coopérative est brisé. Il s'agit de l'une des menaces qui pèsent sur les coopératives agricoles et sur les autres initiatives qui se veulent alternatives. Ce n'est pas la seule.

## **LA MONDIALISATION NÉOLIBÉRALE ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

Sur le terrain et dans le discours se dessine un autre modèle agricole plus près des besoins. Or, à l'international, le modèle agricole productiviste règne et complique les choses. «La mondialisation est la principale menace qui pèse sur l'agriculture» a déclaré d'emblée Christian Lacasse, qui était de retour de Genève depuis quelques heures à peine. Le but de son voyage ? Assister à une rencontre à Genève, siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour défendre les enjeux de l'agriculture québécoise. On comprend alors mieux la portée de son discours qui est, aussi, celui de plusieurs représentants de l'agriculture et d'agriculteurs qui ont peine à survivre dans un contexte d'extrême concurrence. Le projet Chrysalide de la Coop fédérée est d'ailleurs né pour pouvoir réagir aux marchés plus rapidement.

Dans les années 1990, l'accroissement de la mondialisation de l'économie est venu instaurer plusieurs changements dans la régulation des marchés agricoles et alimentaires. L'agriculture fait ainsi partie des secteurs soumis aux règlements de l'OMC depuis 1995. Cette organisation, qui s'appuie sur le paradigme néolibéral, encourage le libre-échange avec l'abolition des barrières douanières (tarifaires et réglementaires) pour la libre circulation des produits entre les pays. Elle exerce des pressions importantes sur les politiques agricoles des États, qui sont invités à réduire leurs interventions au minimum.

Christian Lacasse, président de l'UPA, reproche à l'OMC d'aborder les questions agricoles uniquement d'un point de vue commercial. «Cela crée des crises au Québec mais aussi dans les pays du Sud avec la crise alimentaire. Nous demandons à l'OMC de garder une cohérence entre les règles commerciales et le droit à l'alimentation, un droit légitime qui prime sur tout autre», explique-t-il. Même constat du côté de Christian Pès de MOMA-

GRI, un mouvement qui prône une nouvelle gouvernance mondiale de l'agriculture. La libéralisation des marchés n'a définitivement pas les mêmes retombées sur le papier que dans la réalité, démontrait-il dans son allocution. Les prédictions de l'OMC sont basées sur des modèles théoriques totalement inadaptés pour l'agriculture. Ce modèle s'appuie sur un marché unique, un seul consommateur moyen mondial et fait le postulat que lorsque les prix diminuent, la consommation monte. Or, mange-t-on plus lorsque les prix sont plus bas ? Pour fournir à l'OMC de bons arguments qui pourraient modifier ses positions, MOMAGRI a développé un autre modèle économétrique fondé sur la théorie des jeux et adapté aux spécificités agricoles qui a reçu un accueil favorable dans plusieurs pays, notamment aux États-Unis et en Chine. Ce modèle, certifié comme outil scientifique, démontre clairement que l'ouverture des frontières provoque l'effondrement de l'agriculture dans la majorité des pays et encore plus dramatiquement en Afrique.

En fait, malgré l'accentuation de la faim dans le monde, la production de nourriture est suffisante pour couvrir les besoins de la population mondiale. C'est l'accès qui pose problème, estime la géographe Sylvie Brunel (2009), qui énumère les trois principaux facteurs susceptibles de soutenir l'agriculture dans les pays en voie de développement : la revalorisation des campagnes ; le retour de l'intervention des États dans le domaine agricole et alimentaire afin de protéger leurs frontières de la concurrence extérieure et valoriser les productions locales ; l'augmentation de l'aide financière internationale au développement de l'agriculture.

Dans la même veine, Christian Lacasse défend le projet de souveraineté alimentaire. Une Coalition pour la souveraineté alimentaire s'est d'ailleurs formée au Québec, explique-t-il, regroupant 80 organisations québécoises. Elle défend le droit à l'alimentation au sein d'une nouvelle gouvernance mondiale et a pour objectif de développer des systèmes alimentaires plus équitables.

Au Québec, 33 % seulement de la production agricole provient de chez nous, le reste est importé. Il y a donc place à l'amélioration pour se nourrir le plus près possible de chez nous, estime M. Lacasse. La gestion de l'offre est alors identifiée comme le système équitable qu'il faut défendre. « Il faut trouver des solutions pour maintenir ce projet de société qui ne doit pas être vu comme un outil archaïque, mais un projet d'avenir », déclare-t-il. Pour l'UPA, souveraineté alimentaire rime le plus souvent avec gestion de l'offre. La préservation du modèle de gestion de l'offre est d'ailleurs un enjeu qui rallie la société québécoise et les agriculteurs. Cependant, pour plusieurs organisations membres de la coalition sur la souveraineté alimentaire, le concept ratisse beaucoup plus large que la gestion de l'offre. La définition de la souveraineté alimentaire reste donc nébuleuse afin que les différentes organisations s'approprient le concept selon leurs préoccupations. « Autrement dit, l'adhésion des différents groupes idéologiques à ce concept était conditionnelle à l'absence d'objectifs clairs en matière de développement, puisqu'admettre de telles visées exigerait de statuer sur certaines interprétations en suspens » (Morisset, 2010, p. 211). Il s'agit tout de même d'un certain changement dans les organisations agricoles, qui tentent de se rapprocher des autres organisations de la société civile.

Car, entre les deux composantes, les incompréhensions persistent et génèrent une certaine méfiance. Le discours sur l'importance de la diversification des modèles crée des inquiétudes chez les agriculteurs. Plusieurs pensent qu'il ne faut pas perdre de vue l'essentiel de l'agriculture, qui s'inscrit dans le modèle traditionnel et qui a des retombées importantes pour la société québécoise. L'enjeu de l'urbanisation qui menace les sols cultivables constitue également un frein à l'ouverture des agriculteurs vers d'autres acteurs sur le territoire qui ont parfois d'autres motifs en tête que le développement agricole. Cette crainte n'est pas sans raison, car il y a eu des

abus et la perte de terres agricoles à haut potentiel dans le passé. Guy Debailleul identifie d'ailleurs la protection du territoire agricole comme l'un des piliers de la politique agricole québécoise. Cette loi pourrait toutefois être assouplie, explique-t-il, en se basant sur les recommandations du rapport Pronovost, qui propose d'**élargir la liste d'activités** admissibles en zones vertes sous certaines conditions et de permettre l'établissement d'activités agricoles et de transformation sur de plus petites superficies ou à temps partiel.

La prudence est de mise toutefois dans la reconfiguration du système agricole en place. Tout changement dans la politique agricole et ses mesures ne doit pas augmenter la vulnérabilité de l'agriculture québécoise mais, au contraire, la solidifier.

## CONCLUSION

La cohabitation entre un modèle agricole productiviste et un modèle davantage ancré territorialement est-elle possible? Oui. Les nouvelles initiatives qui émergent en témoignent. De l'avis de plusieurs, il faut davantage soutenir ces nouvelles initiatives et faire une place à la diversité des modèles agricoles. Tout en continuant à conserver nos acquis, ne pouvons-nous pas encourager d'autres modèles ou alternatives? Plusieurs pensent que l'un ne devrait pas empêcher l'autre, mais plutôt générer de nouvelles opportunités pour l'agriculture. Dans ce projet de société, les coopératives jouent un rôle de premier plan. D'une part, elles sont le modèle d'organisation choisi par plusieurs pour mettre sur pied ces alternatives. D'autre part, elles tissent des liens entre le modèle agricole productiviste et le modèle agricole territorial avec des préoccupations pour le territoire et le développement durable. Or il y a encore plusieurs possibilités pour la mise en place de nouvelles coopératives au Québec et de nombreux besoins

dans les milieux, ont constaté plusieurs conférenciers. «Alors que les besoins alimentaires sont en croissance, explique Bruno Jean, on note des reculs importants de l'agriculture dans certaines régions.» **Plusieurs conviennent** qu'il faut redoubler d'efforts pour soutenir, valoriser et encourager le modèle coopératif agricole au Québec, car les obstacles à l'émergence de nouvelles alternatives sont encore nombreux.





## **La fracture sociale Nord-Sud**

Les nouveaux habits  
de la solidarité internationale

*La mondialisation politique, économique et culturelle des deux dernières décennies est une période de profondes mutations qui représentent des menaces mais aussi des opportunités. Malgré la déroute des projets de grande envergure des mouvements dits de libération nationale et même si la mondialisation néolibérale représente indiscutablement une tendance forte et durable, le rapport des forces en présence n'est pas à sens unique pour autant. La conjoncture internationale, incertaine et instable, a ouvert une brèche qui a favorisé le renouvellement des grandes organisations sociales (syndicales, coopératives, agricoles) et l'émergence d'un*

*mouvement citoyen international, notamment à partir des Forums sociaux mondiaux. Ce chapitre cherche à dégager les principales lignes de force des mouvements engagés dans le développement international et plus particulièrement le mouvement coopératif. C'est l'enjeu de la solidarité internationale, particulièrement autour de la fracture sociale et économique de la planète entre le Nord et le Sud et celui de la participation du mouvement coopératif d'ici au mouvement coopératif et citoyen international qui est en cause dans la réflexion sur les alternatives à la crise actuelle.*

## L'ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS

La planète a été marquée par l'accroissement des inégalités durant les 20 dernières années. Les inégalités sont en croissance autant entre les pays du Nord et du Sud qu'à l'intérieur des pays. L'Organisation du commerce et du développement économiques (OCDE) constate l'augmentation du fossé entre les riches et les pauvres dans la plupart des pays de l'OCDE ces deux dernières décennies. L'OCDE fait noter que la pauvreté et l'inégalité s'aggravent dans les deux tiers des pays de l'OCDE et que l'Allemagne, le Canada, les États-Unis et la Norvège sont les plus touchés (OCDE, 2008).

Au sujet des inégalités entre les pays riches et les pays pauvres, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) soutient que la plupart des pays les plus pauvres n'ont pu réduire la pauvreté et ils prennent de plus en plus de retard sur les pays riches. Ainsi, le fossé entre le citoyen moyen des pays les plus riches et celui des pays les plus pauvres est immense et continue de s'élargir : « En 1990, l'Américain moyen était 38 fois plus riche que le Tanzanien. Aujourd'hui, il est 61 fois plus riche. Le revenu à parité des pouvoirs d'achat dans l'ensemble des pays à bas revenu est treize fois moins élevé que celui des pays à haut revenu » (PNUD, 2005).

Autrement dit, même si la richesse mondiale augmente chaque année, la pauvreté mondiale n'a pas été éliminée et les inégalités continuent d'augmenter sur une planète de plus en plus mondialisée. Une mondialisation qui nous confronte aux défis de produire et de consommer en prenant en compte les besoins et les possibilités de tous les habitants de la planète. Cependant, le modèle de développement dominant n'a pas donné de réponse à la question centrale du « comment prendre des décisions qui rendent compatible la croissance des pays pauvres avec la diminution des effets négatifs du mode de vie des pays les plus riches ? » (Touraine, 2010, p. 51)

### **Les chemins du développement humain**

Les 20 dernières années ont vu des progrès substantiels dans bien des aspects du développement humain. La plupart des gens sont aujourd'hui en meilleure santé, vivent plus longtemps, sont mieux éduqués et ont un plus large accès aux biens et aux services. Même dans les pays qui connaissent des conditions économiques défavorables, l'éducation et la santé des gens se sont grandement améliorées. Et ces progrès ne se sont pas limités à la santé, à l'éducation et à l'élévation des revenus mais ont aussi concerné la faculté des gens à choisir leurs dirigeants, à influencer les décisions publiques et à partager le savoir.

Pourtant, tout n'a pas été positif. Ces années ont aussi été marquées par un accroissement des inégalités – entre pays comme en leur sein – ainsi que par l'émergence de modèles de production et de consommation qui, de manière croissante, sont apparus insoutenables. Les progrès ont été variables et les populations de certaines régions – comme l'Afrique australe et l'ancienne Union soviétique – ont subi des périodes de recul, notamment dans le domaine de la santé. De nouvelles vulnérabilités requièrent des politiques publiques innovantes pour faire face au risque et aux inégalités...

Source : PNUD (2010). *Rapport du développement humain. Vue d'ensemble*, Washington, D.C., PNUD.

## VERS D'AUTRES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT

Déjà en 1990, le PNUD donnait un adjectif au développement, celui de développement humain, et le définissait comme «le processus qui élargit l'éventail des possibilités offertes aux individus: vivre longtemps et en bonne santé, être instruit et disposer de ressources permettant un niveau de vie convenable, sont des exigences fondamentales; s'y ajoutent la liberté politique, la jouissance des droits de l'homme et le respect de soi» (PNUD, 1990, p. 1). Condition essentielle: la solidité et la légitimité des États pour favoriser tout à la fois la création de richesse et sa redistribution.

Pour leur part, des organisations de la société civile tant du Nord comme du Sud prônent depuis plus d'une décennie d'autres modèles de développement, d'autres façons de produire et de consommer mais aussi d'autres façons d'imaginer une coopération internationale capable de contribuer à la construction d'une économie solidaire, écologique et équitable (Favreau, Fréchette et Lachapelle, 2010).

### **La nécessité d'un changement radical du paradigme du développement**

Le modèle de développement dominant n'a su créer ni une croissance équitable, ni un progrès social généralisé. Les avancées vers la réalisation des objectifs de développement internationalement reconnus, lorsqu'elles ont eu lieu, ont été inégalement réparties entre les pays et les groupes sociaux. De plus, la crise récente a réduit à néant les avancées en termes de développement enregistrées dans de nombreux secteurs et pays. Elle a dévoilé le caractère non durable d'une approche qui, sous couvert d'une rhétorique progressiste, continue de se baser sur des politiques mêlant libéralisation des marchés, privatisations, dérèglementations, austérité fiscale ainsi que flexibilisation et précarisation des marchés du travail.

BetterAid en appelle à l'adoption d'une nouvelle approche de la coopération au développement, centrée sur l'efficacité du développement plutôt que sur l'efficacité de l'aide, et basée sur une nouvelle architecture de développement international qui soit inclusive, fondée sur les droits et démocratique...

Source : BetterAid (2010). *L'efficacité du développement dans le domaine de la coopération au développement : la perspective des droits humains*, octobre, <<http://www.betteraid.org/>>.

## **RENOUVELLEMENT DES MOUVEMENTS SOCIAUX AU NIVEAU INTERNATIONAL**

La mondialisation en cours n'est pas un ensemble unique de processus. C'est ainsi qu'aujourd'hui se déploie un ensemble d'initiatives qui, sans constituer encore une force socioéconomique et sociopolitique à l'échelle mondiale, ont commencé à dépasser le stade des démarches citoyennes exclusivement locales pour s'inscrire dans une mondialisation qui se veut démocratique et équitable, une mondialisation où l'autodéveloppement, le développement durable et solidaire, la souveraineté alimentaire et l'extension des principes et règles de la démocratie à l'économie sont sans doute des dénominateurs communs. D'où la réouverture progressive de mouvements sociaux à une démarche internationale plus consistante.

En 2006 a été fondée la Confédération syndicale internationale (CSI), rassemblement du syndicalisme international ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité revendicative des syndicats pour changer la mondialisation et faire en sorte qu'elle fonctionne en faveur des travailleurs, des sans-emplois et des pauvres. Ainsi, la CSI reconnaît qu'il est nécessaire de faire de l'action syndicale internationale une partie intégrante du travail de toute organisation syndicale nationale. La CSI regroupe 310 organisations nationales actives dans 154 pays. La CSN et la FTQ en font partie.

### **La CSI et la lutte pour une nouvelle gouvernance de l'économie mondiale**

Il est essentiel pour réaliser les objectifs permanents de la Confédération que les politiques du néolibéralisme du marché libre et les défaillances manifestes et l'incohérence de la communauté internationale face au processus actuel de mondialisation cèdent le pas à une gouvernance de l'économie mondiale qui combine les trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental ; garantisse le respect universel des droits fondamentaux des travailleurs et des travailleuses ; génère du travail décent pour toutes et tous ; mette un terme à la pauvreté de masse et réduise de manière substantielle l'inégalité au sein des nations et entre elles ; encourage la croissance avec une distribution équitable des revenus.

Source : CSI, *Programme de la CSI*, 2010.

Pour sa part, l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA) a été lancée début 2011 à Bruxelles lors d'une réunion à laquelle participaient les délégués de plus de 50 organisations d'agriculteurs et de coopératives en provenance de 42 pays de tous les continents. L'OMA occupera la place laissée vide par la dissolution de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA), fondée en 1946 pour favoriser la reconstruction de l'agriculture dévastée durant la Deuxième Guerre mondiale.

La nouvelle organisation vise à renforcer la sécurité alimentaire mondiale en encourageant la coopération entre les organisations ainsi qu'à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs. « Il s'agit d'une occasion historique. Alors que la volatilité sur les marchés et la sécurité alimentaire suscitent de plus en plus d'inquiétudes, la nouvelle organisation réunira les agriculteurs et les coopératives agricoles du monde entier afin d'échanger des idées et de trouver des solutions communes », a commenté Doug Taylor-Freeme, président de la Confédération sud-

africaine des syndicats agricoles (SACAU). L'OMA sera localisée à Rome afin de « forger de bons contacts avec la FAO », a expliqué Ron Bonnett, président de la Fédération canadienne de l'agriculture (CFA) à laquelle appartient l'UPA, selon la dépêche d'*Europolitique*, le quotidien des affaires européennes.

Une autre importante organisation internationale du mouvement paysan est, sans contredit, Via Campesina. Créée en 1993, elle a mis de l'avant la souveraineté alimentaire comme garantie que « les droits d'utiliser et de gérer les terres, les territoires, l'eau, les semences, le bétail et la biodiversité soient aux mains de celles et ceux qui produisent les aliments et non pas sous le contrôle de l'industrie agro-alimentaire ». Ce mouvement international regroupe des paysans, de petits et de moyens producteurs, des sans terre, des femmes et des jeunes du monde rural, des indigènes, des migrants et des travailleurs agricoles pour défendre l'agriculture durable de petite échelle et promouvoir la justice sociale et la dignité. Il est présent dans 70 pays et regroupe 150 organisations locales et nationales, dont l'Union paysanne au Québec.

Du côté des coopératives, elles sont regroupées sur le plan international au sein de l'Alliance coopérative internationale (ACI) depuis 1895 pour défendre et promouvoir le modèle coopératif. Ayant son siège social à Genève en Suisse, elle réunit aujourd'hui 247 organisations membres provenant de 92 pays et s'organise sur la base de quatre bureaux régionaux (Asie, Amérique, Europe et Afrique), ainsi que sur une base sectorielle dont les principales sont l'agriculture, les banques, la consommation, la santé, l'habitation, les assurances et le travail. Elle vise la promotion d'un environnement politique permettant aux coopératives de se développer et de prospérer ainsi qu'elle promeut la reconnaissance de la contribution des coopératives au développement international. D'autre part, l'ACI établit un lien privilégié avec les organismes internationaux d'aide multilatérale et bilatérale. En plus

de faire connaître les coopératives, l'ACI encourage le renforcement des capacités, aide à la création d'emploi et soutient des programmes de réduction de la pauvreté et de microfinance, et le soutien financier aux mouvements à travers le monde.

Ainsi, l'ACI cherche à créer des liens et à établir des dialogues entre les coopératives ainsi qu'à promouvoir l'émergence d'une activité économique et entrepreneuriale basée sur la finalité sociale plutôt que sur le seul profit. Elle représente un dispositif d'intercoopération avec les grandes coopératives européennes ainsi qu'avec les coopératives du Sud, de plus en plus nombreuses au sein de l'Alliance. Notons que le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) est membre de l'ACI par l'intermédiaire du Conseil canadien de la coopération et de la mutualité (CCCM).

Finalement, en ce qui concerne le renouvellement des mouvements sociaux sur le plan international, le Forum social mondial (FSM) constitue certainement le plus important lieu de débat démocratique d'idées, d'approfondissement de la réflexion, de formulation de propositions, d'échange d'expériences et d'articulation de mouvements sociaux (épousant autant de causes sociales spécifiques qu'il est possible d'en développer), de réseaux, d'ONG et autres organisations de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital comme l'affirmait Chico Whitaker (du Comité Justice et Foi), un des cofondateurs brésiliens du FSM lors de sa visite, à l'invitation de Développement et Paix, à Montréal, à l'été 2007.

À la première rencontre mondiale de 2001 a succédé un processus mondial de recherche et de construction d'alternatives aux politiques néolibérales. Cette définition est inscrite dans la *Charte des principes du Forum social mondial*, lequel se définit comme un espace international de délibération pour l'ensemble des mouvements avec des visées dans lesquelles le pluralisme et la démocratie sont

de mise. Il est désormais reconnu comme un acteur significatif de la scène politique mondiale. En effet, le Forum social mondial se caractérise par la grande diversité de ses composantes : des mouvements paysan, syndical, coopératif, de femmes, écologique ; des organisations non gouvernementales (ONG) ; des réseaux engagés sur des créneaux thématiques ou sectoriels plus récents comme le commerce équitable, l'économie solidaire, des médias alternatifs, pour l'annulation de la dette des pays du Sud, etc. Ainsi, le FSM, sans être le mouvement citoyen international, irrigue celui-ci de toutes sortes de façons. Au fil de la décennie 2000, il est devenu une véritable toile internationale de réseaux citoyens, un espace de délibération planétaire pour toutes les personnes et organisations qui allient action collective (de différentes natures et dans des créneaux couvrant différents aspects de la vie en société) avec une analyse critique de la mondialisation néolibérale dans une perspective d'égalité et de solidarité internationale entre les peuples, dans un contexte où l'après-crise n'a pas encore véritablement dessiné ses contours.

Certes, on peut objecter que la représentativité des organisations qui y sont présentes est fort inégale et susceptible d'irriter plus d'une organisation dont la culture principale est de fonctionner par mandats et par dossiers, et non par une approche de réseaux et échanges d'expériences. En outre, au sein de ces activités de forum, que ce soit du côté des pays du Sud ou du Nord, certaines organisations participantes roulent surtout à la contestation, tandis que d'autres sont plus centrées sur du travail autour de questions précises en étant très attachées à leur champ de compétence et à une attitude responsable. Mais le Forum social mondial, dans toutes ses ramifications, qu'elles soient locales, continentales ou internationales, a toujours su éviter le piège de devenir une organisation avec un grand « O » en affichant une position de principe de demeurer un carrefour de courants sociaux divers.

## **AU QUÉBEC, LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DES COOPÉRATIVES**

L'intervention des coopératives québécoises en matière de solidarité internationale de proximité était bien présente à la Conférence de Lévis par l'intermédiaire de la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) ainsi que par Développement international Desjardins (DID). Ce sont les deux grands acteurs du mouvement coopératif et mutualiste québécois qui travaillent à appuyer coopératives, mutuelles et autres associations dans les pays du Sud.

De son côté, SOCODEVI permet aux coopératives et mutuelles québécoises de partager leur expertise et leur savoir-faire avec des coopératives, mutuelles ou autres associations des pays du Sud pour offrir des services de qualité et enrichir leurs membres, à partir de la mise en place et le renforcement d'activités génératrices de revenus en gardant le cap sur la distribution équitable de la richesse au sein des organisations appuyées, ainsi qu'en favorisant la prise en charge des populations locales. Au tournant de son 25<sup>e</sup> anniversaire, SOCODEVI aura accompagné plus de 500 organisations coopératives, mutualistes et associatives dans une quarantaine de pays en développement. En 2008-2009, la valeur totale des mandats octroyés à SOCODEVI par divers partenaires financiers aura été de 23 millions de dollars, et la contribution totale des organisations membres l'équivalent de 1,5 million de dollars.

De son côté, DID, la composante Nord-Sud du Mouvement Desjardins, contribue à renforcer le secteur de la finance de proximité dans les pays en développement et en émergence et favorise la maîtrise d'institutions financières à propriété collective et à rayonnement communautaire en misant sur le renforcement de la capacité d'agir et d'entreprendre de populations locales. DID travaille avec une trentaine d'institutions partenaires dans autant de pays du Sud. Globalement, ce sont 18 réseaux

d'institutions de finance de proximité partenaires de DID dans le monde qui regroupent 6,1 millions de membres/clients à partir de 1771 caisses et points de service; 4593 employés, dont 52 % sont des femmes et 7048 dirigeants, dont 30 % sont des femmes.

### **DES CONFÉRENCIERS À LÉVIS ONT DIT...**

#### **Développement international Desjardins (DID) : une réponse à un besoin d'actualité**

Dans les pays en développement, 80 % de la population n'a toujours pas accès à des services financiers de base. Notre mission : renforcer la capacité d'agir et d'entreprendre des populations moins nanties des pays en développement ou en émergence en favorisant la maîtrise d'institutions financières à propriété collective et à rayonnement communautaire. Nos convictions : la finance est un pouvoir ; l'accessibilité aux services financiers est une condition nécessaire au développement des individus et des communautés ; les institutions de finance de proximité à propriété locale sont un levier essentiel à l'accroissement de l'accessibilité des services financiers ; les stratégies de croissance de la finance de proximité doivent permettre le développement d'un patrimoine local.

Source : Anne Gaboury.

#### **Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) : 25 ans de pratique d'intercoopération**

Nous sommes un réseau d'entreprises coopératives et mutualistes qui partage son expertise technique et son savoir-faire avec ses partenaires dans les pays en développement, afin d'y créer, protéger et distribuer la richesse. SOCODEVI contribue au développement durable des pays où elle intervient en ayant pour objectif que les populations se prennent en charge. La mise en place et le renforcement d'activités génératrices de revenus sont essentiels pour assurer la pérennité de nos partenaires du Sud. Ainsi, les principales leçons que nous retenons de notre expérience sur 25 ans sont :

la pérennité des initiatives, leur autonomie, des objectifs réalistes, leur résilience, l'intercoopération, la qualité des ressources humaines, le développement durable, l'égalité hommes/femmes, le renforcement des capacités, la commercialisation des produits et services...

Source : Réjean Lantagne.

D'autre part, l'engagement des organisations québécoises dans des pratiques de solidarité internationale débordait le strict cadre coopératif à la Conférence de Lévis. On y avait invité le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ), Développement et Paix ainsi que UPA-Développement international (UPA-DI).

Le GESQ est une coalition d'organisations d'économie sociale et solidaire qui a pour but de contribuer à arrimer les projets de coopération internationale réalisés par chacune de ses organisations membres à des réseaux internationaux de solidarité travaillant au développement d'entreprises à propriété collective. Ses mandats spécifiques incluent l'appui à la réflexion collective québécoise sur les enjeux et les perspectives d'une mondialisation solidaire, la promotion et la circulation de l'information sur les initiatives et réalisations québécoises de partenariat Nord-Sud en économie sociale et solidaire ainsi que l'organisation de la contribution québécoise au développement de réseaux continentaux et internationaux.

Pour sa part, Développement et Paix, une organisation de solidarité internationale de l'Église catholique au Canada, s'allie aux groupes de changement social du Québec et du Canada pour soutenir des partenaires dans le Sud qui mettent de l'avant des alternatives aux structures sociales, politiques et économiques injustes. De son côté, UPA-DI, fondée par l'Union des producteurs agricoles (UPA), travaille de concert avec des organisations paysannes de pays du Sud pour contribuer au renforcement de leur capacité à agir pour le développement d'une agriculture axée sur la souveraineté alimentaire.

### **Des conférenciers à Lévis ont dit de la solidarité internationale...**

La grande difficulté des projets de coopération tient à ce que les ressources sont au Nord alors que le Sud a besoin autant que le Nord de soutenir le développement de projets d'économie solidaire... Une autre difficulté c'est, avec l'échec du socialisme réel et les impasses du capitalisme, l'absence de grand projet rassembleur. L'idéologie moderne du progrès a éclaté avec la prise de conscience des limites des ressources planétaires. Le Nord installé dans le confort et la consommation ne peut pas nier au Sud l'accès au bien vivre sans renoncer à son modèle de développement. Nous sommes confrontés à l'urgence d'un changement de paradigme. Sur ce terrain, le mouvement coopératif est capable de contribuer dans la mesure où il met en œuvre ses principes d'origine : appuyer son action sur la mobilisation des populations dans le besoin ; assurer des démarches démocratiques pour définir les projets collectifs ; revendiquer des politiques de nature à favoriser la prise en charge des gens par eux-mêmes ; fournir aux organismes les moyens de partager leurs expériences et leurs expertises.

Source : René Lachapelle, Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ).

La Déclaration de Paris en 2005 qui a débouché sur un Programme d'action d'Accra en 2008 possède certes la vertu de chercher à augmenter l'impact des programmes de coopération, mais ce faisant elle centre le regard sur les moyens utilisés. Elle fait de l'aide une question avant tout technique liée aux façons de la délivrer, aux méthodes de gestion et aux formes de renforcement des institutions. Elle tend ainsi à dépolitiser le développement... Si on prétend sérieusement promouvoir l'émergence de sociétés solidaires, plus égalitaires entre les pays, les classes, les ethnies et les genres, qui respectent la nature, on ne pourra pas faire l'économie d'un débat autour de cette question, ce qui implique donc une repolitisation du développement, voire un questionnement profond de ce que l'on entend par développement.

Source : Paul Cliche, directeur adjoint des programmes internationaux à Développement et Paix.

[...] les échanges directs entre agriculteurs du Nord et du Sud sont de beaux exemples de mondialisation des solidarités. En se regroupant et en s'organisant, les productrices et les producteurs agricoles peuvent obtenir de meilleures conditions de vie et relever ensemble le défi de la souveraineté alimentaire. À UPA-DI, nous voulons partager notre expérience avec des gens de la terre d'autres pays et permettre une rencontre de paysans à paysans, puisque tous à leur façon et dans leur pays, œuvrent à nourrir notre monde.

Source : André Beaudoin, secrétaire général de l'UPA-DI.

Les coopératives représentent un modèle d'affaires capable d'inspirer à ceux qui veulent plus de démocratie, plus de valeurs humaines dans la conduite des affaires, une plus grande protection des consommateurs, une plus grande conscience des exigences d'un développement durable [...] Elles ignorent cependant l'incroyable force qu'elles représentent... Sans conscience planétaire de cette force, elles risquent de rater la fenêtre de l'année 2012 et les suivantes.

Source : Alban D'Amours, président de la Confédération internationale des Banques populaires (CIBP).

## **PERTINENCE D'UNE POLITIQUE INTERNATIONALE DU MOUVEMENT COOPÉRATIF QUÉBÉCOIS**

Le mouvement coopératif québécois, à des degrés et des intensités variables selon ses composantes, comprend la nécessité de se doter d'une politique internationale. L'idée centrale est que, pour ses propres intérêts et pour le développement de la solidarité internationale, le mouvement coopératif doit – comme tous les autres mouvements sociaux – consolider et élargir ses dispositifs d'intervention à l'échelle internationale.

Au Québec, nous pouvons noter trois types d'intervention des coopératives sur le plan international : 1) en plus de faire de la solidarité internationale de proximité avec

des communautés au Sud comme nous l'avons illustré précédemment; 2) elles se sont donné à l'échelle internationale une organisation de représentation politique, l'Alliance coopérative internationale (ACI); 3) et elles font aussi des affaires sur le plan international, des plus grosses (finance et agriculture par exemple) aux plus petites (commerce équitable en agriculture et dans l'artisanat).

Comme nous l'avons noté auparavant, par l'entremise du Conseil canadien de la coopération et de la mutualité (CCCM), dont il est membre, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) participe à l'Alliance coopérative internationale (ACI). Ce mouvement coopératif à l'échelle internationale converge autour de deux objectifs: répondre aux besoins des populations par des organisations solidaires de production et développer de nouveaux modèles de participation économique. Par ailleurs, quelques grandes coopératives québécoises font des affaires sur le plan international. Par exemple, Agropur transforme des milliards de litres de lait dans 26 usines réparties à travers le Canada, les États-Unis et l'Argentine; le Centre de services internationaux Desjardins (CSID) permet aux caisses de mieux accompagner leurs membres qui font des affaires à l'échelle internationale, leur offrant une gamme complète de services d'intermédiation financière à l'étranger; par sa filiale Olymel qui commercialise sur les marchés internationaux près de 50% de la viande de porc qu'elle transforme, la Coop fédérée est présente sur tous les continents.

L'internationalisation des affaires représente donc un défi de taille pour les coopératives. La question est sur le comment faire pour que ces liens n'amènent pas les coopératives à se comporter comme les entreprises du secteur privé capitaliste en oubliant ses racines: comment sauvegarder la spécificité du modèle coopératif tout en étant bien implanté dans les différents secteurs et marchés de l'économie mondiale? La question fut posée à la Conférence de Lévis mais n'a pas trouvé de réponse convaincante. Dossier à suivre sur ce sujet. À plus petite

échelle, le commerce équitable offre des pistes concrètes (Lemay, Favreau et Maldidier, 2010), mais il s'agit là d'une économie internationale de niche qui pose le problème de sa capacité à peser efficacement sur l'ensemble du commerce international. Sur le plan sociopolitique, l'efficacité de cette pratique internationale n'est pas mise en doute. Sur le plan économique, c'est autre chose.

Quelle place occupe présentement une politique de solidarité internationale dans le projet de société du mouvement coopératif québécois? La Conférence de Lévis a jeté les bases d'une politique encore trop peu explicitée, mais qui pourrait prendre forme dans le cadre de l'année internationale des coopératives en 2012. La reconnaissance internationale des coopératives est, en définitive, la reconnaissance du potentiel coopératif à proposer des alternatives face à la montée des inégalités et de l'exclusion dans un monde marqué par une plus forte concentration de la richesse. Nous sommes aujourd'hui dans l'urgence de renforcer la solidarité internationale comme composante d'un projet québécois de société dans un contexte où la mondialisation a accentué l'interdépendance des nations mais aussi celle des mouvements.



## **Coopératives et mouvements sociaux**

Quelle action politique  
commune aujourd'hui ?

*Les coopératives et l'ensemble des entreprises collectives ne sont pas seulement des entreprises différentes. En raison de leur finalité sociale et de leur lucrativité limitée (viabilité économique et non pas recherche du profit maximum), elles se veulent également portées, comme tous les mouvements sociaux, par des préoccupations de bien commun ou d'intérêt général. Et leur fonction économique de production de biens et services est alors adossée à une fonction politique de révélateur de nouveaux besoins sociaux et de bougie d'allumage sur des questions de société pour influencer les politiques publiques. Par ailleurs, dans certaines périodes,*

*la logique de collaboration avec les pouvoirs publics est davantage une logique à sens unique qui a ses limites. La dynamique de cohabitation avec les pouvoirs publics est alors durement mise à l'épreuve. C'est le cas aujourd'hui dans plusieurs dossiers comme ceux des coopératives de santé, des coopératives d'énergies renouvelables, des jeunes coopératives dans le secteur agricole, etc. Ces constats appellent à la mobilisation du mouvement coopératif avec d'autres mouvements pour que l'État québécois renoue avec des politiques d'intérêt général à partir des territoires avec les communautés locales et les régions.*

D'action politique, il en a beaucoup été question dans les deux plénières de la Conférence internationale de Lévis. Elle a été soulevée d'entrée de jeu à la conférence d'ouverture par le vice-président de l'ACI, Felice Scalvini :

### **Créer des organisations intersectorielles et développer différentes formes d'action politique**

L'histoire des organisations représentatives et de soutien des entreprises coopératives a montré la prédominance des expériences sectorielles. Les coopératives se sont organisées historiquement grâce à l'homogénéité de leurs activités. Le choix est compréhensible, mais répond à un schéma qui ne suffit plus. [...] Les récentes évolutions, comme au Royaume-Uni ou plus largement en Europe ainsi que l'expérience historique de l'ACI au niveau mondial, montrent qu'il est indispensable d'avoir, à côté des organisations sectorielles, des organisations faitières intersectorielles. Elles se concentrent en général sur la défense et la promotion de l'expérience coopérative en tant que telle; ce qui est particulièrement nécessaire aujourd'hui vis-à-vis notamment des gouvernements et pour l'élaboration de cadres légaux et fiscaux adéquats.

Source : Felice Scalvini, Conférence de Lévis.

Le thème de l'action politique fut plus explicitement abordé en fin de parcours par Gérald Larose et Jean-François Lisée, lesquels suggéraient de mobiliser les membres pendant les campagnes électorales et notamment la prochaine en 2012 autour de quatre ou cinq priorités discutées localement et à l'échelle nationale avec les candidats des différents partis politiques en présence. Nous y reviendrons plus loin.

## **LA FAIBLE RECONNAISSANCE DES COOPÉRATIVES : UNE QUESTION D'ACTION POLITIQUE**

Le mouvement coopératif s'explique mal sa faible reconnaissance par les pouvoirs publics et dans la société en général (à l'exception du Mouvement Desjardins). Il y a une explication à ce phénomène : les coopératives, mises ensemble, ont du poids sur le plan économique, mais sont généralement des nains sur le plan politique. Pourquoi ? D'abord, il y a la pression capitaliste : 1) la prédominance d'une pensée économique où le « tout au marché » est la clé ; 2) la pression d'organisations diverses liées au secteur privé surtout sur les pouvoirs publics et les institutions internationales pour ne pas reconnaître la spécificité coopérative (cas par exemple des normes comptables internationales) ; 3) ensuite il y a, nous disent des représentants bien en vue du mouvement coopératif et mutualiste français, cette « faible capacité de se mobiliser ensemble, à prendre une parole collective et offensive, à se faire entendre, à faire mouvement » (Sibille et Ghezali, 2010, p. 51). Un indicateur parmi d'autres : les faibles moyens octroyés par les coopératives à leurs confédérations tant sur le plan national que sur le plan international. On n'a qu'à penser à l'Alliance coopérative internationale, qui ne dispose que d'un maigre quatre millions de dollars, alors qu'elle regroupe plus de 200 organisations nationales issues de 100 pays dans le monde.

**Faire mouvement**, voilà la grande question, tant sur le terrain économique (les coopératives évoluent beaucoup en rangs dispersés) que sur le plan politique, où elles font peu entendre leur voix avec d'autres mouvements. Ce qui n'est pas exclusif au Québec. **Il y a là presque un choix tacite de demeurer un nain politique** : ne s'occuper que de la dimension économique et sectorielle en délaissant la fonction politique et transversale qui permet à des groupes de la société de conquérir ou de reconquérir ses droits en matière de logement, de santé, de travail, d'épargne et de crédit... On abandonne à d'autres la fonction politique. Pourtant, une partie du mouvement coopératif a le goût ou maintient le goût de combiner création de richesse et justice sociale même quand on change d'échelle, même quand on est devenu de grandes entreprises. Autrement dit, il est possible de ne pas émousser les valeurs coopératives au fur et à mesure de ses réussites économiques. Pourquoi? Tout simplement parce que ces coopératives n'acceptent pas de vivre dans un monde marqué par la trop faible distribution de la richesse et du pouvoir : «qu'on le veuille ou pas, un clivage de valeurs traverse notre société, des valeurs qui structurent notre pensée sur des choix de société», disent plusieurs. Ce clivage existe bel et bien entre les entreprises de caractère collectif et les entreprises du secteur privé, surtout lorsqu'on parle des grandes entreprises multinationales. C'est même ce qui les distingue : lucrativité limitée versus recherche du maximum de profit ; démocratie d'associés versus grands actionnaires contrôlant le pouvoir dans l'entreprise ; logique d'engagement social versus logique de surconsommation ; réponse à des besoins et «bien vivre» versus création du désir de richesse et du «vivre avec toujours plus», etc. Des zones de conflit cohabitent donc avec des zones obligées de collaboration entre les deux types d'entreprises.

En fait, la reconnaissance du mouvement coopératif est directement proportionnelle à la capacité d'action politique qu'il déploie avec d'autres. La visibilité poli-

tique recherchée par le mouvement est le résultat de cette action politique. Une visibilité faible dans l'espace public est le premier indicateur d'un faible positionnement dans l'espace public.

## **L'ACTION POLITIQUE : UN DÉBAT OÙ LE THÈME DE L'ÉGALITÉ PREND FORME AUTOUR D'UN CLIVAGE DE VALEURS**

Mais qu'est-ce que faire de l'action politique pour un mouvement qui n'est pas un parti politique? Le monde se reconstruit parce que l'on débat des questions qui nous occupent et préoccupent. Le débat sociopolitique est un des registres, certes plus délicat car la peur de la division hante alors certains dirigeants de ces organisations. L'action politique n'est pas moins nécessaire pour autant dans le processus qui conduit à une plus grande démocratisation de la société. Faire de l'action politique, **c'est s'introduire dans la sphère publique pour faire valoir le point de vue d'une organisation sur des questions de société**, appuyés par ses valeurs et son expérience collective d'organisation, notamment sur le rôle respectif que doivent occuper l'économie, l'État, les communautés et les régions. Et également sur l'importance qu'on accorde à la justice économique, sociale et climatique. Or les coopératives, combinant viabilité économique et finalité sociale, ne tolèrent pas en principe la création de richesse indépendamment de la justice sociale, puisque leur objectif est de répondre aux besoins de groupes et de communautés. Leur insertion dans le débat public/politique s'impose alors comme registre d'intervention. Comment les coopératives se situent-elles dans cet univers?

Dans ce registre, il y a d'abord des positions de base liées à la question de l'égalité entre citoyens que tous les mouvements sociaux partagent. Ces positions structurent et dominent la sphère publique. Elles sont portées par des

leaders d'opinion. Le mouvement coopératif peut être ou ne pas être de ces leaders d'opinion. D'un côté, nous dit Noël et Thérien (2010), il y a « **un monde des satisfait**s » : la mondialisation est en marche ; il y a des progrès immenses grâce à l'informatique, l'électronique, le transport à l'échelle de la planète ; les classes moyennes vont en augmentant ; la démocratie est en extension ; l'espérance de vie et l'éducation progressent. Ce discours rassure et dispose dans la société québécoise de certains points d'appui : de la Révolution tranquille des années 1960 jusqu'à aujourd'hui, d'une génération à l'autre, un progrès social a pu s'observer. Par contre, ce qui nous a conduit là, le « modèle québécois », serait questionné sur le fond par certains groupes : l'intervention de l'État est moins nécessaire d'autant qu'elle crée une immense bureaucratie, d'où l'importance de le gérer comme une entreprise. C'est la « nouvelle gestion publique » que certains chercheurs de l'ENAP ont conceptualisée. C'est aussi que les syndicats seraient devenus les défenseurs exclusifs de certaines générations et de certains groupes sociaux, etc.

Pas trop vite disent les autres et en premier lieu la plupart des mouvements sociaux ! D'abord les principaux progrès de notre société, ne les devons-nous pas à **l'action collective qui a été réalisée** : développement d'un État social sous la poussée des demandes sociales de mouvements comme le mouvement québécois d'affirmation nationale, le syndicalisme, le mouvement des femmes, le mouvement communautaire, le mouvement coopératif dans différents secteurs où les besoins étaient devenus criants sinon sensibles ? Ensuite, les problèmes se sont déplacés vers de nouvelles questions, en partie du moins : la fragilité des écosystèmes (Kempf, 2007) ; les enjeux toxicologiques de notre alimentation, de notre environnement, des produits de l'industrie agroalimentaire (Robin, 2011) ; le réchauffement climatique (*Le Monde*, 2010) ; le malaise démocratique causé par la puissance des grands lobbys et la nouvelle concentration de la richesse (Kempf, 2011) ; les régions qui gagnent et les régions qui perdent et la

séparation entre croissance économique et justice sociale qui va en augmentant. Bref une nouvelle hiérarchie de problèmes s'est pointée à l'horizon. Ce qui nécessite, nous dit-on alors, surtout depuis la crise de 2008, une nouvelle approche globale.

Le discours ambiant laisse donc voir se profiler, en dernière instance, deux approches du développement qui, par les temps qui courent, s'écartent de plus en plus l'une de l'autre : d'une part, une approche plus productiviste, mondialisée, concentrée dans les mains de multinationales de type Walmart, adossée à des politiques d'austérité des finances publiques et à une valorisation extrême du marché ; d'autre part, une approche plus écologique, partisane d'une mondialisation plus équitable et plus solidaire, valorisant l'intervention vigoureuse de l'État comme soutien aux communautés et aux régions et comme dispositif institutionnel dans la redistribution de la richesse.

Où se situent les coopératives dans ce débat présent dans presque tous les dossiers ? Sont-elles en voie de se rapprocher à nouveau des mouvements qui les ont toujours soutenues (syndicalisme par exemple) et des nouveaux mouvements : consommation responsable, écologie sociale, solidarité internationale, communautés locales luttant pour le contrôle de leurs ressources et la protection de leur environnement, etc. ?

## **POUR UNE APPROCHE OUVERTEMENT POLITIQUE AU SEIN DU MOUVEMENT COOPÉRATIF**

Les délibérations et échanges sur un projet de société qui ont eu lieu à la Conférence de Lévis expriment surtout de grandes orientations qui convergent vers un idéal relativement partagé : un Québec plus écologique, plus solidaire, plus démocratique et plus équitable. Mais il faut faire atterrir ces grandes orientations. Les contours qui y ont été dessinés pourraient éventuellement faire corps

autour d'« **une plate-forme de propositions** ». Pour faire le parallèle avec le milieu syndical, ce serait un équivalent de leur « plate-forme de revendications », mais qui tient compte de la distinction coopérative, proposer plutôt que revendiquer. Autrement dit, il faut des « poignées » auxquelles peuvent s'accrocher les membres et adhérents du mouvement coopératif. Alors qu'est-ce que le mouvement coopératif met de l'avant pour les cinq prochaines années afin de faire progresser dans le Québec d'aujourd'hui ces grandes orientations sur lesquelles le mouvement s'est récemment penché avec d'autres organisations en matière d'écologie, de renouvellement de l'État social, de démocratisation de l'économie, de souveraineté alimentaire, de solidarité internationale ?

Du coup, le mouvement peut s'y mettre pour faire avancer ces grands axes autour des choses plus concrètes mais qui débordent les intérêts catégoriels de chaque secteur coopératif, c'est-à-dire faire avancer des propositions qui aident tous les secteurs à converger. Ce qui peut former en bout de ligne un tout cohérent de caractère programmatique pour **penser l'avenir qui vient** pour le Québec par-delà les formules vertueuses d'un Québec écologique, solidaire, démocratique. Des propositions susceptibles d'ailleurs d'être reprises en tout ou en partie par d'autres mouvements et par des partis politiques.

Une fois la table mise, le débat sur **l'action politique du mouvement coopératif**, qui est aussi un débat de tous les mouvements, doit se poursuivre en disant d'abord ce que ce n'est pas : l'action politique de coopératives – tout comme celle d'autres mouvements – n'est pas une action politique **partisane** au sens d'amorcer une liaison privilégiée avec un parti. Ensuite, que le lobbying et des mémoires sont bel et bien une forme d'action politique efficace pour faire progresser certains dossiers, forme généralement utilisée par le mouvement coopératif et la majorité des groupes d'intérêt de notre société, mais que cela ne constitue pas le tout de l'action politique. Le lobbying a ses limites et d'autres formes d'action politique peuvent

émerger parce que plus génératrices de mobilisation des membres et plus productrices d'efficacité dans certains dossiers.

Quel scénario peut être envisagé ici ? Après la tenue de la Conférence internationale de Lévis qui aura permis de réfléchir et d'échanger sur l'avenir de notre société, dans un premier temps, des forums régionaux et un projet de rendez-vous national en 2012, Année internationale des coopératives, ont été mis en chantier. L'élaboration progressive d'une plate-forme de propositions portant sur les grands enjeux et défis de notre société devient alors possible. Cette plate-forme, une fois dans l'espace public, se discute formellement et informellement avec d'autres mouvements. Elle peut prendre de plus en plus de consistance autour de quatre ou cinq priorités. Une fois établies, celles-ci peuvent servir à des fins de discussion avec d'autres organisations et éventuellement avec les candidats des différents partis à la faveur d'élections municipales ou nationales comme le proposait Jean-François Lisée au moment de son exposé de clôture à la Conférence de Lévis 2010.

Cette plate-forme partagée permet aussi de se joindre ponctuellement à d'autres organisations qui se mobilisent sur des enjeux du même type. Bref sortir de la situation qu'on reproche le plus au mouvement coopératif dans les autres mouvements : celui d'avoir un poids économique dans la société, mais de ne pas s'en servir et de demeurer ainsi éternellement un nain politique. Et donc d'en rester à une démarche quasi exclusivement d'entreprise et de logique d'affaires. Pas bon pour les affaires diront les plus sceptiques ! Faux ! Le Conseil du patronat a un projet de société et une plate-forme sur les questions clés qui concernent l'avenir du Québec et ne se gêne pas pour le dire partout. Est-ce que cela lui est nuisible ? Un petit détour par l'histoire de l'action politique de mouvements sociaux au Québec et au Canada peut nous fournir un certain éclairage.

## **UN PEU D'HISTOIRE : COOPÉRATIVES, ACTION POLITIQUE ET PROJET DE SOCIÉTÉ EN SITUATION DE CRISE**

La première tradition des mouvements sociaux au Québec et en Amérique du Nord, celle avec laquelle nous sommes le plus familiers, a été celle d'observer une neutralité politique de principe en toutes circonstances. Cette neutralité politique de principe n'a cependant jamais empêché le mouvement coopératif de faire de la politique de toute manière. En effet, le «lobbying» auprès des pouvoirs publics est pratique courante. Par exemple, à l'occasion de commissions parlementaires à l'Assemblée nationale ou encore auprès des pouvoirs publics locaux, au sein des différents dispositifs régionaux de développement économique et social. C'est une forme minimaliste d'intervention politique, laquelle postule qu'on fait globalement confiance aux partis pour assurer le développement général de la société sur le plan politique. Cette position accepte alors implicitement que l'économie coopérative soit cantonnée dans la seule réponse à des besoins non comblés par le marché capitaliste. On ne cherche qu'à positionner le mouvement dans cet ensemble pour assurer qu'il ait une place. Dans ce modèle, on privilégie quasi-exclusivement des formes plus ou moins élaborées de partenariats avec l'État et divers dispositifs institutionnels.

Ce n'est pas toujours ainsi et ça n'a pas toujours été ainsi, surtout dans les situations où la société québécoise ou canadienne était davantage sous tension : par exemple au moment de la crise des années 1930, au moment de la crise d'octobre au Québec en 1970, au moment du pic de la mobilisation sur la question nationale au Québec aux référendums de 1980 et de 1995, au moment de la crise marquée de l'emploi à la fin des années 1980, qui a donné lieu à un Forum national pour l'emploi, Forum où le mouvement coopératif a été fortement engagé avec d'autres. Ou encore les États généraux du mouvement coopératif des années

1990-1992 qui marquaient le besoin fortement ressenti de redéfinir une identité coopérative en crise dans un Québec en pleine transformation. Peut-être en est-il souvent ainsi dans les moments forts d'une société, comme c'est encore le cas aujourd'hui avec la crise de 2008, souvent comparée par sa force et son ampleur à la grande dépression des années 1930. Illustrons par quelques exemples les formes variées qu'a prises l'action politique du mouvement coopératif dans des périodes de crise au cours de son histoire.

Le soutien de coopératives à l'émergence de la Co-operative Commonwealth Federation (CCF), ancêtre du Nouveau Parti démocratique (NPD), est un bel exemple d'une forme d'action politique autonome (mais pas neutre) des coopératives dans les années 1930 : des coopératives ont en effet contribué à côté de syndicats à la formation de la CCF. Certaines de celles-ci s'étaient même engagées à soutenir ouvertement le mouvement qui allait se lancer sur la scène électorale parce que celui-ci, à la différence des formations politiques en place, prenait explicitement position en faveur du mouvement coopératif et de son développement. Ce fut notamment le cas de la puissante organisation des Fermiers unis de l'Alberta (FUA) : fondée en 1909 par des agriculteurs organisés en coopératives et en syndicats, cette association encouragera l'action politique directe de ses membres. Cette organisation sera même politiquement déterminante dans le développement économique et social de cette province de 1921 jusqu'à 1935. Mais après 1935, elle ne fait plus d'action politique directe.

La FUA va plutôt rejoindre les rangs de la CCF, une coalition politique fondée en 1932 à Calgary qui regroupe des forces progressistes (syndicales, intellectuelles, coopératives...) désireuses de former un parti politique capable d'instaurer des réformes pour contrer les effets dévastateurs de la crise des années 1930. Cet élan donné dès 1935 par des mouvements aidera la CCF à se constituer en parti, de telle sorte qu'il fera élire sept députés en obtenant 8,9% du vote populaire. C'est d'ailleurs dans ce

parti que prendront forme les principaux paramètres au Canada d'un État social au sens fort de ce terme, c'est-à-dire des mesures sociales universelles comme l'assurance-maladie et l'assurance-chômage et des nationalisations dans la grande industrie (Morley, 2011). Ce bref épisode de l'histoire des coopératives au Canada n'est qu'une illustration à l'effet que l'action politique des coopératives tout comme celle du mouvement syndical n'est pas toujours cantonnée dans le lobbying.

C'est évidemment là une autre approche particulière née dans une conjoncture de crise également particulière, celle des années 1930, décennie où les agriculteurs tout comme les travailleurs devaient d'abord compter sur leurs propres moyens et uniquement sur leurs propres moyens pour faire avancer leur cause. On y reconnaissait alors la nécessité d'une action politique autonome et l'importance de partis politiques progressistes pour faire avancer les choses. Plus près de nous, en 1970, le mouvement coopératif va épouser une autre forme d'action politique que le lobby traditionnel en se joignant aux centrales syndicales, au Parti québécois et au journal *Le Devoir* pour résoudre ce qu'on a convenu d'appeler la crise d'octobre (l'enlèvement d'un ministre du gouvernement du Québec et d'un attaché commercial britannique au Canada par le Front de libération du Québec et l'occupation armée du Québec décrétée par le gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur les Mesures de guerre). Puis, dès les années 1980, le CCQ est confronté impérativement à l'importante crise de l'emploi au Québec, crise face à laquelle le gouvernement de l'époque ne faisait pas grand-chose de satisfaisant, ce qui provoquera la réunion de toutes les forces vives du Québec des mouvements sociaux pour réaliser encore une fois une autre forme d'action politique : un Forum national sur l'emploi.

Puis, au début des années 1990, coup sur coup, le CCQ organise des États généraux de la coopération, dans une démarche en trois temps : 1) un colloque de lancement en 1990 ; 2) une trentaine de forums locaux et régionaux qui

auront réuni pas moins de 4000 personnes ; 3) des assises québécoises où les convictions coopératives sont réaffirmées dans un Manifeste de la coopération. Fait remarquable : les participants aux États généraux proviennent non seulement des coopératives mais également des divers mouvements sociaux, notamment des syndicats et des organisations communautaires. La conférence internationale de Lévis en 2010 va dans le même sens.

Il y a donc dans l'histoire coopérative du Québec et du Canada différents types d'expérience sur le plan des formes prises par l'action politique et des formes diverses de réflexion **sur des questions de société** qui débordent le lobbying et les partenariats inscrits dans les dispositifs politico-administratifs de l'État.

## **LE MOUVEMENT COOPÉRATIF QUÉBÉCOIS FAIT DU LOBBYING, UNE PREMIÈRE FORME D'ACTION POLITIQUE**

Soyons clair ! Le mouvement coopératif fait de l'action politique, qu'il le dise explicitement ou qu'il le fasse tacitement : au même titre que les chambres de commerce, le Conseil du patronat, les centrales syndicales ou d'autres groupes d'intérêt ! Car ces organisations, en tant que groupes d'intérêt, font de la représentation auprès de différentes instances publiques (municipales, régionales et nationales), se prononcent sur des questions de société par l'intermédiaire de mémoires lors de commissions parlementaires (en santé, en agriculture, en droit associatif...). Bref, tous les types d'associations font du lobbying au Québec comme un peu partout dans nos démocraties (Grossman et Saurugger, 2006). C'est un type de pratique politique courante qu'illustre bien la contribution qui suit de la directrice du Service de recherche du CQCM, Marie-Joëlle Brassard sur l'action politique de lobby des 5-6 dernières années.

## **ENTRETIEN DES AUTEURS SUR L'ACTION POLITIQUE DE LOBBY DU CQCM AVEC M.-J. BRASSARD**

### **L'agriculture**

*L'agriculture québécoise est en pleine transformation. Le mouvement coopératif est très engagé dans ce secteur depuis des décennies. Cependant depuis 20 ans, vos plus récentes recherches au CQCM signalent que les grandes coopératives agricoles ont affaibli le lien avec leurs membres, les agriculteurs. Ce serait, à vos dires, un problème structurel lié aux législations en cours. À l'occasion de la Commission sur l'agriculture en 2007, la Commission Pronovost, vous avez logé des demandes de modification. Où le dossier est-il rendu? Une autre question : le CQCM est sensible à l'autre agriculture, une agriculture émergente, de niche, plus locale et plus biologique. Comment êtes-vous engagés sur cette question?*

Les enjeux liés à l'agriculture se jouent à trois échelles de territoires. La première est locale et réside dans le renouvellement de l'engagement des membres à leur coopérative. La deuxième est mondiale, là où se fait sentir durement la crise alimentaire. Entre les deux, évidemment, le palier fédéral canadien est un intervenant de première ligne auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) alors que le gouvernement du Québec influence par ses législations, notamment pour la gestion de l'offre. La position du Conseil à la Commission Pronovost décrit les effets pernicieux de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, laquelle établit les règles permettant d'organiser la production et la mise en marché agricole. L'objectif visant à assurer des revenus décents aux producteurs agricoles ne fait pas problème. Cependant depuis 1990, avec cette loi, chaque coopérative doit s'adresser à un syndicat agricole plutôt qu'à ses membres pour s'approvisionner. Le syndicat agricole est alors devenu un intermédiaire, faisant ainsi perdre le lien d'usage membres-coopérative. À partir de là, le seul lien entre le membre et sa coopérative devient la ristourne, soit le lien d'affaires. Pour résoudre l'impasse, le Conseil

recommandait, dans son mémoire, la réhabilitation du lien d'usage du producteur agricole à sa coopérative en proposant au gouvernement d'autoriser la création de *Filières de solidarité coopérative* qui, en plus d'assurer une production 100% COOP, permettrait à la coopérative de s'approvisionner auprès de ses membres à la hauteur de ses besoins, notamment pour la transformation. Perspective: préserver la solidarité entre les membres et l'ouvrir à de nouveaux membres sur la base d'une production accrue.

Quant à l'international, l'enjeu se présente autrement. Les 100 coopératives agricoles rassemblées au sein de la Coop fédérée ont dû revoir tout leur fonctionnement dans le cadre des nouvelles contraintes liées aux marchés mondiaux. Alors que pour les grandes entreprises privées, les capitaux sont mobiles, pour la coopérative, l'ancrage local et la participation des membres aux décisions est cruciale. On parle ici des deux tiers des producteurs agricoles concernés par ces décisions. Pour diminuer les coûts de production et abaisser le coût des services offerts aux membres, la Coop fédérée initiait le projet *Chrysalide* en 2008, une révision intégrée de ses structures permettant de renforcer sa capacité à mobiliser ses membres dans la prise de décision. La Coop fédérée a aussi demandé au gouvernement fédéral de retirer la question agricole des règles du jeu de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'alimentation ne peut être laissée au marché. Il faut donc créer des alliances avec d'autres organisations dans le monde entier et adopter des positions communes afin d'assurer une régulation internationale des prix qui soit équitable pour tous.

### **La santé**

*Le Québec des communautés locales est aujourd'hui coincé entre deux feux: d'un côté, un secteur public qui occupe le plus gros de l'espace mais avec des déficits majeurs d'accessibilité en matière de services de proximité, davantage depuis la fusion des CLSC avec les grands établissements (hôpitaux, centres d'accueil...); de l'autre le risque d'une marchandisation de services à partir d'un modèle privé de*

*type grande surface avec intégration de plusieurs créneaux : supermarché, grande pharmacie, clinique de santé..., et ce, à la suite du déclin des cliniques sous gérance privée de médecins. Quel est l'état des lieux ?*

Levons tout de suite l'ambiguïté, souvent entretenue, de la privatisation de la santé par les coopératives. Les coopératives de santé sont des infrastructures d'accueil, un acteur collectif, pour assurer la proximité du service et son maintien dans la communauté. L'accessibilité du service de santé, pour sa part, est inscrite dans la loi fédérale et dépend de la disponibilité des médecins, ce sur quoi une communauté n'a pas de contrôle. Un autre préjugé tenace est la croyance qu'elles sont localisées dans les régions et les villages éloignés. Une étude détaillée a révélé qu'elles se situent là où le taux de médecins par 1000 habitants est le plus bas, donc là où la pénurie se fait sentir plus durement (Brassard *et al.*, 2009). Elles sont dans les municipalités péri-urbaines. Par leur seule présence, ces coopératives changent la répartition des effectifs médicaux dans les territoires. Elles entrent alors en opposition avec le contrôle du gouvernement habitué de « placer » les services de santé en fonction d'une rationalité différente. Le gouvernement n'est pas sourd aux signaux des communautés. Il est plutôt en déphasage parce que les logiques diffèrent. D'un côté, le gouvernement tentait, à partir de 2004, une régionalisation de la gestion de certains services de santé, après l'adoption de la Loi 25 de 2003, qui consacra l'approche populationnelle. Avec celle-ci, l'échelle territoriale planifiée réfère désormais à un découpage en 95 centres de services sociaux et de santé. En même temps, la restructuration prévoyait la mise en place de Groupes de médecine familiale (GMF) répartis entre ces 95 territoires, permettant une contribution financière additionnelle. Ainsi, les GMF visent une organisation du travail « en équipe » pour optimiser les ressources professionnelles, principalement entre infirmières et médecins. La mise en place de tels GMF suppose la fixation d'un nombre minimal de ressources professionnelles, ce qui est plutôt difficile pour les coopératives de santé qui ont un nombre restreint de médecins. De plus, dans le cas des coopératives, la logique première est

celle de la mobilisation citoyenne avec comme point d'appui le milieu de vie. Pour les communautés qui se mobilisent, le service de santé réfère alors à un projet d'avenir. Un service de santé représente ainsi, dans un ensemble coopératif plus large, l'assurance de pouvoir attirer les jeunes, de garder les personnes âgées dans leur milieu, de maintenir une école ouverte, d'avoir suffisamment de citoyens pour créer une vie dynamique. De même, l'État, par son bras régional, vise à offrir une desserte de services uniquement centrée sur le secteur de la santé, alors que les coopératives de santé ont plutôt tendance à se déployer dans un éventail plus large de services, notamment en matière de prévention. Réunies au sein de la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé depuis 2009, elles font face aujourd'hui à plusieurs défis. En 2006, le Conseil déposait un mémoire à la commission parlementaire des Affaires sociales et recommandait, entre autres, que le gouvernement transmette des signaux clairs aux instances publiques de santé pour favoriser un arrimage entre CSSS et coopératives de santé, notamment : a) soutenir leur mise en place par des mesures fiscales locales ; b) permettre aux municipalités de jouer un rôle actif en s'inspirant de l'exemple français des Sociétés coopératives à intérêts collectifs (SCIC). Dans le même ordre d'idées, l'Italie, qui a créé en 1993 une loi à cet effet, va encore plus loin. La municipalité et la coopérative y développent des partenariats non seulement en matière de santé mais dans des secteurs à caractère social (insertion sociale et socioprofessionnelle, etc.).

### **Les économies locales en déclin**

*On sait que de nombreuses communautés sont à risque parce que leur économie locale est flouée ou sur le point de l'être : l'épicerie générale ferme, la station d'essence aussi, la quincaillerie locale a peine à survivre, etc. Vous avez ouvert des discussions avec les pouvoirs publics locaux sur cet enjeu ? Comment se présentent les choses en 2011 à ce sujet ?*

Sur cette question des coopératives de services de proximité, deux mémoires furent adressés au gouvernement en 2007 et 2008. De plus, en 2009, le Conseil interpellait le ministère

des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, (MAMROT) et l'invitait à créer une table de concertation ayant le mandat d'arrimer politiques et programmes publics avec les initiatives coopératives dans la réponse à la vitalisation des petites communautés, initiatives par ailleurs liées à plusieurs secteurs du mouvement coopératif. Complication supplémentaire: le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif lancé en 2008 laissait peu d'espace aux coopératives et aux mutuelles (l'économie sociale relève du MAMROT, alors que les coopératives relèvent du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation – MDEIE). Cette séparation des familles de l'économie sociale entre deux ministères rend difficile les arrimages entre les coopératives et le MAMROT. Le Conseil n'a pas attendu pour s'engager dans le dossier: un travail de concertation a été réalisé, en présence du MAMROT, du MDEIE, des CDR, le tout coordonné par le Conseil sur une année pour assurer un arrimage. Une des recommandations: qu'une municipalité puisse être membre d'une coopérative (sans droit de vote). Mais, apparemment, la loi sur les compétences municipales ne le permet pas. Du côté gouvernemental, l'interprétation légale proposée veut qu'il y ait étanchéité entre le privé et le public, la coopérative étant une entreprise, ce qui est vrai. En fait, généralement, il s'agit de situations liées au dernier service de proximité (dépanneur, restaurant, poste d'essence, etc.). Le Conseil a obtenu l'accord des deux unions municipales à cet égard et l'une d'elles, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), interprète autrement la loi sur les compétences municipales, affirmant que c'est possible. Pour sa part, le Conseil recommandait de mettre en place des mesures fiscales en soutien au dernier service de proximité, soit en proportion de l'usage fait du dit service, soit sur la base de l'achat de parts privilégiées traduites en parts de proximité offertes aux citoyens. Cette dernière mesure fiscale faciliterait du coup la création d'un fonds de capitalisation pour le démarrage de ce type de coopérative. Où en est-on? Une politique cadre sur la vitalisation des communautés est annoncée par le Ministre, qui affirme qu'il s'agit là d'une priorité. À suivre...

Mentionnons également d'autres réponses coopératives depuis quelques années : les Maisons familiales rurales, les coopératives d'habitation d'âinés soutenues par la communauté, les fiducies foncières coopératives pour des terres à valoriser...

### **Les énergies renouvelables**

*La question énergétique en contexte de réchauffement climatique est devenue de plus en plus centrale. Le Conseil a été très innovateur en plongeant au cœur de cet enjeu, par suite d'initiatives de communautés et de régions qui ont démarré des projets de coopératives d'énergies renouvelables dont l'éolien est la face la plus visible. Quelle est la position du Conseil et les gestes qu'il a posés dans ce dossier écologique ?*

Une réflexion s'est amorcée en 2005 entre représentants de divers secteurs du mouvement coopératif, notamment la Coop Fédérée, le Mouvement Desjardins et la Fédération des coopératives de développement régional. Le lancement imminent d'un second appel d'offres de 2000 MW d'énergie éolienne, s'ajoutant au premier 2000 MW, motivait les partenaires coopératifs. La Coop fédérée avait alors produit un mémoire sur le sujet. Un regroupement des forces coopératives était donc à l'ordre du jour. Le Conseil fut mandaté pour mettre en place les conditions favorisant le développement coopératif dans le secteur de l'éolien et des énergies renouvelables. Une expertise sur un modèle de financement pour soutenir leur démarrage et leur développement fut développée après deux années de recherche.

La stratégie énergétique du gouvernement pour 2006-2015, en plus de proposer 4000 MW d'énergie éolienne branchée sur le réseau hydroélectrique, réservait 500 MW en énergie dite « communautaire », répartie entre les autochtones et les communautés. Pour définir « communautaire » et préciser les critères d'attribution, le ministère concerné invitait le Conseil à une table de concertation avec d'autres organismes, notamment le monde municipal et agricole (UPA).

L'inexistence de soutien concret aux communautés pour développer l'éolien, créneau fort coûteux par ailleurs, a rapidement été soulignée par les acteurs présents à la table de concertation. Une proposition fut transmise au sous-ministre d'alors, pour l'élaboration d'un programme d'achat garanti avec tarif fixe, prévoyant des critères précis pour l'acceptation des projets. Finalement, la proposition visait à identifier un tarif d'achat d'électricité fixe et connu d'avance inscrit dans un cahier de charges. Cette proposition s'inspirait des modèles développés en Allemagne, au Danemark et en Espagne. Il n'y a pas eu de réponse à la proposition transmise. Une autre demande visait à protéger la ressource pour les communautés en territoire habité en réservant la récupération des mégawatts non construits dans les premiers appels d'offre, soit 500 MW à ce jour. En l'absence de conditions adaptées à la situation des communautés, ces dernières se sont retrouvées en concurrence avec les grandes entreprises multinationales. Elles se tournèrent donc plutôt vers la diversification des énergies renouvelables.

En 2008, soit trois ans après la décision des acteurs coopératifs d'aller de l'avant, plus d'une dizaine de coopératives en énergies renouvelables étaient formées avec, en référence, plusieurs guides d'accompagnement. Les soutiens financiers provenaient essentiellement d'Agriculture Canada dans le cadre d'un programme sur les bioénergies. De leur côté, les coopératives forestières se sont mises en marche pour développer des projets de biomasse forestière. Les coopératives agroalimentaires, pour leur part, démarraient des projets en biocarburants ou en agro-énergie avec le soutien de la Coop fédérée. En 2009, le Conseil a mobilisé plus de 300 personnes dans un colloque sur cette question. Parallèlement, le Conseil a poursuivi le développement de l'expertise portant sur un projet de fonds de démarrage et de développement en énergies renouvelables proposant un partenariat avec le gouvernement. L'intérêt était là mais n'a donné lieu à aucun engagement précis de ce dernier à ce jour. Un programme de microproduction annoncé dans la stratégie énergétique pourrait profiter aux communautés. Il est lui aussi toujours en attente.

Bref, le gouvernement tarde à agir dans le domaine des énergies renouvelables pour soutenir véritablement les régions. Seul un choix politique éclairé pourra assurer ce virage. On peut conclure que, pour répondre à la crise écologique, l'accent mis sur la « biodiversité de notre économie » (expression de Felice Scalvini à la Conférence de Lévis) pourrait ouvrir une voie aux coopératives. Les énergies renouvelables, la biomasse, l'agriculture en circuits courts, la forêt de proximité, le tourisme durable, les marchés publics coopératifs et bientôt des coopératives de solidarité pour assurer la pérennité des terres agricoles sont des créneaux porteurs d'avenir.

### **Le droit associatif**

*Le droit associatif est une question qui titille : les coopératives sont des entreprises à lucrativité limitée tout en étant des associations. Mais là où ça coince, c'est que le gouvernement Charest veut transformer le droit associatif qui est jusqu'à maintenant par définition sans but lucratif vers une forme quelconque de privatisation. De l'autre côté des OBNL entrepreneurs (dites d'économie sociale) voudraient ouvrir un volet économique à leurs associations pendant que la grande majorité des organismes communautaires s'opposent à l'une comme à l'autre position. Comment le CQCM voit-il les choses ?*

Une première consultation sur le droit associatif était enclenchée par le gouvernement en 2004 et conduisait à un cul-de-sac à la suite de réactions en force des groupes concernés. Une nouvelle proposition était mise sur la table en 2008 et trois ans plus tard, elle est toujours à l'étude. Pour le Conseil, la proposition d'une loi sur les associations est pertinente. Près de 50 000 associations intervenant dans plusieurs domaines sociaux, par exemple les loisirs, la culture, le soutien aux personnes démunies, les groupes d'entraide, les associations de parents, etc., sont concernées. Elles tirent leurs revenus de sources multiples : cotisations des membres, dons publics, subventions et commandites, etc. Cela représentait au Canada 25 milliards de dollars en 2003. Mais ce qui pose problème dans cette proposition, c'est

que les consultations font fi de la nature de l'association. Le Conseil suggérerait donc au gouvernement de documenter les associations en référence aux valeurs et principes inscrits dans leurs pratiques. De là, un cadre réglementaire pourrait être proposé et protéger l'application des valeurs et principes associatifs. Un projet de loi devrait donc exposer les valeurs de l'association, soit la solidarité dans la mission collective, le mode de gouvernance démocratique et l'expression de l'égalité entre les membres. Les règles d'application et les pouvoirs des membres en assemblée générale, comme ceux du conseil d'administration, devraient aussi y être précisés. D'autre part, le document de la proposition gouvernementale avançait la création d'un capital associatif sans aucun lien de gouvernance démocratique avec les membres. Autrement dit, on y séparait le *membership* et les sources de financement, un peu à la manière des actionnaires dans une compagnie. C'est assez mal comprendre les fondements d'une association qui ne se définit pas comme une entreprise de droit privé. Confusion en vue de la part du gouvernement sur les entreprises d'économie sociale qui ne représentent pourtant que 5% des associations (si on exclut les coopératives) en vertu du dit document de consultation. Ces dernières, même si elles partagent les valeurs associatives, tirent une part de leurs revenus de leurs activités sur le marché. Mais dans un contexte où les finances publiques sont limitées, le pas pourrait être vite franchi pour que le financement de ces activités à caractère social relève des organisations plutôt que du service public. Or, la Loi sur les coopératives prévoit déjà la transformation de telles associations en coopératives. De plus, le Conseil propose d'ajouter la *coopérative sociale ou associative d'intérêts communs* à la Loi sur les coopératives dans le cas où elle s'adresserait à une communauté ou à une catégorie de personnes tout comme cela se fait en Italie pour ce qui est des municipalités.

La première manière de faire de l'action politique dans le mouvement coopératif est donc de faire du lobbying, c'est-à-dire plus concrètement des négociations de gré à gré avec des ministères; des recommandations

(mémoires); des collaborations sur la base d'un financement public de programmes convenus de part et d'autre (comme le développement coopératif régional avec les CDR). Mais, dans le présent contexte de crise et d'un gouvernement qui navigue à vue sur nombre de dossiers, cette forme d'action politique a ses limites.

## L'AUTRE ACTION POLITIQUE DU MOUVEMENT COOPÉRATIF : PRENDRE POSITION SUR DES QUESTIONS DE SOCIÉTÉ

Quoi faire d'autre? Notre histoire récente et plus lointaine parle beaucoup. D'abord renouveler le projet de société porté par le mouvement, en le nourrissant de la situation actuelle (les pistes de sortie de crise): de grands axes qui sont en quelque sorte des chantiers stratégiques d'intervention collective. Ensuite, figurer dans le temps (sur un horizon de cinq ans par exemple) des propositions autour de ces axes, **propositions qui prolongent à l'échelle nationale et internationale les pratiques innovatrices** portées par le mouvement au niveau local, régional et fédératif. Ensuite, mobiliser plus largement les membres et interpeller les autres mouvements, les partis politiques et les gouvernements sur la base de ces propositions. En d'autres termes, «faire advenir par l'action politique des solutions à partir d'expériences déjà observables qu'il conviendrait d'encourager pour qu'elles fassent tache d'huile» (Gadrey, 2010, p. 121).

Ce dossier, resté plus ou moins dans le placard du mouvement coopératif depuis longtemps, a été ouvert à nouveau par la Conférence internationale de Lévis en 2010. Certains peuvent invoquer le devoir de réserve au nom d'impératifs de viabilité économique. Ce fut le cas dans certaines circonstances, notamment au moment du référendum sur la question nationale, lequel engageait l'avenir de notre société et celui d'un pays. Le mouvement

coopératif, notamment chez Desjardins, n'était peut-être pas suffisamment préparé et n'a pas réussi à rallier une majorité des troupes à l'époque. Ce n'est pas fatal : d'autres organisations, notamment les syndicats, ont pris position sur cette question et n'en sont pas sorties affaiblies. Le devoir de réserve était circonstancié. **L'autre devoir**, celui d'un mouvement enraciné dans une société et porteur des valeurs qui sont les siennes depuis que l'Alliance coopérative internationale existe (Londres, 1895), est de **prendre position sur des questions de société** comme ce fut le cas par exemple de l'ACI à son dernier congrès fin 2009 à Genève, lequel a appuyé une série de résolutions sur le réchauffement climatique à la faveur du sommet des États qui allait se tenir quelques semaines plus tard à Copenhague.

Évidemment, reconnaître la dimension politique des enjeux, c'est déjà quelque chose. Considérer que cela nous engage comme mouvement à faire de l'action politique c'est autre chose ! Parce que spontanément on peut dire qu'il appartient à d'autres de s'en occuper. C'est souvent le choix tacite plus ou moins conscient que bon nombre d'organisations font : par exemple, en matière d'agriculture, on peut dire que cela revient à l'UPA parce que cette organisation fait du syndicalisme, type d'organisation dont la teneur politique est plus évidente, à première vue, pendant que les coopératives développent, elles, l'économie. Mais l'action politique autre que celle du lobbying peut s'enraciner dans un projet de société qui prend forme dans le mouvement. Encore faut-il le débattre collectivement pour en dessiner les contours, gagner l'adhésion d'une majorité de dirigeants et simultanément d'un certain nombre d'adhérents.

Les formes que cela peut prendre ne sont pas encore complètement dessinées, mais néanmoins esquissées : plus de prises de position articulées dans l'espace public ; mobilisation des membres en période électorale autour de quatre ou cinq demandes du mouvement auprès de tous les partis ; discussion sur la place publique périodiquement

avec d'autres mouvements ; organisation de programmes de formation sur des questions de société données par le CQCM. Tout cela est possible, d'autant plus qu'il y a, à l'intérieur du mouvement, un *momentum* ouvert par la tenue de la Conférence de Lévis en 2010, lequel s'inscrit, on le sait maintenant, dans une Année internationale des coopératives en 2012. Le tout adossé à un contexte général de crise qui crée de la méfiance à l'égard des initiatives du secteur privé (grandes banques, minières, gazières et pétrolières, *l'agrobusiness*, etc.) et un regain de confiance de la population en général pour les entreprises collectives dont la lucrativité est limitée et la démocratie inscrite dans ses valeurs et statuts.

Conclusion pratique en termes de recherche pour l'avenir : l'histoire de l'action politique du mouvement coopératif depuis la fondation du Conseil de la coopération en 1940, comme l'a fait Michel Morisset pour le syndicalisme agricole, reste à faire. Conclusion pratique pour le mouvement : continuer d'explorer d'autres formes d'action politique que le lobbying pour mieux répondre à la crise actuelle et donc aux besoins nouveaux des communautés, des régions et de la société québécoise.

Bref le mouvement coopératif, après la Conférence de Lévis et avec l'Année internationale des coopératives en 2012, ne peut continuer de faire moins que les Chambres de commerce, elles aussi représentantes d'entreprises, et le Conseil du patronat, lequel ne se gêne pas pour se prononcer sur toutes les questions sociales, économiques et environnementales... Certains comme Jean Gadrey, économiste de renom en France et professeur émérite, vont même jusqu'à proposer la chose suivante (Gadrey, 2010, p. 169) : « j'attends le moment où les organisations de l'économie sociale et solidaire descendront dans la rue pour se défendre collectivement et proposer leurs solutions à la crise » : diversité entrepreneuriale, économie verte, renouvellement de l'État social, solidarité Nord-Sud, souveraineté alimentaire, etc.

## **DES CONFÉRENCIERS ONT DIT OU ONT ÉCRIT...**

### **Le talon d'Achille des coopératives, des mutuelles et des associations entreprenantes: le repli**

Le talon d'Achille de l'économie sociale est sa difficulté à apparaître au grand jour comme un ensemble d'entreprises et d'activités associatives productrices de richesses pour la société. Le capitalisme n'a pas cessé de dire que dans l'économie un seul choix est possible, le sien, et que ce choix n'a pas de lien avec les orientations politiques de la société... L'économie sociale s'est repliée sur elle-même et n'a pas cherché à défendre ses positions originales. C'est une immense erreur stratégique. En ne se prononçant pas sur cette évolution idéologique du capitalisme elle pensait rester neutre. Elle évitait soigneusement d'apparaître comme défenderesse des politiques publiques, donc de l'État. En étant neutre, l'économie sociale s'est neutralisée... Elle ne s'est pas impliquée dans le jeu des grands choix (libéral, étatiste, socialiste) par crainte d'être abîmée au passage. L'économie sociale, et c'est le paradoxe, s'est trop peu saisie des questions sociétales, même si elle a été présente sur les thèmes relatifs aux droits humains ou aux droits sociaux... Par son silence, l'économie sociale réduit son champ d'influence.

Source : Jeantet, T. (2008). *L'économie sociale, une alternative au capitalisme*, Paris, Economica, p. 37-38. L'auteur dirige le groupe d'assurance européen Euresa, une association de onze mutuelles et coopératives d'assurance. Il est également le président fondateur des Rencontres du Mont-Blanc.

### **Des propositions alternatives à débattre**

Je retiens de la première journée de la Conférence que nous représentons sur le plan économique une réalité extraordinaire. Le mouvement coopératif, le mouvement associatif, les entreprises collectives: sur le plan économique, on occupe un espace difficilement comparable dans le monde, un type particulier d'économie sur les territoires et dans tous les secteurs [...], il faut en occuper encore plus... Mais dans cet espace,

il y a deux grands déficits : le premier c'est celui de la reconnaissance. On est très peu conscient de la puissance de feu que nous avons sur le plan économique au Québec, il y a un travail à faire pour qu'on puisse s'en saisir. Le reconnaître et découvrir tout son potentiel. Deuxième déficit, que j'estime très important, dans le contexte des crises ou de la crise, il est évident qu'il y a des propositions alternatives qui doivent être débattues. Dans le rapport de forces actuel, c'est un « face à face » entre le public et le privé, et dans ce « face à face », c'est le privé qui mange le public. [...] Il faut que dans ce rapport de forces nous réussissions à tutoyer l'économie publique et à tutoyer l'économie privée, pour que le public bride le privé. Il y a une tâche politique à faire comme économie sociale dans la société québécoise. Ce projet de société qui a une dimension économique évidente mais qui répond à des objectifs sociaux doit être relayé sur le plan politique, et je ne dis pas nécessairement par des partis politiques. Il y a un travail de convergence à faire entre tous les acteurs qui sont ici présents pour que le rapport de force se construise et qu'effectivement *on puisse transformer le modèle dominant de développement qu'on connaît*.

Source : Gérald Larose, « Opération Grandes Oreilles », Conférence de Lévis.

### **Le mouvement coopératif doit devenir une force d'influence sur le plan politique**

Comment faire en sorte que, dans l'économie, la portion sociale et solidaire devienne une portion déterminante qui donne une direction sur la sortie du capitalisme. [...] Il faut une accélération de votre présence dans l'économie québécoise mais vous devez aussi vous rendre compte de votre force. Vous devez vous organiser mieux, surmonter vos rivalités et vos corporatismes, devenir ambitieux et devenir visible dans le débat public. Je ne dis pas de devenir un parti politique puisque ce n'est pas votre rôle. Les syndicats sont visibles, les patrons sont visibles, les femmes sont visibles. [...] C'est vrai, Desjardins est présente dans le débat économique, la Coop Fédérée est présente dans le débat agricole mais vous n'êtes pas encore des interlocuteurs

dans les grands débats sociaux au Québec et vous devez le devenir au moins à la hauteur de votre force économique au Québec qui n'est pas insignifiante.

Il faut définir vos priorités et dire aux partis politiques : collectivement nous avons cinq choses, pas vingt-deux choses mais cinq, qu'on demande aux partis politiques. Nous représentons des dizaines de milliers de personnes, nous avons cinq priorités, allez-vous les mettre dans votre programme électoral ? [...] Il va s'ouvrir une fenêtre d'opportunité pour le mouvement coopératif en 2012, Année internationale des coopératives. [...] Alors, ce que je vous dis : « Dépêchez-vous de vous organiser pour savoir ce que vous voulez pour faire en sorte de faire pression dans l'élaboration des programmes et lors de l'arrivée du prochain gouvernement parce que vous avez une force d'influence très importante et il faut que vous la mettiez au service de l'avenir. »

Source : Jean-François Lisée, séance de clôture, Conférence de Lévis.



## **Projet de société du mouvement coopératif**

### Six chantiers et 24 propositions

*L'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations) joue un rôle déterminant au sein d'une économie plurielle. En effet, l'« économie » ne peut être réduite à une économie de type strictement capitaliste, dont le « principe de gouvernance » reste calé sur la rémunération maximale des capitaux investis au profit exclusif des actionnaires. De plus, le **projet de l'économie sociale déborde très largement du champ économique**. Il vise depuis ses origines l'instauration d'une société plus équitable, plus solidaire et plus démocratique. On ne peut dissocier son projet économique (entreprendre coopérativement) de son*

*projet sociétal et donc on ne peut réduire son rôle, son poids et sa performance aux seuls indicateurs économiques de la richesse. En définitive, si par son seul poids économique, l'économie sociale et solidaire (ÉSS) ne peut constituer aujourd'hui une alternative crédible à l'économie capitaliste, on ne peut sous-estimer son rôle social et l'impact sociétal de son modèle, de son éthique, de ses réalisations sur les composantes diversifiées de la planète économique. Sans faire tomber de son cheval, pour autant, le cavalier fou du capitalisme financier, elle peut contribuer à réveiller les consciences des acteurs sur la finalité humaine et sociale de toute l'économie et infléchir le modèle économique dominant vers plus de responsabilité vis-à-vis des enjeux d'un « développement durable », c'est-à-dire d'un développement économique viable, socialement équitable et écologiquement durable.*

Source : Maurice Parodi, professeur émérite de la faculté des sciences économiques de l'Université de la Méditerranée et président du Collège coopératif Provence Alpes Méditerranée. Dernier livre paru : *Histoire des faits économiques et sociaux de 1945 à nos jours* (2006). Extraits d'un article paru dans la RECMA.

## **LES COOPÉRATIVES : UNE FORCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR UNE ÉCONOMIE AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ**

La crise actuelle n'est pas une crise comme les autres. Elle n'est ni accidentelle, ni passagère, ni unidimensionnelle. Elle est globale, économique, sociale et écologique. Dans ce contexte, les coopératives peuvent être un levier pour sortir de cette crise par le bas. Mais elles ne peuvent le faire seules. Elles le peuvent avec d'autres. Et elles ont une capacité de proposer une économie québécoise plus solidaire, plus démocratique et plus écologique de par leur expérience sur le terrain des pratiques économiques solidaires. Pour ce faire, l'ouverture de six grands chantiers (axes) dans le cadre de la Conférence internationale de Lévis aura permis de dégager à la suite des exposés et des échanges, pour fin de discussion ultérieure, un ensemble de 24 propositions.

---

**Premier grand chantier :****oser retirer aux multinationales des territoires d'expansion**

1. Favoriser par tous les moyens le développement d'un vaste secteur non capitaliste d'entreprises sous contrôle démocratique autour d'enjeux d'avenir.
2. Travailler à la mise en place de nouveaux indicateurs de richesse au Québec.
3. Créer des emplois de qualité dans le cadre d'une économie de développement misant sur le bien vivre dans un monde équitable.
4. Démocratiser les dispositifs de décision des entreprises (la « gouvernance ») et soutenir la diversité entrepreneuriale.
5. Développer une finance communautaire et solidaire.
6. Développer une finance patiente pour des entreprises collectives (capital coopératif et régional, fonds de travailleurs...).
7. Faire émerger une nouvelle génération d'entreprises coopératives mais aussi de leaders d'un mouvement.

---

**Deuxième grand chantier :****affronter la crise de l'énergie et le réchauffement climatique**

8. Que d'ici une ou deux décennies, toutes les entreprises aient à rendre compte non seulement de leur création de richesses sur le plan économique, mais aussi de leur utilité sociale et de leur empreinte écologique. Cela s'appliquerait aussi bien aux entreprises publiques, privées que collectives.
9. Miser sur une économie verte dans l'habitat (efficacité énergétique); dans le transport (collectif et public); dans l'agriculture (agriculture de proximité) et la forêt (biomasse, reforestation...).

10. Miser sur les énergies renouvelables (l'éolien, la biomasse, le solaire, le géothermique...).
11. Soutenir le développement du mouvement de la consommation responsable.
12. Miser sur un développement durable et solidaire des territoires, notamment en évaluant périodiquement les impacts sociaux et environnementaux des entreprises.

---

### **Troisième grand chantier : agriculture, agroalimentaire et aménagement des forêts**

13. Développer de nouvelles coopérations sur les territoires : avec des mouvements dans l'agriculture (UPA, Amis de la terre...), des mouvements écologiques, communautaires...
14. Soutenir une agriculture écologiquement intensive et un aménagement intégré des forêts.

---

### **Quatrième grand chantier : de nouveaux choix sociaux pour l'État**

15. Renouer avec un État social en lien avec les communautés et les forces vives de la société québécoise : services de proximité en matière de santé, participation citoyenne dans les priorités locales et régionales, politique d'habitat collectif...
16. Soutenir la participation citoyenne dans le débat social.
17. Soutenir la vie associative productrice de lien social : coopératives multi-activités...

---

### **Cinquième grand chantier : l'ouverture au monde, surtout aux pays du Sud**

18. Favoriser le développement de partenariats intercoopératifs Nord-Sud.
19. Être actif au sein du mouvement coopératif international (ACI) : dans les différents comités de travail de l'ACI ; avec les groupes de recherche de l'ACI, du CIRIEC...

---

### **Sixième grand chantier : renouveler notre action politique**

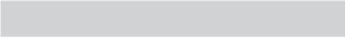
20. Réinventer des formes d'action sociopolitique : aller au-delà du lobbying, exercer une présence plus forte dans l'espace public, prendre position sur des questions de société (exploiter ou non le gaz de schiste, etc.).
21. Soutenir davantage la dimension confédérative du mouvement coopératif pour lui assurer plus de poids politique.
22. Initier un programme de formation sur les questions de société au sein du mouvement coopératif.

---

### **Conclusion : faire mouvement**

23. **Faire mouvement** avec d'autres mouvements : débattre de notre plate-forme de propositions (sociales, économiques et écologiques) avec d'autres mouvements.
24. Organiser un grand rendez-vous du mouvement coopératif à la faveur de l'Année internationale des coopératives telle qu'adoptée par l'ONU.





# Pour en savoir plus

## Bibliographie

- ALPHANDÉRY, C. (2011). *Une si vive résistance*, Paris, Éditions Rue de l'Échiquier.
- BÉIQUÉ, J. (2011). *Saint-Camille: le pari de la convivialité*, Montréal, Écosociété.
- BOURQUE, G. et R. LAPLANTE (2011). *Épargne et investissement: enjeux autour de la reconversion vers une économie verte*, Note d'intervention de l'IREC, n° 3, Montréal.
- BRASSARD, M.-J., P. LEBLANC et O. ÉTIENNE (2009). *Les Coopératives de santé au Québec: du consommateur à l'acteur!*, Cahiers de l'ARUC – DTC, UQAR, Rimouski.
- BRUNEL, S. (2009). *Nourrir le monde, vaincre la faim*, Paris, Larousse.
- CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- CASTEL, R. (2009). *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil.
- DEBAILLEUL, G. et D.-M. GOUIN (1998). «Canada: Politique agricole, réforme ou abandon?» *Déméter 99: économie et stratégies agricoles*, Paris, Armand Colin.
- DEMOUSTIER, D. (2003). *S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, La Découverte.
- DOMON, G. et J. RUIZ (2007). *Paysage et multifonctionnalité des territoires: enjeux et atouts pour l'agriculture de demain*, Rapport déposé à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec.

- FAVREAU, L. (2008). *Entreprises collectives, les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FAVREAU, L. (2010). *Le mouvement coopératif, une mise en perspective*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FAVREAU, L., L. FRÉCHETTE et R. LACHAPELLE (2008). *Coopération Nord-Sud et développement : le défi de la réciprocité*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FAVREAU, L., L. FRÉCHETTE et R. LACHAPELLE (2010). *Mouvements sociaux, démocratie et développement, les défis d'une mondialisation équitable*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- GADREY, J. (2010). *Adieu à la croissance. Bien vivre dans un monde solidaire*, Paris, Éd. Les petits matins.
- GEORGE, S. (2010). *Leurs crises, nos solutions*, Paris, Albin Michel.
- GODARD, O. (2010). «Y a-t-il une vie après Copenhague?», *Alternatives économiques*, n° 288, février 2010.
- GROSSMAN, E. et S. SAURUGGER (2006). *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Colin.
- GUILBEAULT, S. (2009). *Alerte! Le Québec à l'heure des changements climatiques*, Montréal, Boréal.
- HOUÉE, P. (2009). *Repères pour un développement humain et solidaire*, Paris, Éd. De l'Atelier.
- JEAN, B. (1997). *Territoires d'avenir : pour une sociologie de la ruralité*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- KEMPF, H. (2007). *Comment les riches détruisent la planète*, Paris, Seuil.
- KEMPF, H. (2009). *Pour sauver la planète, sortez du capitalisme*, Paris, Seuil.
- KEMPF, H. (2011). *L'oligarchie, ça suffit, vive la démocratie*, Paris, Seuil.
- KRUGMAN, P. (2007). *L'Amérique que nous voulons*, Paris, Flammarion.
- LEMAY, F., L. FAVREAU et C. MALDIDIER (2010). *Commerce équitable*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LE MONDE (2010). «Bilan Planète, les temps forts et les acteurs de l'année», Paris.
- LIPIETZ, A. (2009). *Face à la crise : l'urgence écologiste*, Paris, Textuel.
- LISÉE, J.-F. et E. MONTPETIT (2009). *Imaginer l'après-crise*, Montréal, Boréal.
- MERRIEN, F.-X. (2007). «Les devenir de la solidarité sociale», dans S. Paugam (dir.), *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France.
- MORISSET, M. (1987). *L'agriculture familiale au Québec*, Paris, L'Harmattan.
- MORISSET, M. (2010). *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

- MORLEY, J.-T. (2011). *Co-operative Commonwealth Federation*, Encyclopédie canadienne, Fondation Historica du Canada.
- NOËL, A. et J.-P. THÉRIEN (2010). *La gauche et la droite, un débat sans frontières*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION et DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2008). *Croissance et inégalités : distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Paris, OCDE.
- PARENT, D. (2001). « D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture durable complice du milieu rural », *Téoros*, été.
- PAUGAM, S. (2007). *Repenser la solidarité*, Paris, Presses universitaires de France.
- PETICLERC, M. (2007). *Nous protégeons l'infortune*, Montréal, VLB éditeur.
- PÉTRELLA, R. (2007). *Pour une nouvelle narration du monde*, Montréal, Écosociété.
- PLIHON, D. et J.-M. HARRIBEY (2009). « Une "grande transformation" s'impose », *Alternatives économiques*, Hors-série, avril.
- PROGRAMMES DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (1990, 1997 et 2005). *Rapport sur le développement humain*, Paris, Economica.
- PROULX, D. et L. SAUVÉ (2007). *Porcheries ! Porcheries ! La porciculture intempestive au Québec !*, Montréal, Écosociété.
- ROBIN, M.-M. (2011). *Notre poison quotidien*, Paris, La Découverte.
- ROCHE, M. (2010). *La banque : comment Goldman Sachs dirige le monde*, Paris, Albin Michel.
- SAINT-ARNAUD, S. et P. BERNARD (2003). « Convergence et résilience ? Une analyse de classification hiérarchique des régimes providentiels des pays avancés », *Sociologie et Sociétés*, vol. 35, n° 2.
- SIBILLE, H. et T. GHEZALI (2010). *Démocratiser l'économie. Le marché à l'épreuve des citoyens*, Paris, Grasset.
- THÉRIAULT, N. (2010). *Le modèle coopératif se veut une solution de rechange valable au capitalisme ordinaire*, Cahier spécial du journal *Le Devoir*, 11 septembre.
- TOURAINÉ, A. (2010). *Après la crise*, Paris, Seuil.
- VAILLANCOURT, Y. et J.-L. LAVILLE (1998). « Les rapports entre associations et État », *Revue du MAUSS*, n° 11.

### Références sur la Toile

- RADIO-CANADA (2011). *Krach, les dessous de la crise économique mondiale*, série documentaire de quatre émissions, <<http://www.radio-canada.ca/emissions/krach/2011/>>.

**Sites d'information et de recherche liés à cet ouvrage**

Coopérative d'édition Oikos, revue quotidienne d'actualité économique québécoise et internationale, <<http://www.oikosblogue.coop/>>.

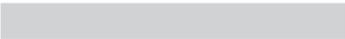
Site *Quel projet de société pour demain ?* Site de la conférence internationale de Lévis et de ses suites en 2011 et 2012, année internationale des coopératives, <<http://www.projetdesociete.coop/>>.

Site de recherche de l'Université du Québec en Outaouais (entreprises collectives, développement local, solidarité internationale, mouvements sociaux, organisation communautaire), <<http://www.uqo.ca/observer>>.

Site de recherche de l'Université du Québec à Rimouski (coopératives et développement des territoires), <<http://aruc-dtc.uqar.qc.ca/>> .

Site de la Chaire de recherche en développement des collectivités de l'UQO, <<http://www4.uqo.ca/crdc-geris/>>.

Carnet (blogue) de Louis Favreau, <<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/>>.



# Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	1
---------------------------	---

## **CHAPITRE 1**

<b>Une économie au service de la société : une mise en débat</b> .....	5
Mouvement coopératif et projet de société depuis 1940 .....	6
Les coopératives aujourd'hui : un mouvement à la recherche de modèles alternatifs de développement .....	9
S'interroger sur la nature de la crise.....	11
Une pensée économique alternative qui s'affiche de plus en plus .....	13
Des axes stratégiques et des pistes de sortie de crise à explorer.....	15
Des forces sociales à mobiliser dans la convergence .....	17
Québec 2012 : le renouveau coopératif à l'avant-scène.....	18

## **CHAPITRE 2**

<b>La démocratisation de l'économie et la « biodiversité » des entreprises</b> .....	21
La crise actuelle : une grande crise.....	22

L'organisation de l'économie dans nos sociétés : l'économie est plurielle mais la logique capitaliste est dominante .....	24
Sortir de la crise : à la recherche de nouveaux points d'appui.....	29
À travers l'histoire du capitalisme, qu'ont fait les mouvements sociaux pour inverser la tendance ?.....	29
Et aujourd'hui comment le faire ?.....	31
Un premier repère : sortir du « fondamentalisme de marché ».....	32
Un second repère : ne pas se laisser imposer la privatisation de biens communs et un État social minimal .....	33
Un troisième repère : refuser d'aller de crise en crise .....	34
Une piste centrale de sortie de crise pour le mouvement coopératif : la démocratisation de l'économie.....	36
Le Québec et la biodiversité économique : une expérience originale en Amérique du Nord .....	39
Tour d'horizon des entreprises collectives au Québec et de leurs croisements avec les pouvoirs publics .....	41

### CHAPITRE 3

<b>Environnement : l'urgence écologique</b> .....	47
Une planète en péril : la dérive écologique enfonce la société dans la crise.....	48
Les crises se télescopent : désastre annoncé.....	48
Des échéances qui peuvent être fatales .....	52
La première crise socioécologique du capitalisme financier.....	53
Le Québec ne fait pas exception : il est dans le giron de la tourmente .....	54
Aller vers une conversion écologique de l'économie .....	55
Des alternatives concrètes .....	56
Des pistes pour un projet de société .....	59
Oser changer de cap .....	61
Démocratiser l'économie et passer à une économie écologique .....	63
Conclusion .....	65

## CHAPITRE 4

<b>État social : le renouvellement des services collectifs</b>	67
L'État social : fondement et critiques .....	68
L'État social aux prises avec l'offensive néolibérale .....	73
Repenser l'État social.....	74
Le développement de politiques publiques : trois directions possibles .....	78
La force des entreprises collectives dans le renouvellement de l'État social .....	82
Conclusion .....	85

## CHAPITRE 5

<b>Agriculture et territoires : la transformation des modèles</b> .....	87
L'agriculture productiviste : modèle prédominant au Québec .....	88
Un modèle agricole territorial en émergence.....	90
Les coopératives agricoles : courroie entre les deux modèles .....	94
La mondialisation néolibérale et la souveraineté alimentaire .....	99
Conclusion .....	102

## CHAPITRE 6

<b>La fracture sociale Nord-Sud : les nouveaux habits de la solidarité internationale</b> .....	105
L'accroissement des inégalités.....	106
Vers d'autres modèles de développement.....	108
Renouvellement des mouvements sociaux au niveau international .....	109
Au Québec, la solidarité internationale des coopératives .....	114
Pertinence d'une politique internationale du mouvement coopératif québécois .....	118

## CHAPITRE 7

<b>Coopératives et mouvements sociaux : quelle action politique commune aujourd’hui?</b> .....	121
La faible reconnaissance des coopératives : une question d’action politique .....	123
L’action politique : un débat où le thème de l’égalité prend forme autour d’un clivage de valeurs .....	125
Pour une approche ouvertement politique au sein du mouvement coopératif .....	127
Un peu d’histoire : coopératives, action politique et projet de société en situation de crise .....	130
Le mouvement coopératif québécois fait du lobbying, une première forme d’action politique .....	133
L’autre action politique du mouvement coopératif : prendre position sur des questions de société .....	143

## CHAPITRE 8

<b>Projet de société du mouvement coopératif : six chantiers et 24 propositions</b> .....	149
Les coopératives : une force économique et sociale pour une économie au service de la société .....	150
Premier grand chantier : oser retirer aux multinationales des territoires d’expansion .....	151
Deuxième grand chantier : affronter la crise de l’énergie et le réchauffement climatique.....	151
Troisième grand chantier : agriculture, agroalimentaire et aménagement des forêts .....	152
Quatrième grand chantier : de nouveaux choix sociaux pour l’État .....	152
Cinquième grand chantier : l’ouverture au monde, surtout aux pays du Sud.....	153
Sixième grand chantier : renouveler notre action politique .....	153
Conclusion : faire mouvement .....	153
<b>Pour en savoir plus</b> .....	155
Bibliographie .....	155
Références sur la Toile.....	157
Sites d’information et de recherche liés à cet ouvrage .....	158

**Mouvement coopératif**

Une mise en perspective

*Louis Favreau*

2010, 168 pages, 978-2-7605-2621-1

**Pratiques d'organisation communautaire en CSSS**

Cadre de référence du RQIIAC

*RQIIAC*

2010, 166 pages, 978-2-7605-2617-4

**Commerce équitable**

Les défis de la solidarité dans les échanges internationaux

*Jean-Frédéric Lemay, Louis Favreau et Christophe Maldidier*

2010, 184 pages, 978-2-7605-2582-5

**L'intervention collective en environnement**

*Yvan Comeau*

2010, 148 pages, 978-2-7605-2573-3

**Les défis d'une mondialisation solidaire**

Mouvements sociaux, démocratie et développement

*Louis Favreau, Lucie Fréchette et René Lachapelle*

2010, 172 pages, 978-2-7605-2559-7

Service public, participation et citoyenneté

**L'organisation communautaire en CSSS**

*Denis Bourque et René Lachapelle*

2010, 176 pages, 978-2-7605-2557-3

**Concertation et partenariat**

Entre levier et piège du développement des communautés

*Denis Bourque*

2008, 152 pages, 978-2-7605-1582-6

**Coopération Nord-Sud et développement**

Le défi de la réciprocité

*Louis Favreau, Lucie Fréchette et René Lachapelle*

2008, 196 pages, 978-2-7605-1571-0





Une économie au service de la société, un vœu pieux? Une économie au service de la société plutôt qu'une société au service de l'économie, est-ce une utopie? Depuis la crise globale suscitée par l'effondrement financier de 2008 aux États-Unis, la recherche de pistes de sortie de crise non capitalistes foisonne et une nouvelle pensée socioéconomique émerge. Le décalage de plus en plus manifeste entre, d'un côté, les valeurs de l'économie dominante (le tout au marché) et de l'autre, les valeurs de la société (démocratie, justice économique et sociale, défense des écosystèmes) nous conduit à un tournant de l'histoire économique et sociale.

Ce livre, fruit d'une collaboration autonome de deux chercheurs avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), se veut une contribution pour une meilleure connaissance des enjeux actuels du Québec et de la planète (inséparablement liés), une proposition sur les visées stratégiques de renouvellement de notre « modèle » de développement et une invitation à transformer les formes de solidarité entre les mouvements sociaux. Bref une réflexion sociale, scientifique et critique liée à l'avancement d'une mondialisation équitable.



LOUIS FAVREAU, Ph. D. en sociologie, est professeur à l'Université du Québec en Outaouais et titulaire de la Chaire de recherche en développement des collectivités. Il a été membre, directeur, puis rédacteur en chef de la revue *Économie et Solidarités* entre 1990 et 2000.



ERNESTO MOLINA M.A. en sociologie, en travail social et en développement des coopératives, est enseignant à l'Université de Sherbrooke. Il a été rédacteur en chef de la revue *UNIRCOOP* (2003-2008), revue internationale traitant des coopératives dans les pays du Nord et du Sud.

Avec la collaboration de Marie-Joëlle Brassard et Chantale Doucet.